

ECOCONCEPTION PAYSAGERE : PREMIERS PAS



Guide pour la mise en place d'une démarche
professionnelle d'écoconception de jardins

RAPPORT FINAL

Juin 2026



EXPERTISES



Remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif mené pendant plus d'un an avec dix entreprises pionnières du Réseau Alliance Paysage. Nos remerciements vont en premier lieu à leurs dirigeants et à leurs équipes, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Les dix entreprises participantes :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| — Ameline Arbora | — Les Jeunes Pousses |
| — Apex Paysage | — Maillard Paysage |
| — Colver | — Paysages Conseil |
| — Jardin Création | — Rebeyrol |
| — Ledoux Jardin | — Univert Paysage |

Nos remerciements vont également au Pôle Écoconception et à Beewo pour la rigueur et la bienveillance de leur accompagnement; à la SCIC Bellastock pour l'apport décisif sur le réemploi ; à Arthropologia pour avoir ouvert le champ de la biodiversité comme critère d'évaluation environnementale à part entière ; et à l'ADEME, dont le soutien financier via le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME a rendu ce programme possible.

Ce guide est dédié à tous les paysagistes qui, chaque jour, œuvrent à réconcilier les jardins et le vivant.

CITATION DE CE RAPPORT

GENTILLEAU Thomas, Réseau Alliance Paysage. 2026. Écoconception Paysagère : Premiers Pas — Guide pour la mise en place d'une démarche professionnelle d'écoconception de jardins. 1 volume.

Cet ouvrage est disponible en ligne sur le site du Réseau Alliance Paysage et sur la librairie de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4).

Étude réalisée par Thomas GENTILLEAU pour le Réseau Alliance Paysage, cofinancée par l'ADEME.

Ce document diffusé par l'ADEME a été réalisé à l'initiative de son/ses auteur(s) ; il a reçu un soutien financier de l'ADEME mais n'engage pas l'ADEME. Son contenu (ou les données qu'il contient) n'engage que la seule responsabilité de son/ses auteurs et ne représente pas la position de l'ADEME.

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2502D0003

Coordination technique - ADEME : BAJEAT Philippe

Direction/Service : Écoconception et recyclage

Résumé exécutif

Le secteur du paysage privé — entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins — se trouve à un moment charnière. La demande croissante d'une clientèle sensibilisée aux enjeux environnementaux, la pression réglementaire croissante et l'urgence écologique créent les conditions d'une transformation profonde des pratiques professionnelles. Pourtant, les paysagistes manquaient jusqu'ici d'un cadre méthodologique structuré pour engager cette transition de façon rigoureuse et mesurable.

C'est pour répondre à ce manque que le Réseau Alliance Paysage, avec le soutien de l'ADEME, a conduit le programme « Paysagistes du vivant » : une démarche collective réunissant dix entreprises adhérentes accompagnées par le Pôle Écoconception et son partenaire Beewo dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME. L'objectif : construire, tester et documenter une méthodologie d'écoconception professionnelle adaptée aux spécificités du métier de paysagiste.

Le présent rapport constitue la synthèse de ce travail collectif. Il propose une méthodologie originale articulée autour de deux niveaux complémentaires : l'écoconception du service — la façon dont l'entreprise conçoit et délivre ses prestations — et l'écoconception du jardin lui-même. Cette double échelle, ancrée dans les principes de la norme ISO 14006 et enrichie d'une approche régénérative visant à restaurer activement les écosystèmes, constitue l'apport méthodologique central de ce guide.

Les résultats du programme montrent que trois leviers concentrent l'essentiel des impacts environnementaux d'une entreprise du paysage quelle que soit sa spécialité : l'acquisition de biens amortissables — véhicules et engins —, les achats de consommables — végétaux, matériaux, produits d'entretien —, et la logistique des déplacements. Ces leviers sont accessibles à toute entreprise et permettent des réductions significatives d'empreinte environnementale sans compromettre la qualité des prestations.

Ce rapport s'adresse en premier lieu aux entreprises du paysage souhaitant s'engager dans une démarche d'écoconception, mais aussi aux organisations professionnelles, aux formateurs et aux pouvoirs publics souhaitant accélérer la transition écologique de cette filière.

Abstract

The private landscaping sector — garden design and maintenance companies — is at a turning point. Growing client demand for environmentally responsible practices, increasing regulatory pressure and ecological urgency are creating the conditions for a profound transformation of professional practices. Yet landscapers have lacked a structured methodological framework to engage this transition in a rigorous and measurable way.

To address this gap, the Alliance Paysage Network, supported by ADEME, conducted the "Paysagistes du vivant" programme: a collective initiative bringing together ten member companies accompanied by the Pôle Écoconception and its partner Beewo through ADEME's Tremplin PME scheme. This report presents the synthesis of this collective work and proposes an original methodology structured around service ecodesign and garden ecodesign, grounded in ISO 14006 principles and enriched by a regenerative approach.

Partie 1 — Genèse et cadre du projet.....	7
1.1 Une décision stratégique du Conseil d'Administration	7
1.2 Le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME	7
1.3 Les dix entreprises participantes	7
1.4 Les livrables du programme	8
Partie 2 — Fondements méthodologiques.....	9
2.1 Pourquoi une méthodologie manquait	9
2.1.1 Un secteur riche en initiatives, pauvre en cadre structurant.....	9
2.1.2 Le chaînon manquant : une démarche professionnalisée pour les jardins privés.....	9
2.2 L'écoconception régénérative : définition et principes	10
2.2.1 L'écoconception : une approche systémique du cycle de vie	10
2.2.2 L'approche produit et l'approche service : deux niveaux complémentaires	11
2.2.3 L'approche régénérative : aller plus loin que la réduction des impacts	11
2.3 L'écoconception de service appliquée au paysage.....	12
2.3.1 Le cycle de vie d'un service de paysage	12
2.3.2 L'unité fonctionnelle et l'unité de service rendu	14
2.3.3 Les étapes clés de l'écoconception de service	14
2.3.4 Les niveaux d'ambition de l'écoconception	16
2.4 L'écoconception d'un jardin : une démarche à deux échelles.....	16
2.4.1 La complexité du métier de paysagiste.....	16
2.4.2 Le Domaine d'Activité Stratégique comme point d'entrée	18
2.4.3 Correspondance entre écoconception de service et design écologique de jardin	18
2.4.4. Intégrer le non-humain dans les parties prenantes	19
Partie 3 — Résultats et enseignements du programme	20
3.1 Une convergence remarquable des diagnostics	20
3.2 Les trois leviers prioritaires communs.....	20
3.3 La transformation interne : rôle révélateur et catalyseur.....	20
3.4 Les besoins clients : pédagogie et intégration amont	21
3.5 Freins identifiés et conditions de réussite	21
3.6 Synthèse par type d'activité	21
Partie 4 — Les vingt bonnes pratiques d'écoconception régénérative en paysage	23
Introduction.....	23
4.1 Écoconception du service d'aménagement et de soin du jardin	23
BP 1 — Identification des besoins et stratégie d'offre	24
BP 2 — Sobriété numérique et communication responsable	26
BP 3 — Stratégie logistique et gestion du parc de véhicules	27
BP 4 — Matériel et investissement : stratégie d'achat et de gestion du parc.....	28
BP 5 — Fournitures et consommables : éco-sélection et achats responsables.....	29
BP 6 — Autonomie énergétique et sobriété des locaux	30
BP 7 — Le réemploi dans les entreprises du paysage	31
BP 8 — Gestion des déchets et biodéchets	33
BP 9 — Recyclage et économie circulaire à l'échelle de l'entreprise	34

4.2 Écoconception d'un jardin frugal régénératif.....	35
BP 10 — L'état des lieux multicritère : la bonne pratique fondatrice	35
BP 11 — Travaux des sols et terrassements.....	37
BP 12 — Plantations et végétalisation.....	39
BP 13 — Murs de soutènement et ouvrages paysagers maçonnés.....	41
BP 14 — Circulations et revêtements	43
BP 15 — Clôtures et délimitations paysagères.....	45
BP 16 — La terrasse	47
BP 17 — La récupération des eaux pluviales	49
BP 18 — Désimperméabilisation et végétalisation urbaine	51
BP 19 — Le soin des arbres	53
BP 20 — Le soin du jardin : entretien régénératif.....	55

Partie 5 — Recommandations et perspectives..... 57

5.1 Introduction : trois niveaux de responsabilité, trois types de recommandations	57
5.2 Recommandations à destination des entreprises du paysage.....	57
5.2.1 Commencer par un diagnostic, pas par une liste d'actions	57
5.2.2 Structurer son offre écoconçue avant de communiquer	57
5.2.3 Investir dans la formation à trois niveaux.....	57
5.2.4 Mesurer et documenter pour pérenniser.....	58
5.2.5 S'appuyer sur le réseau et les pairs	59
5.3 Recommandations à destination des organisations professionnelles.....	59
5.3.1 Capitaliser sur le programme et diffuser à grande échelle	59
5.3.2 Structurer une plateforme d'échanges entre pairs à l'échelle du réseau.....	59
5.3.3 Faire évoluer la centrale de référencement vers des critères écoresponsables	59
5.3.4 Intégrer l'écoconception dans la formation initiale et continue	59
5.3.5 Développer des outils de mesure et de valorisation partagés	59
5.4 Recommandations à destination des pouvoirs publics et de l'ADEME	60
5.4.1 Reconduire un dispositif d'accompagnement à l'écoconception pour les PME du paysage	60
5.4.2 Généraliser l'usage des outils existants d'écoconception dans les marchés publics	60
5.4.3 Amplifier le soutien à la structuration des filières de proximité	60
5.4.4 Financer la production de connaissances sur l'impact régénératif des jardins privés	61
5.5 La question du modèle économique : un faux obstacle	61
5.6 Limites de la démarche et conditions de généralisation	61
5.6.1 Un programme pionnier dont les résultats restent à consolider	61
5.6.2 Une méthodologie à adapter selon les contextes	62

Partie 6 — Passez à l'action 63

6.1 Coconstruire son plan d'actions.....	63
6.2 Modèle de fiche action.....	63

Conclusion et perspectives..... 64

Un premier pas, pas un aboutissement	64
Ce que ce programme a démontré	64
Ce qui reste à construire.....	64
Une profession à l'avant-poste	65

Références bibliographiques	66
Ouvrages et guides de référence	66
Rapports et documents de programme	66
Normes et règles professionnelles	67
Références réglementaires.....	68
Ressources en ligne	68
Sigles et acronymes	69
Annexes	70
Annexe A — Le mini-guide du réemploi dans les jardins.....	70
Annexe B — Le podcast Paysagistes de demain — Saison 1.....	70
Annexe C — Le diagnostic Pollinis'action adapté aux jardins privés	70

Partie 1 — Genèse et cadre du projet

Le programme « Paysagistes du vivant » est né d'une conviction partagée au sein du Réseau Alliance Paysage : la transition écologique de la filière du paysage privé ne peut pas se faire sans une méthode rigoureuse, adaptée aux réalités des petites et moyennes entreprises qui la composent. Cette conviction a conduit le Conseil d'Administration du réseau à prendre une décision stratégique inédite en 2023, et à mobiliser les ressources et les partenariats nécessaires pour la mettre en œuvre.

1.1 Une décision stratégique du Conseil d'Administration

En 2023, le Conseil d'Administration du Réseau Alliance Paysage a inscrit l'écoconception au cœur de sa feuille de route stratégique. Cette décision s'est traduite par la constitution d'un groupe de recherche et d'innovation — le GRINN 2023 — qui a produit le Plaidoyer pour concevoir autrement les jardins vivants aux multiples fonctions, premier acte fondateur d'une ambition collective renouvelée. Ce plaidoyer, signé par les adhérents engagés du réseau, affirme la volonté de proposer des jardins vivants aux multiples fonctions — de la réserve de biodiversité au jardin nourricier, en passant par le jardin qui apporte du bien-être — et engage chaque signataire à respecter des principes de conception respectueuse du vivant.

Le programme a été structuré en cinq temps successifs : la constitution d'un groupe pilote de dix entreprises volontaires ; sept jours de formation collective répartis en trois modules — trois jours de formation à l'écoconception de service en juin 2024 avec le Pôle Écoconception, deux jours consacrés à la biodiversité en juillet 2025 avec Arthropologia, et deux jours dédiés au réemploi dans les jardins en novembre 2025 avec la SCIC Bellastock ; un accompagnement individualisé de chaque entreprise par le Pôle Écoconception et Beewo ; une phase de consolidation des enseignements collectifs ; et la diffusion des résultats via ce guide, un podcast et un mini-guide sur le réemploi.

1.2 Le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME

Le programme a bénéficié du soutien financier de l'ADEME via son dispositif d'accompagnement « Premiers pas en écoconception », qui prend en charge une part significative des coûts d'accompagnement individualisé pour les TPE et PME engagées dans une première démarche d'écoconception. Ce dispositif couvre des projets de décarbonation, d'écoconception, d'économie circulaire et de gestion des déchets. Il constitue une porte d'entrée accessible et pragmatique pour des PME dont les ressources financières ne permettent pas de financer seules un accompagnement structuré par des experts.

Ce type d'accompagnement est accessible via la page dédiée de l'ADEME : Études d'écoconception des produits et des services | Agir pour la transition écologique (agirpoulatransition.ademe.fr). L'une des recommandations centrales de ce rapport aux pouvoirs publics reste de maintenir et d'amplifier ce dispositif pour les PME du secteur du paysage, qui a fait la preuve de son efficacité dans le cadre de ce programme.

1.3 Les dix entreprises participantes

Les dix entreprises du programme couvrent un large spectre des activités du paysage de jardin privé : aménagement paysager, entretien, soin des arbres et élagage, récupération des eaux pluviales, clôtures, terrasses, circulations et revêtements, désimperméabilisation. Leur taille varie d'une à une vingtaine de personnes, et leur implantation géographique couvre plusieurs régions françaises. Elles ont en commun d'être adhérentes du Réseau Alliance Paysage, ce qui leur confère un profil d'engagement professionnel supérieur à la moyenne du secteur, et d'avoir choisi volontairement de participer à un programme exigeant.

Entreprise	Département	Activité analysée	Problématique centrale
Ameline Arbora	22	Entretien régénératif de parcs et jardins naturels	Comment sensibiliser nos clients à l'entretien écologique de leur jardin en préservant la vie du sol, la biodiversité et les ressources existantes ?
Apex Paysage	92	Écoconception de jardins	Comment formaliser et valoriser une offre d'écoconception de jardins auprès des clients ?
Colver	60	Élagage et soin du jardin	Comment orienter le client afin qu'il ait la bonne perception du soin à apporter à l'arbre, tout en gérant de manière la moins impactante possible le chantier et les déchets associés ?

Entreprise	Département	Activité analysée	Problématique centrale
Jardin Création	94	Plantations et végétalisation urbaine	Comment revégétaliser un jardin urbain qui réponde aux attentes esthétiques du client tout en restaurant la biodiversité locale et en limitant les intrants ?
Ledoux Jardin	51	Désimperméabilisation et végétalisation	Comment communiquer efficacement les enjeux et bénéfices de la désimperméabilisation auprès des clients ?
Les Jeunes Pousses	30	Récupération des eaux pluviales	Comment réduire l'impact environnemental de l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales ?
Maillard Paysage	60	Circulations et revêtements	Comment optimiser l'efficacité opérationnelle des chantiers pour réduire les impacts environnementaux ?
Paysages Conseil	14 – 50 - 61	Travaux de sol et création de massifs	Comment sensibiliser nos clients à la conception d'un jardin en prenant en compte et respectant le sol en place ?
Rebeyrol	87	Clôtures	Comment développer des solutions de clôtures plus vertueuses pour l'environnement, tant dans le type de clôture que dans leur mise en œuvre, et ainsi intéresser une nouvelle clientèle sensible aux enjeux environnementaux, tout en répondant aux besoins des clients ?
Univert Paysage	01	Terrasses	Comment intégrer réemploi et matériaux locaux dans les projets de terrasses ?

1.4 Les livrables du programme

Le programme « Paysagistes du vivant » a produit un ensemble de livrables complémentaires, conçus pour toucher des publics différents avec des formats adaptés à leurs usages.

- **Le présent guide** constitue le livrable de référence. Il s'adresse en priorité aux dirigeants et responsables techniques des entreprises du paysage souhaitant structurer leur démarche d'écoconception, ainsi qu'aux formateurs et organisations professionnelles souhaitant diffuser ces approches.
- **Le mini-guide sur le réemploi dans les jardins**, réalisé en partenariat avec le SCIC Bellastock, propose une entrée opérationnelle sur la question spécifique du réemploi des matériaux dans les aménagements paysagers. Il constitue un outil autonome, utilisable indépendamment du présent guide, pour les professionnels souhaitant aborder prioritairement ce levier.
- **Le podcast Paysagistes de demain — Saison 1** propose douze épisodes donnant la parole aux entrepreneurs, experts et praticiens qui font évoluer la profession. Disponible sur toutes les plateformes de streaming, il constitue un vecteur de sensibilisation accessible à un public élargi, y compris aux clients et aux étudiants en formation paysage.
- **L'adaptation de Pollinis'action** enrichit cet outil de diagnostic existant — initialement conçu pour les espaces publics — pour le rendre opérationnel dans le contexte des jardins privés, permettant aux paysagistes d'évaluer et de valoriser la contribution de leurs projets à la biodiversité pollinisatrice.

Partie 2 — Fondements méthodologiques

L'écoconception est une démarche structurée qui vise à intégrer les critères environnementaux dès la conception d'un produit ou d'un service, sur l'ensemble de son cycle de vie. Appliquée au métier de paysagiste, elle nécessite une double adaptation : au secteur des services d'une part — avec ses sept étapes de cycle de vie spécifiques, ses parties prenantes multiples et sa logique de service rendu plutôt que de produit vendu —, et aux spécificités du jardin comme objet écologique vivant d'autre part.

2.1 Pourquoi une méthodologie manquait

2.1.1 Un secteur riche en initiatives, pauvre en cadre structurant

Les démarches de conception en faveur de l'environnement dans le secteur du paysage ne sont pas nouvelles. Elles ont été explorées et déployées depuis plusieurs décennies dans de nombreux contextes — collectivités territoriales, grands projets d'aménagement urbain, espaces naturels protégés. Les concepteurs paysagistes sont de plus en plus nombreux à développer leurs propres approches, s'inspirant de la permaculture, de l'agroécologie, du biomimétisme ou encore de la phytoremédiation. La littérature professionnelle et académique sur le sujet est riche, et quatre références méritent d'être distinguées pour leur influence sur la pratique contemporaine.

La *conférence inaugurale de Gilles Clément au Collège de France (2011)* a profondément renouvelé la vision du rôle du paysagiste. Clément y redéfinit le jardin non comme un décor ou un produit fini, mais comme un espace d'expérimentation du vivant, un microcosme des équilibres écologiques. Son concept de « jardin planétaire » étend la notion de jardin à l'échelle de la biosphère : chaque espace vert devient un maillon d'un réseau écologique mondial, et le paysagiste un médiateur entre humains et non-humains. Cette pensée légitime une approche régénérative du paysagisme bien avant que le terme ne devienne courant dans les pratiques professionnelles.

Le *Traité d'écopaysagisme d'Alain Divo et Franck Jault (2013)* constitue le premier ouvrage professionnel à proposer une approche systémique et opérationnelle de la conception écologique des espaces verts. Il aborde de front les questions de sol vivant, de gestion sobre de l'eau, de biodiversité et d'innovations socio-économiques, en proposant des solutions concrètes pour transformer les espaces verts en écosystèmes autonomes et résilients.

Le *Guide wallon « Aménager son jardin en préservant l'environnement » (2019)* représente quant à lui un modèle de démocratisation de l'écologie jardinière à destination du grand public. Sa force réside dans la combinaison d'une pédagogie accessible et d'une approche systémique couvrant douze thèmes clés — haies champêtres, mares, potagers en permaculture — avec des fiches pratiques structurées en trois étapes : création, entretien, faune et flore associées.

Enfin, le *guide méthodologique de Plante & Cité « Conception écologique d'un espace public paysager » (2e édition, 2023)* s'impose comme le référentiel le plus abouti pour les espaces publics. Articulé autour de sept enjeux fondamentaux et de trois étapes clés, il encourage la collaboration pluridisciplinaire entre paysagistes, écologues, pédologues et gestionnaires dès la phase de diagnostic.

2.1.2 Le chaînon manquant : une démarche professionnalisée pour les jardins privés

Ces quatre références, aussi riches soient-elles, partagent une caractéristique commune : elles abordent la conception écologique par l'angle du jardin ou de l'espace vert comme objet, sans intégrer la dimension de l'entreprise de service qui en est le producteur. Aucune ne propose de démarche professionnalisée intégrant les grands principes de l'écoconception au sens de la norme ISO 14006 — c'est-à-dire une approche systématique prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du service, depuis la conception commerciale jusqu'à la gestion post-chantier, en passant par la logistique, les achats et les pratiques de terrain.

Ce manque est particulièrement criant pour les entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins privés. Contrairement aux espaces publics, pour lesquels les collectivités disposent de cahiers des charges, de labels et de guides méthodologiques de plus en plus élaborés, le jardin privé reste un espace de liberté contractuelle totale, où les pratiques dépendent quasi exclusivement de la culture de l'entreprise et de la demande du client.

Les entrepreneurs interrogés dans le cadre du programme « Paysagistes du vivant » l'expriment avec clarté : la volonté d'aller vers des pratiques plus respectueuses du vivant est présente, souvent forte, mais la question du « par où commencer » reste sans réponse structurée. Comment hiérarchiser les actions ? Comment mesurer les progrès ? Comment embarquer les clients dans une démarche qu'ils n'ont pas initiée ? Comment concilier exigences environnementales et contraintes économiques réelles d'une PME ?

C'est précisément à ces questions que ce guide tente d'apporter des éléments de réponse, en proposant une méthodologie articulée autour de deux niveaux complémentaires : l'écoconception du service d'une part, l'écoconception du jardin d'autre part.

2.2 L'écoconception régénérative : définition et principes

2.2.1 L'écoconception : une approche systémique du cycle de vie

L'écoconception est une approche méthodique définie par la norme ISO 14006 comme l'intégration systématique des aspects environnementaux dans le processus de conception et de développement d'un produit ou service, afin de réduire ses impacts négatifs tout au long de son cycle de vie. Elle ne se limite pas à la simple optimisation des ressources ou à la conformité réglementaire, mais vise une réduction globale des impacts environnementaux évalués selon une grille multicritère.

Cette approche multicritère est fondamentale : elle permet d'éviter les transferts de pollution d'un indicateur à un autre — réduire par exemple les émissions de gaz à effet de serre d'une activité en augmentant sa consommation d'eau ou sa production de déchets toxiques. C'est la cohérence environnementale globale qui est recherchée, et non l'optimisation d'un seul paramètre.

Dans le cadre du programme « Paysagistes du vivant », neuf critères d'analyse environnementale ont été retenus, combinant les huit critères classiques mobilisés par le Pôle Écoconception et un neuvième critère spécifique, introduit grâce au travail d'Arthropologia sur la biodiversité et le vivant dans les jardins. Voici la définition de chacun.

1. La toxicité mesure les effets nocifs des substances émises ou utilisées sur la santé humaine. Elle concerne directement les paysagistes à travers l'usage de produits phytosanitaires, de biocides, de solvants dans les peintures et lasures pour bois, ou de certains liants dans les enrobés et bétons. Réduire la toxicité implique de substituer ces produits par des alternatives moins dangereuses, mais aussi de former les équipes aux bonnes pratiques de manipulation et de stockage.

2. La consommation d'énergie non renouvelable quantifie les besoins en énergie fossile — pétrole, gaz naturel, charbon — générés par l'ensemble du cycle de vie du service. Pour un paysagiste, ce critère est directement lié à la consommation de carburant des véhicules et engins thermiques, à la consommation électrique des locaux et équipements, et, de façon indirecte, à l'énergie grise contenue dans les matériaux mis en œuvre — béton, acier, plastiques. C'est l'un des leviers les plus accessibles, notamment via l'électrification progressive du parc de matériel.

3. La consommation de ressources rares évalue la pression exercée sur les matières premières non renouvelables ou en voie de raréfaction : métaux rares dans les équipements électroniques, granulats de carrière dans les revêtements, eau souterraine pour l'arrosage, terres végétales prélevées hors site. Ce critère invite à privilégier le réemploi, les matériaux locaux et les pratiques économes en ressources naturelles.

4. L'effet de serre mesure la contribution aux émissions de gaz à effet de serre — CO₂, méthane, protoxyde d'azote — exprimées en équivalent CO₂. C'est le critère le plus médiatisé, mais il ne doit pas éclipser les autres. Pour un paysagiste, les principales sources sont les déplacements en véhicule thermique, la décomposition des déchets verts non valorisés, l'usage d'engrais azotés synthétiques et la destruction de sols organiques lors des terrassements. À l'inverse, les jardins bien conçus peuvent contribuer à la séquestration du carbone via la biomasse végétale et la matière organique du sol.

5. L'acidification caractérise les émissions de composés acides — dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ammoniac — qui, en se déposant sur les sols et les eaux, perturbent les équilibres chimiques des écosystèmes et dégradent la qualité des habitats naturels. Les moteurs thermiques des engins de chantier et la décomposition des engrais azotés sont les principales sources d'acidification dans le secteur du paysage.

6. L'ozone troposphérique concerne la formation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère, résultant de la réaction entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatils sous l'effet du rayonnement solaire. Cet ozone de basse altitude, à distinguer de l'ozone stratosphérique protecteur, est un polluant nocif pour la santé humaine et la végétation. Les carburants fossiles et certains solvants utilisés dans les traitements de surface des matériaux paysagers contribuent à sa formation.

7. L'écotoxicité évalue les effets toxiques des substances rejetées dans les milieux naturels — sols, eaux superficielles, eaux souterraines — sur les organismes vivants autres que l'humain. Ce critère est particulièrement sensible en paysage, où les produits phytosanitaires, les eaux de ruissellement chargées en métaux lourds issues des matériaux de voirie, et les résidus de produits d'entretien peuvent contaminer directement les milieux aquatiques et terrestres environnants.

8. L'eutrophisation mesure l'enrichissement excessif des milieux aquatiques en nutriments — principalement azote et phosphore — provoquant une prolifération des algues et une raréfaction de l'oxygène dissous, au détriment des écosystèmes aquatiques. En paysage, ce phénomène est directement lié aux apports d'engrais et d'amendements qui, lessivés par les eaux de pluie, rejoignent les cours d'eau et les nappes phréatiques. La suppression des engrais synthétiques et le maintien d'un couvert végétal permanent sont des leviers efficaces pour réduire ce critère.

9. La biodiversité constitue le neuvième critère, introduit dans la démarche à la suite du travail conduit avec Arthropologia sur le vivant dans les jardins. Il évalue la contribution — positive ou négative — du service à la richesse et à la diversité du vivant : espèces végétales, animales et fongiques, réseaux trophiques, corridors écologiques, habitats. Ce critère est celui qui distingue le plus nettement l'approche paysagère d'une démarche d'écoconception industrielle classique : le jardin est par nature un espace de vie, et chaque choix de conception ou d'entretien a des conséquences directes sur les populations d'insectes pollinisateurs, d'oiseaux, d'amphibiens et de micro-organismes du sol. Mesurer et améliorer ce critère passe par des outils spécifiques comme le diagnostic Pollinis'action, les inventaires floristiques et faunistiques simplifiés, ou les indicateurs de fonctionnement du sol.

Ce neuvième critère entre en résonance directe avec la notion d'intégration du non-humain dans les parties prenantes développée en fin de partie : reconnaître la biodiversité comme critère d'analyse environnementale, c'est aussi reconnaître le vivant non humain comme acteur à part entière de chaque projet paysager.

L'écoconception s'est d'abord développée dans l'industrie manufacturière, pour la conception de produits physiques. Son extension aux services — l'écoconception de service — est plus récente et moins documentée, mais suit les mêmes principes fondamentaux : réduire les impacts environnementaux liés à la prestation d'un service en considérant l'ensemble des activités et interactions associées. Cette approche, théorisée en France notamment par Florie Bugeaud-Rémond de Beewo sous le concept de Green Service Design, est au cœur de la démarche développée dans ce guide.

2.2.2 L'approche produit et l'approche service : deux niveaux complémentaires

Pour les paysagistes, l'écoconception peut s'exercer à deux niveaux qu'il importe de distinguer clairement, car ils mobilisent des outils et des leviers différents.

L'approche produit consiste à intégrer les aspects environnementaux dans la conception d'un objet physique livré au client — une terrasse, un mur paysager, un système d'arrosage, une plantation. Elle s'appuie sur l'analyse du cycle de vie de cet objet : extraction des matières premières, fabrication ou production, transport, mise en œuvre, entretien et fin de vie. Pour un paysagiste, cela se traduit par exemple par le choix de matériaux locaux ou de réemploi, la sélection de végétaux adaptés au sol et au climat local, ou la conception d'ouvrages durables et réparables.

L'approche service s'intéresse à la façon dont l'entreprise conçoit et délivre ses prestations, indépendamment de l'objet livré. Elle analyse le cycle de vie du service lui-même : comment l'entreprise se fait connaître, comment elle établit ses devis, comment elle s'approvisionne, comment elle organise ses déplacements, comment elle gère ses déchets et son matériel. Pour un paysagiste, cela concerne la logistique des tournées, la politique d'achat des consommables, la gestion du parc de véhicules et d'engins, ou encore la sobriété numérique des fonctions administratives.

Ces deux approches sont complémentaires et indissociables d'une démarche d'écoconception cohérente. Un paysagiste qui plante des végétaux locaux mais parcourt 200 kilomètres quotidiens en camion thermique n'a qu'une écoconception partielle. Inversement, une entreprise qui optimise parfaitement sa logistique mais continue à imperméabiliser systématiquement les sols de ses clients manque l'essentiel de son impact sur les écosystèmes.

2.2.3 L'approche régénérative : aller plus loin que la réduction des impacts

La démarche développée dans ce guide va plus loin que l'écoconception classique, qui cherche à minimiser les impacts négatifs d'une activité. Elle intègre une **dimension régénérative** — c'est-à-dire la capacité active à restaurer et amplifier les services rendus par les écosystèmes, plutôt que de simplement ralentir leur dégradation.

Cette ambition s'ancre dans un constat scientifique bien établi : plusieurs des neuf limites planétaires identifiées par le Stockholm Resilience Centre sont aujourd'hui franchies, dont l'intégrité de la biosphère, les cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, le changement d'usage des sols, la consommation d'eau douce et le changement climatique. Dans ce contexte, « faire moins de mal » ne suffit plus. L'urgence est à la restauration active des écosystèmes dégradés.

Le tableau ci-dessous synthétise l'état actuel des limites planétaires et leur dépassement, pour situer l'enjeu dans lequel s'inscrit la démarche régénérative en paysage.

Limite planétaire	État 2025	Dépassée ?
Changement climatique (CO ₂)	423 ppm	Oui — seuil de haut risque
Acidification des océans	2,84 Ωarag	Oui
Cycles biogéochimiques (phosphore)	18,2 Tg/an	Oui — seuil de haut risque
Consommation d'eau douce	22,6 %	Oui
Changement d'usage des sols	59 % de forêt originelle	Oui
Intégrité de la biosphère	100-1000 E/MEA	Oui — seuil de haut risque
Introduction d'entités nouvelles (pollution)	Nettement dépassée	Oui — seuil de haut risque
Ozone stratosphérique	285,7 DU	Non (régional)
Charge en aérosols atmosphériques	0,063 ΔEOA	Non (régional en Asie)

Source : Richardson K. et al., 2023. *Earth beyond six of nine planetary boundaries*. *Science Advances*, 9(37).

Pour les paysagistes, l'approche régénérative ne se traduit pas par une injonction abstraite mais par des actes concrets et mesurables : restaurer les cycles hydrologiques locaux en désimperméabilisant les sols, recréer des habitats pour la faune et la flore en intégrant des strates végétales diversifiées, améliorer la fertilité biologique des sols en supprimant les intrants chimiques et en favorisant la vie microbienne, séquestrer du carbone en plantant des arbres et des haies composites, et renforcer la résilience des jardins face aux aléas climatiques en choisissant des espèces adaptées aux conditions futures.

En somme, le paysagiste régénératif ne conçoit plus seulement un espace esthétique ou fonctionnel : il co-produit avec la nature un écosystème vivant, capable de s'auto-entretenir, de soutenir la biodiversité et de contribuer activement à la réparation des grands équilibres écologiques.

Extrait du podcast « Paysagistes de demain » — Saison 1, épisode 2 :

« Le paysagiste conçoit. Il doit réduire son impact. C'est l'écoconception. Mais il agit aussi sur un espace de nature, un refuge pour la biodiversité. La science le prouve : le vivant nous rend des services inestimables. La régénération, c'est la capacité du vivant à se reconstituer. Et nous, paysagistes, nous travaillons avec ce vivant. Nos projets peuvent façonner un avenir meilleur — pour tous les êtres, humains et non-humains. »

2.3 L'écoconception de service appliquée au paysage

2.3.1 Le cycle de vie d'un service de paysage

Comprendre ce qu'est le cycle de vie d'un service avant d'aborder la méthode d'écoconception est une condition indispensable. Sans cette vision systémique, les efforts d'amélioration restent fragmentés et risquent de produire des transferts de problèmes d'une étape à une autre — optimiser les achats de végétaux sans regarder la logistique, ou réduire les déchets de chantier sans questionner la politique de consommables.

Le cycle de vie d'un service de paysage, tel que défini par le Pôle Écoconception dans le cadre du programme « Paysagistes du vivant », comprend sept étapes distinctes.

1. La conception désigne la phase de définition des objectifs, des fonctionnalités et des modalités du service : comment l'entreprise pense ses offres, ses contrats, ses méthodes de travail. C'est à cette étape que se jouent les choix structurants — intégrer ou non l'écoconception dès la phase commerciale, former ou non les équipes, co-construire ou non avec le client.

2. L'acquisition de biens d'amortissement concerne l'achat ou la location des équipements et infrastructures nécessaires à la prestation : véhicules, engins de chantier, outillage, matériel informatique, bâtiments. Ces biens représentent une part significative de l'empreinte environnementale d'une entreprise du paysage, principalement du fait de leur fabrication — extraction de matières premières et énergie de production. Leur usage quotidien — consommation de carburant, émissions — est quant à lui comptabilisé dans les étapes « logistique » (déplacements des équipes) et « prestations » (utilisation des engins sur chantier). Cette distinction est importante pour identifier correctement les leviers d'action.

3. La promotion, l'accueil et la mise en relation regroupent l'ensemble des activités de communication et de relation client : site internet, plaquettes, rendez-vous commerciaux, devis. Cette étape a une empreinte environnementale propre — supports imprimés, déplacements, outils numériques — mais constitue également un levier stratégique pour qualifier et orienter la demande vers des projets plus écologiquement responsables.

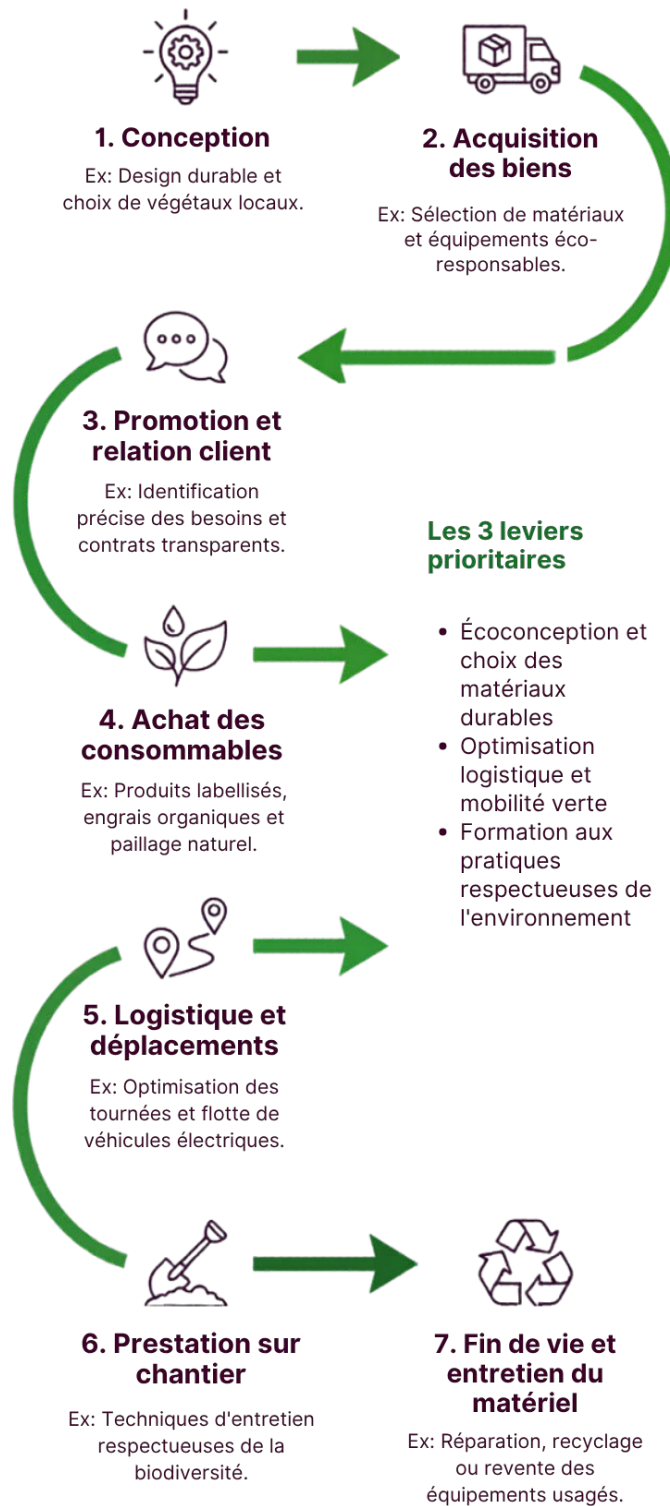
4. L'acquisition de consommables couvre l'approvisionnement en matières premières et produits nécessaires à la prestation : végétaux, amendements, paillages, matériaux de construction paysagère, produits d'entretien. Le choix des fournisseurs, des espèces, des matériaux et de leurs conditions de production détermine une part importante de l'empreinte environnementale du service livré.

5. La logistique concerne la gestion des flux physiques liés au service : organisation des tournées, transport du matériel et des végétaux, gestion des déchets de chantier. L'analyse menée sur les dix entreprises du programme a confirmé que la logistique constitue l'un des trois leviers à fort impact communs à toutes les structures, quelle que soit leur spécialité. C'est à cette étape que sont comptabilisées les consommations de carburant liées aux déplacements des équipes, au transport du matériel et des végétaux, ainsi qu'aux visites commerciales et de diagnostic. Les émissions liées à l'utilisation des engins de chantier (mini-pelles, dumpers) sont quant à elles rattachées à l'étape « prestations ».

6. Les prestations désignent la réalisation effective du service sur le terrain : les chantiers d'aménagement, les passages d'entretien, les interventions arbustives ou arboricoles. C'est l'étape la plus visible et souvent la plus étudiée, mais elle ne concentre pas nécessairement les impacts les plus importants.

7. L'entretien du matériel et la fin de vie des consommables couvrent la maintenance des équipements, la gestion des déchets et résidus générés par le service, et le devenir des matériaux en fin de vie. Cette étape est souvent négligée dans les démarches environnementales des PME, alors qu'elle conditionne la durabilité des investissements réalisés et la fermeture des cycles de matière.

Le cycle de vie d'un service de paysage



2.3.2 L'unité fonctionnelle et l'unité de service rendu

Afin de conduire une analyse environnementale rigoureuse, la méthode d'écoconception de service requiert de définir précisément le périmètre de l'activité analysée. C'est ce que l'on appelle l'**unité fonctionnelle** : une description précise et quantifiée de la fonction rendue par le service, qui permet de raisonner à service rendu identique et d'éviter les comparaisons sans objet.

Pour un paysagiste, l'unité fonctionnelle ne peut pas être « entretenir des jardins » — c'est beaucoup trop vague pour conduire une analyse pertinente. Elle doit au contraire préciser le type de jardin, sa surface, le type de prestations concernées, la fréquence des interventions et, le cas échéant, les objectifs écologiques visés. L'exemple d'Ameline Arbora illustre bien l'exercice : « Mise à disposition d'un éco-jardinier pour l'entretien général et le soin de parcs et jardins naturels (préparation du matériel, tonte, taille, gestion des abords, massifs, gestion des déchets à chaque passage) à raison de 17 heures d'entretien par an dans le cadre d'une tournée jusqu'à 10 clients dans la journée si petits jardins. »

L'**unité de service rendu** complète l'unité fonctionnelle en mesurant la performance réelle du service pour l'utilisateur final : quels bénéfices concrets le client retire-t-il de la prestation, et comment ces bénéfices peuvent-ils être mesurés ? Pour une prestation d'entretien régénératif, l'unité de service rendu pourrait inclure des indicateurs tels que l'augmentation de la présence d'insectes pollinisateurs, la réduction du ruissellement des eaux de pluie, la progression de la matière organique dans le sol, ou encore l'amélioration de la santé et du bien-être des riverains — bénéfice documenté par les travaux de Plante & Cité sur les effets des espaces verts sur la santé humaine.

Cette double définition — unité fonctionnelle et unité de service rendu — est un outil puissant pour éviter le greenwashing et garantir que les services paysagers répondent à des besoins réels tout en minimisant leur empreinte environnementale.

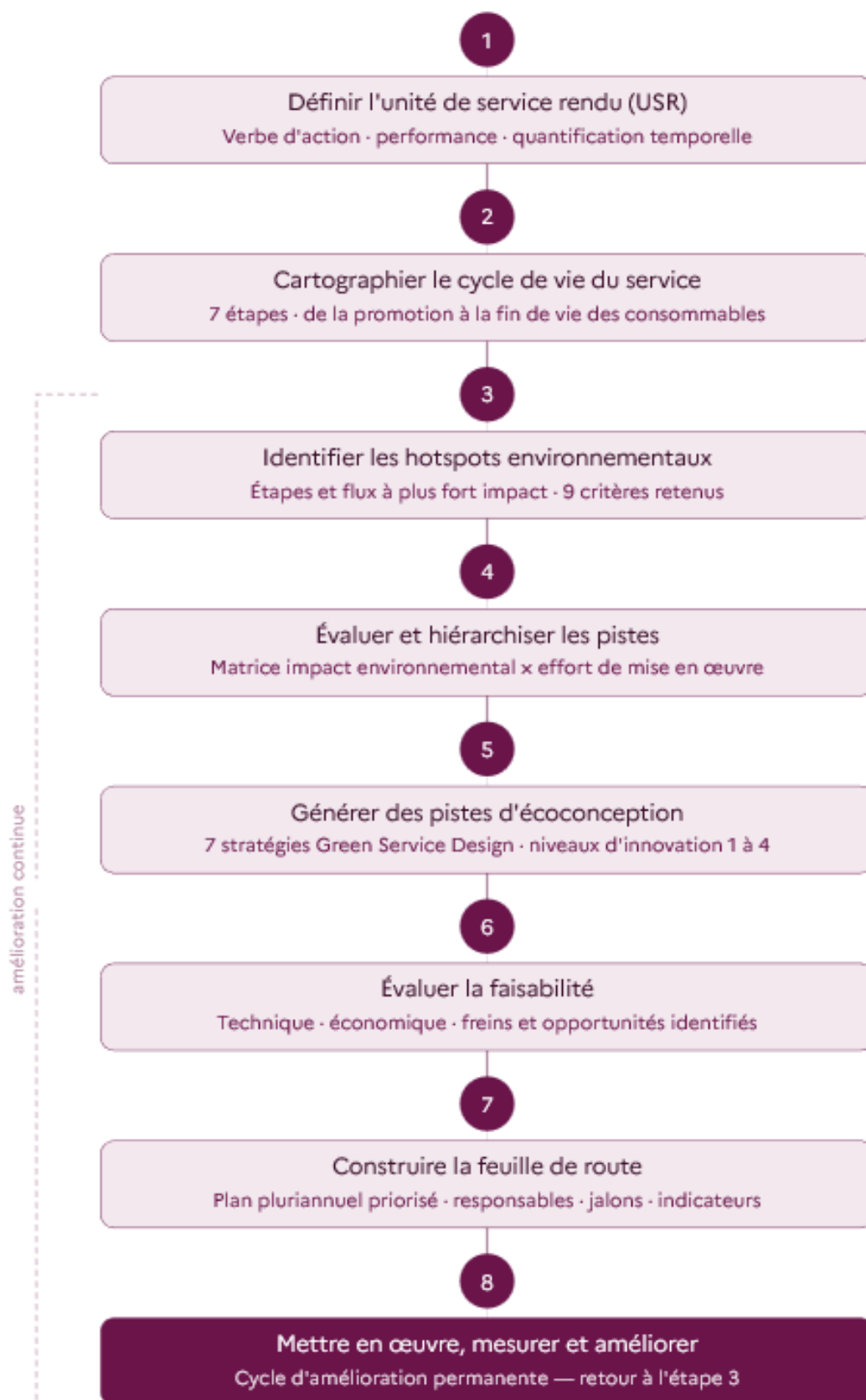
Le modèle économique du service rendu par les entreprises du paysage peut être étudié sur la base de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) — l'un des piliers de l'économie circulaire soutenu par l'ADEME. En révélant l'ensemble des co-bénéfices environnementaux et sociaux générés par leurs prestations, et en co-construisant des solutions répondant au juste besoin des clients, les entreprises du paysage peuvent s'inscrire dans ce modèle, plus sobre en ressources et plus créateur de valeur et d'emplois que l'approche transactionnelle classique. Cette orientation vers la vente de services répondant à des attentes de confort, d'esthétique et de valeurs — plutôt que de simples prestations techniques — constitue l'une des perspectives les plus prometteuses pour la filière.

2.3.3 Les étapes clés de l'écoconception de service

La méthodologie développée par le Pôle Écoconception et Florie Bugeaud-Rémond de Beewo combine huit étapes structurées avec les principes du Green Service Design. Elle a constitué la matrice principale de la réflexion conduite tout au long du programme « Paysagistes du vivant ».

Démarche d'écoconception de service en 8 étapes

Programme « Paysagistes du vivant »



Le Green Service Design enrichit cette démarche de quatre principes complémentaires : une **approche systémique** qui considère le service comme un écosystème, une **co-création** impliquant toutes les parties prenantes dès la conception, une **sobriété et circularité** visant à réduire les intrants et à boucler les flux de matière, et la recherche d'une **valeur partagée** générant des bénéfices simultanés pour l'entreprise, le client et les écosystèmes.

2.3.4 Les niveaux d'ambition de l'écoconception

L'écoconception n'est pas une démarche binaire — on n'est pas « écoconcepteur » ou « pas écoconcepteur ». Elle s'articule selon quatre niveaux d'ambition croissants, permettant à chaque entreprise de se situer et de progresser à son rythme.

Le niveau 1 — écoconception incrémentale correspond à des améliorations marginales du service existant sans en remettre en cause le concept : remplacer un produit phytosanitaire par un produit certifié, optimiser partiellement les tournées, choisir des végétaux moins exigeants en eau. C'est le niveau d'entrée, accessible à toutes les entreprises et mobilisable immédiatement.

Le niveau 2 — re-design consiste à repenser l'architecture du service tout en conservant sa fonction principale : proposer des contrats d'entretien pluriannuels intégrant un plan de gestion différenciée, refondre la politique d'achat des consommables, restructurer la logistique autour de zones géographiques cohérentes.

Le niveau 3 — innovation fonctionnelle implique de créer un nouveau concept de service remplissant la même fonction mais de façon radicalement différente : passer d'une prestation d'entretien standard à un contrat de « jardin vivant » incluant diagnostic écologique initial, suivi de la biodiversité et ajustement annuel des pratiques.

Le niveau 4 — innovation systémique requiert de repenser entièrement le modèle de création de valeur : un jardinier en contrat partagé entre les particuliers d'un même quartier, avec un atelier de compostage collectif et une gestion intégrale des biodéchets in situ, représente ce type d'innovation — rare aujourd'hui mais appelée à se développer.

Les entreprises accompagnées dans le programme se situaient majoritairement entre les niveaux 1 et 2 au démarrage de leur démarche. Plusieurs ont atteint ou identifié des pistes de niveau 3 à l'issue de l'accompagnement.

2.4 L'écoconception d'un jardin : une démarche à deux échelles

2.4.1 La complexité du métier de paysagiste

Un cadre réglementaire exigeant, trop souvent méconnu

Il existe dans le grand public — et parfois au sein même de la profession — un mythe tenace selon lequel le métier de paysagiste serait une activité non réglementée, accessible à quiconque dispose d'une tondeuse et d'un véhicule utilitaire. Cette représentation est non seulement inexacte, mais elle est préjudiciable à la crédibilité d'une profession dont les compétences réelles sont considérables.

Le cadre réglementaire applicable aux professionnels du paysage repose sur deux textes fondamentaux. L'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, précisé par le décret n° 98-246 du 2 avril 1998, impose une qualification professionnelle pour l'exercice des activités de réalisation d'ouvrages paysagers relevant du secteur artisanal. L'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, complété par le décret n° 2017-673 du 28 avril 2017, crée et encadre quant à lui le titre de paysagiste concepteur.

Deux précisions s'imposent pour une lecture exacte de ce cadre.

Premièrement, l'obligation de qualification ne porte pas sur le chef d'entreprise lui-même, mais sur la présence d'une personne qualifiée dans l'entreprise. La loi offre deux voies équivalentes : le dirigeant lui-même est titulaire de la qualification requise, ou bien il emploie un salarié qualifié assurant le contrôle effectif et permanent de l'activité (article 16-I et article 24 de la loi). Cette seconde voie est expressément reconnue par l'article 19 de la même loi : lorsque la qualification est détenue par un salarié, l'entreprise dispose de trois mois à compter de son immatriculation pour produire les justificatifs. Un entrepreneur non qualifié peut donc créer et diriger une entreprise dans un secteur artisanal réglementé à condition d'embaucher un salarié qualifié pour en assurer le contrôle technique.

Deuxièmement, ce cadre réglementaire ne s'applique qu'aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers (Chambre de Métiers et de l'Artisanat), c'est-à-dire à celles dont l'activité principale est artisanale au sens de la loi — typiquement, la création et la réalisation d'ouvrages paysagers avec travaux. Il ne s'applique pas aux entreprises dont l'activité principale est une prestation de service commercial — typiquement, l'entretien courant des espaces verts — immatriculées au registre du commerce et des sociétés (Chambre de Commerce et de l'Industrie). Cette distinction explique que plusieurs sources administratives et agrégateurs juridiques classifient le code APE 8130Z (« Services d'aménagement paysager ») comme une activité non réglementée : cette appréciation est exacte pour les entreprises d'entretien relevant de la CCI, mais inexacte pour les entreprises de création relevant de la CMA¹.

Pour le paysagiste concepteur, la réglementation exige d'être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère : licence professionnelle mention aménagement paysager, diplôme d'État de paysagiste (DE), ou diplôme d'ingénieur paysagiste.

Pour le paysagiste chargé de la réalisation d'ouvrages paysagers, la qualification professionnelle doit être attestée par l'un des diplômes ou titres suivants :

¹ Pour toute incertitude sur le régime applicable à votre situation, contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région.

- Brevet professionnel agricole « Travaux des aménagements paysagers » (BPA)
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole « Jardinier paysagiste » (CAPA)
- Brevet professionnel, baccalauréat professionnel ou brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Aménagements paysagers »
- Licence professionnelle « Aménagement du paysage, spécialité coordonnateur de projet : patrimoine naturel et paysages littoraux » ou « Sciences humaines et sociales mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien »

À défaut de l'un de ces diplômes, l'intéressé doit justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives acquise au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, en qualité de dirigeant d'entreprise, de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice du métier. Il est alors conseillé de solliciter auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat une attestation de qualification professionnelle.

Un troisième texte complète ce cadre réglementaire, cette fois non plus sur l'accès à la profession mais sur les pratiques elles-mêmes. La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, interdit l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, ainsi que dans les voiries. Cette interdiction, entrée pleinement en vigueur au 1er janvier 2017, s'applique à l'ensemble des professionnels intervenant en zones non agricoles. Elle constitue le plancher réglementaire minimal — point de départ, et non d'arrivée, d'une démarche d'écoconception qui vise à aller structurellement au-delà de la simple conformité.

Ce cadre réglementaire ne doit pas rester une abstraction administrative. Il témoigne de la reconnaissance par le législateur de la technicité réelle du métier — une technicité qui justifie précisément l'investissement dans une démarche d'écoconception structurée.

Une polyvalence technique exceptionnelle

La réglementation nous renseigne sur une réalité quotidienne que tout professionnel du paysage connaît bien : ce métier est l'un des plus transversaux qui soit. Un entrepreneur paysagiste réalisant des ouvrages dans un jardin de particulier est fréquemment amené à mobiliser les compétences d'un maçon pour les murs paysagers et les terrasses, d'un menuisier ou charpentier pour les pergolas et les clôtures en bois, d'un pépiniériste pour la sélection et la préparation des végétaux, d'un arboriculteur pour les soins aux arbres, d'un écologue pour l'analyse du sol et de la biodiversité, d'un plombier pour les réseaux d'arrosage et de récupération des eaux pluviales, et parfois d'un électricien pour les réseaux d'éclairage extérieur. Les jardiniers professionnels intervenant en service à la personne exercent par ailleurs une mission d'accompagnement et de conseil qui les rapproche parfois du rôle d'un intervenant à domicile.

Cette polyvalence n'est pas un défaut de spécialisation : elle est la conséquence directe de la richesse des aménagements possibles dans un jardin — murets, terrasses, plantations d'arbres et d'arbustes, semis, arrosage, différents types de tailles, clôtures, voiries légères, réseaux divers, ouvrages hydrauliques. Les entreprises du paysage sont généralement des généralistes avec des domaines d'excellence et des cibles clientèles spécifiques.

C'est précisément cette complexité qui rend indispensable l'adoption d'un cadre méthodologique structurant pour engager une démarche d'écoconception. Sans cadre, la diversité des situations décourage l'action. Avec le cadre que propose ce guide — unité fonctionnelle, cycle de vie du service, état des lieux multicritère, bonnes pratiques par activité — chaque professionnel peut trouver un point d'entrée adapté à sa réalité et progresser à son rythme, quelle que soit sa spécialité.

Les règles professionnelles : un socle technique de référence

Au-delà du cadre réglementaire général, les professionnels du paysage disposent d'un corpus de **règles professionnelles** co-élaborées par l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage) et Plante & Cité. Ces règles constituent des référentiels techniques de bonnes pratiques opposables, reconnus par les tribunaux comme standard du métier. Elles couvrent les principaux domaines d'intervention :

- **P.C.1-R0** : Travaux des sols
- **P.C.2-R1** : Plantation des arbres et arbustes
- **P.C.3-R0** : Entretien des massifs
- **P.C.4-R0** : Mise en œuvre des gazons
- **C.C.4-R0** : Mise en place de murets paysagers, retenues de sol et escaliers
- **C.C.7** : Travaux de création paysagère — règles générales
- **P.E.1-R0** : Travaux d'entretien des arbres

Ces règles professionnelles sont régulièrement citées dans les bonnes pratiques développées en Partie 4 du présent guide. Elles constituent le socle minimal de conformité à partir duquel la démarche d'écoconception propose d'aller plus loin, en intégrant des critères environnementaux que ces règles n'abordent pas encore systématiquement.

2.4.2 Le Domaine d'Activité Stratégique comme point d'entrée

Face à la diversité des activités possibles en paysage, la méthode d'écoconception de service introduit la notion de **Domaine d'Activité Stratégique (DAS)** comme point d'entrée opérationnel. Un DAS est un segment homogène du marché pour lequel une entreprise peut développer une stratégie spécifique, en fonction des besoins des clients et de ses compétences distinctives.

En écoconception de services paysagers, le DAS permet de positionner une offre en alignant l'unité fonctionnelle — la promesse centrale du service — et l'unité de service rendu — la performance mesurable — avec une cible précise et un avantage concurrentiel durable. Toutes les entreprises participantes au programme sont passées par cette définition. Ce travail de cadrage, exigeant mais fécond, a permis à chaque structure de faire émerger rapidement des idées d'amélioration à toutes les étapes de son cycle de vie de service.

2.4.3 Correspondance entre écoconception de service et design écologique de jardin

Le jardin n'est pas un produit fini : c'est un écosystème dynamique en constante évolution, traversé par des flux d'eau, d'énergie, de matière et de vivant qui le dépassent largement. Cette nature systémique du jardin rend l'approche service particulièrement pertinente pour les paysagistes, car elle intègre la temporalité — un jardin évolue avec les saisons, les années, le climat — et la co-production avec le client et les écosystèmes locaux.

Il est possible d'adapter la démarche d'écoconception de service à la démarche de design écologique d'un jardin, en faisant correspondre chaque étape de l'une avec l'étape équivalente de l'autre. Cette correspondance, illustrée dans le tableau ci-dessous, est l'un des apports méthodologiques les plus originaux de ce guide.

Étape écoconception de service	Étape design écologique de jardin	Objectif	Actions clés
Cadrage	Cadrage du projet de jardin	Définir le périmètre, les attentes du client et les enjeux environnementaux	Identifier les besoins, cartographier les parties prenantes y compris non humaines
Diagnostic	État des lieux multicritère	Comprendre l'état initial du jardin (sol, eau, vivant, matériaux)	Diagnostic de sol, Pollinis'action, diagnostic d'usage et de ressources
Idéation	Idéation du projet	Imaginer le futur aménagement ou le contrat de soin avec des solutions régénératives	Atelier brainstorming en interne et avec le client
Priorisation	Priorisation des solutions	Sélectionner les solutions pertinentes	Matrice coût / impact / régénération
Prototypage	Design — dessin du projet	Tester les solutions sur plan	Esquisse, plan masse, coupes
Évaluation	Chiffrage et vente	Valider le projet avec le client	Analyse quantitative et qualitative, retour client
Déploiement	Réalisation du chantier	Mettre en œuvre l'aménagement	Selon les spécificités de chaque projet
Amélioration continue	Suivi du jardin et gestion des SAV	Améliorer les services écosystémiques dans la durée	Système de feedback, ajustements selon la réaction de l'écosystème

La bonne pratique essentielle dans cette démarche — et l'axe prioritaire de l'écoconception professionnelle d'un jardin — est celle de l'**état des lieux multicritère**. Avant toute idéation ou tout dessin, le paysagiste écoconcepteur prend le temps de lire le jardin dans toutes ses dimensions : le sol et sa vie biologique, l'eau et ses circulations, le vivant déjà présent, les matériaux existants et réemployables, et les usages réels du client. C'est à partir de cette lecture fine que les solutions les plus pertinentes et les plus durables peuvent émerger.

2.4.4. Intégrer le non-humain dans les parties prenantes

L'une des contributions les plus stimulantes du Green Service Design à la démarche d'écoconception paysagère est l'invitation à intégrer le non-humain — plantes, animaux, micro-organismes, cycles de l'eau et des nutriments — dans la liste des parties prenantes d'un projet. Cette posture, qui peut paraître inhabituelle dans un cadre professionnel, est pourtant cohérente avec la réalité du métier : un jardin est avant tout un écosystème, et ses équilibres dépendent d'acteurs bien au-delà du seul client et de l'entreprise prestataire.

Concrètement, intégrer le non-humain dans les parties prenantes conduit à poser des questions inhabituelles mais décisives : quelles espèces locales sont présentes ou pourraient bénéficier de ce projet ? Quels corridors écologiques ce jardin peut-il contribuer à créer ou à maintenir ? Comment le cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant est-il affecté par les choix d'imperméabilisation ou de végétalisation ? Ces questions ne remplacent pas les attentes du client — elles les enrichissent, et elles constituent souvent le point de départ de projets plus ambitieux et plus durables.

Partie 3 — Résultats et enseignements du programme

Dix entreprises, dix activités différentes, dix territoires, dix histoires. Pourtant, les dix diagnostics environnementaux conduits dans le cadre du programme révèlent une convergence remarquable : les mêmes leviers, les mêmes freins, les mêmes opportunités. Cette convergence est en soi un résultat structurant, qui fonde la légitimité d'un guide de bonnes pratiques commun à l'ensemble de la profession.

3.1 Une convergence remarquable des diagnostics

Quelle que soit la spécialité de l'entreprise — élagage, entretien, création, clôtures, terrasses, récupération d'eaux pluviales —, les analyses du cycle de vie conduites par le Pôle Écoconception et Beewo ont systématiquement identifié les mêmes grandes familles d'impacts. Cette convergence n'était pas attendue a priori, compte tenu de la diversité des activités représentées. Elle suggère que le secteur du paysage privé présente une structure d'impacts environnementaux relativement homogène, ce qui simplifie considérablement la définition de priorités d'action collectives et justifie le format d'un guide de bonnes pratiques commun.

Elle s'explique par deux facteurs structurels. D'une part, toutes les entreprises du paysage partagent les mêmes fondamentaux opérationnels : des véhicules pour se déplacer, des engins pour travailler, des végétaux et des matériaux à acquérir, des déchets à gérer. D'autre part, le secteur du paysage privé est dominé par de petites structures qui fonctionnent selon des modèles d'organisation similaires, sans la différenciation que l'on trouverait dans un secteur industriel plus mature.

3.2 Les trois leviers prioritaires communs

Trois leviers concentrent l'essentiel des impacts environnementaux dans toutes les entreprises analysées :

Les biens amortissables

Véhicules utilitaires, camions, engins de chantier — mini-pelles, dumpers, tracteurs, tondeuses autoportées. Ces équipements génèrent des impacts majeurs à travers leur fabrication — extraction de matières premières, énergie de production. Leur usage quotidien — consommation de carburant, émissions de particules fines et de gaz à effet de serre — est comptabilisé dans les leviers logistique et prestations, mais il dépend directement des choix effectués lors de l'acquisition : un engin électrique ou hybride supprime à la source ces impacts d'usage. C'est pourquoi les décisions d'investissement constituent un levier structurant et trop souvent sous-estimé. Pour une entreprise d'entretien, un véhicule diesel effectuant 50 000 km par an représente à lui seul une empreinte carbone de plusieurs tonnes d'équivalent CO₂. Pour une entreprise de création, le transport d'un engin lourd — mini-pelle, dumper — sur plusieurs centaines de kilomètres par chantier constitue un hotspot majeur.

Les consommables

Végétaux, amendements, paillages, matériaux de construction paysagère — béton, granulats, bois, acier —, produits phytosanitaires et engrais, emballages plastiques des conteneurs et godets. Les choix d'approvisionnement dans cette catégorie sont le levier sur lequel les paysagistes ont le plus de prise directe et immédiate, et celui dont les effets sont les plus visibles pour les clients. La substitution d'un béton conventionnel par un béton recyclé, d'un bois exotique par un bois local certifié, d'un engrais de synthèse par un amendement organique — chacune de ces substitutions produit un gain environnemental mesurable et crédibilise la démarche auprès des clients.

La logistique

Déplacements des équipes et des matériaux, organisation des tournées, distances parcourues entre le dépôt et les chantiers, allers-retours pour les approvisionnements oubliés. Pour une entreprise d'entretien intervenant sur de nombreux petits jardins dispersés, les déplacements peuvent représenter 30 à 40 % de l'empreinte carbone totale. Pour une entreprise de création, le transport des engins et matériaux lourds génère une part significative des émissions de gaz à effet de serre de chaque chantier. Dans les deux cas, chaque kilomètre non parcouru est un gain environnemental et économique direct.

3.3 La transformation interne : rôle révélateur et catalyseur

Au-delà des impacts environnementaux, le programme a produit des effets internes significatifs dans les entreprises participantes. La démarche d'écoconception joue un rôle de révélateur : elle met en lumière des incohérences entre les valeurs environnementales affichées et les pratiques réelles quotidiennes — un paysagiste qui se dit respectueux de la nature mais qui utilise des désherbants chimiques faute d'avoir pensé à d'autres solutions, ou qui brûle de l'essence inutilement faute d'avoir optimisé ses tournées. Et elle joue un rôle de catalyseur : en nommant ces incohérences sans culpabiliser, elle crée l'espace pour les corriger et mobilise l'énergie des équipes autour d'un projet de transformation collectif.

La co-construction de la feuille de route avec les équipes — plutôt que son imposition par la direction — est apparue comme une condition indispensable de son appropriation et de sa mise en œuvre effective. Les entreprises qui ont associé leurs collaborateurs dès le diagnostic ont observé une mobilisation nettement supérieure à celles qui ont travaillé en mode top-down. Ce résultat confirme ce que la littérature sur la conduite du changement établit depuis longtemps : les personnes soutiennent ce qu'elles contribuent à construire.

Le programme a également révélé des besoins de formation que les entreprises n'avaient pas nécessairement identifiés comme prioritaires avant le diagnostic : formation en agronomie des sols de jardin pour comprendre et travailler avec les caractéristiques du sol en place plutôt que de systématiquement amender et corriger ; formation en botanique des espèces locales et indigènes pour construire des palettes végétales adaptées ; formation en écologie des milieux pour comprendre les dynamiques des écosystèmes jardinés ; et formation à la communication sur les enjeux environnementaux, pour accompagner les clients dans l'acceptation de nouvelles pratiques.

3.4 Les besoins clients : pédagogie et intégration amont

L'analyse des cycles de vie a systématiquement mis en évidence que les comportements et les attentes des clients ont un impact direct sur l'empreinte environnementale des prestations. Un client qui refuse le paillage organique au motif qu'il est « inesthétique » oblige à des passages de désherbage thermique ou manuel supplémentaires. Un client qui exige un gazon vert pendant les canicules estivales génère une consommation d'eau considérable. Un client qui veut voir sa terrasse en bois exotique parce qu'elle est « plus durable » contribue à la déforestation tropicale. Ces exemples montrent que l'impact environnemental d'un service de paysage n'est pas déterminé uniquement par les choix du professionnel, mais aussi — et parfois principalement — par les attentes et les comportements du client.

Cette réalité a deux conséquences pour la démarche d'écoconception. D'une part, l'identification précise des besoins réels du client — pas seulement ses demandes exprimées, mais ses besoins fonctionnels profonds — est une étape indispensable de tout projet écoconçu. Un client qui demande un gazon a peut-être besoin d'une surface de jeu pour ses enfants ; cette fonction peut être remplie par un gazon rustique à faible entretien, voire par une prairie fleurie adaptée selon les usages. D'autre part, la pédagogie cliente — savoir expliquer, faire comprendre et faire accepter des choix écoconçus — est un levier d'impact environnemental à part entière, et une compétence que les entreprises doivent développer au même titre que leurs compétences techniques.

3.5 Freins identifiés et conditions de réussite

Les freins identifiés par les entreprises sont réels et méritent d'être nommés sans euphémisme. Le coût des investissements initiaux pour certains équipements — véhicules électriques, matériel de broyage des végétaux, équipements de diagnostic des sols — peut représenter un obstacle significatif pour des TPE dont la trésorerie est limitée. La disponibilité encore insuffisante de certains consommables vertueux — végétaux locaux labellisés, matériaux de réemploi — dans les territoires moins denses contraint les choix d'approvisionnement. La difficulté à valoriser commercialement la démarche face à une concurrence qui pratique des prix bas sans contrainte environnementale peut décourager les entreprises d'investir dans des pratiques plus coûteuses à court terme. Et la mobilisation des équipes, qui nécessite du temps, de la pédagogie et une direction convaincue, est une condition nécessaire mais non suffisante.

Cinq conditions de réussite ont été identifiées par les entreprises participantes elles-mêmes, au fil des ateliers collectifs :

1. L'engagement sincère et visible de la direction, qui donne le signal que la démarche est prioritaire et non un projet parmi d'autres ;
2. La co-construction avec les équipes dès le diagnostic, pour que la feuille de route soit portée collectivement et non subie ;
3. Le choix d'une ou deux priorités d'action plutôt qu'une liste exhaustive qui disperse les efforts ;
4. La mesure régulière des progrès sur des indicateurs simples et parlants pour les équipes ;
5. L'appartenance à un réseau de pairs partageant les mêmes défis, pour ne pas avancer seul et bénéficier des retours d'expérience des autres.

3.6 Synthèse par type d'activité

Les entreprises spécialisées dans l'entretien et le soin des jardins — Ameline Arbora, Colver — présentent une structure d'impacts dominée par la logistique des déplacements et les équipements motorisés. Les tournées répétées vers de nombreux petits jardins dispersés génèrent des émissions de gaz à effet de serre considérables sur l'année. Leurs principaux leviers d'action sont l'optimisation des tournées par zone géographique, la transition progressive vers des équipements électriques pour les outils de jardin — tondeuses, souffleurs, taille-haies —, et la substitution des produits phytosanitaires par des pratiques culturales alternatives — paillage permanent, tonte haute, désherbage mécanique.

Les entreprises spécialisées dans la création — Jardin Création, Maillard Paysage, Paysages Conseil, Apex Paysage — présentent une structure d'impacts dominée par les matériaux de construction et les végétaux. Le béton, les enrobés et les bois exotiques pèsent lourd dans les bilans. Leurs principaux leviers sont le réemploi des matériaux, le choix de végétaux locaux et adaptés au sol, et la réduction des déchets de chantier par valorisation sur site.

Les entreprises spécialisées dans des activités techniques spécifiques présentent des profils d'impacts plus spécifiques. Univert Paysage, dont l'activité principale analysée porte sur les terrasses, concentre ses impacts sur les matériaux — bois, béton, métal. Rebeyrol, spécialisé dans les clôtures, a identifié l'acier comme son principal hotspot matériaux. Ledoux Jardin, dont l'activité de désimperméabilisation présente par nature un fort potentiel régénératif, a travaillé sur la communication auprès des clients comme levier de transformation. Les Jeunes Pousses, spécialisés dans la récupération des eaux pluviales, ont centré leur analyse sur les matériaux de pose des cuves — béton principalement — et l'énergie de la pompe.

Partie 4 — Les vingt bonnes pratiques d'écoconception régénérative en paysage

Introduction

Les vingt bonnes pratiques présentées dans cette partie sont le fruit direct du programme « Paysagistes du vivant ». Elles sont organisées en deux grandes familles, correspondant aux deux niveaux de la démarche d'écoconception développée en Partie 2.

Les neuf premières bonnes pratiques concernent l'écoconception du service : elles s'adressent à l'entreprise dans son fonctionnement global, indépendamment de la nature des projets réalisés. Elles sont applicables à toute structure, quelle que soit sa spécialité, sa taille ou son territoire.

Les onze suivantes concernent l'écoconception du jardin : elles s'organisent autour des dix activités types du paysagiste intervenant chez des particuliers, depuis l'état des lieux initial jusqu'au soin du jardin en entretien régulier. Elles intègrent systématiquement les règles professionnelles applicables, des éléments tirés des accompagnements à l'écoconception de l'ADEME, des pistes spécifiques à chaque activité et des orientations pour contribuer à la biodiversité et au réemploi.

Chaque bonne pratique est structurée de façon homogène : contexte et enjeux, actions prioritaires, indicateurs de suivi, freins à anticiper et, le cas échéant, illustration par un cas d'entreprise.

4.1 Écoconception du service d'aménagement et de soin du jardin

Les 10 bonnes pratiques pour les services sont :

BP 0 — Le diagnostic écoconception de service pour aller plus loin

BP 1 — Identification des besoins et stratégie d'offre

BP 2 — Sobriété numérique et communication responsable

BP 3 — Stratégie logistique et gestion du parc de véhicules

BP 4 — Matériel et investissement : stratégie d'achat et de gestion du parc

BP 5 — Fournitures et consommables : éco-sélection et achats responsables

BP 6 — Autonomie énergétique et sobriété des locaux

BP 7 — Le réemploi dans les entreprises du paysage

BP 8 — Gestion des déchets et biodéchets

BP 9 — Recyclage et économie circulaire à l'échelle de l'entreprise

BP 0 — Le diagnostic écoconception de service pour aller plus loin

Contexte et enjeux

Ce guide propose vingt bonnes pratiques que toute entreprise du paysage peut mettre en œuvre de façon autonome, sans accompagnement externe préalable. Les BP, les indicateurs de suivi et les cas pratiques qui les illustrent constituent en eux-mêmes un premier niveau d'auto-évaluation accessible immédiatement.

Pour aller plus loin — approfondir la connaissance de ses impacts spécifiques, quantifier ses marges de progrès, prioriser selon son propre contexte ou mobiliser les équipes dans un cadre structuré — un diagnostic d'écoconception de service individualisé constitue l'étape suivante. Ce diagnostic n'est pas un pré-requis : **c'est un amplificateur.**

Ce qu'apporte le diagnostic en complément du guide

- Une quantification propre à l'entreprise : le diagnostic produit une estimation chiffrée des impacts par étape du cycle de vie, permettant de valider ou d'infirmer les priorités intuitivement identifiées
- Une priorisation contextualisée : selon la spécialité, la taille, le territoire et le positionnement commercial, les hotspots ne sont pas identiques d'une entreprise à l'autre
- Une mobilisation collective : la co-construction de la feuille de route avec les équipes dans un cadre structuré produit un niveau d'appropriation que la lecture seule du guide ne peut pas générer
- Une légitimité externe : le regard d'un expert tiers révèle des angles morts et crédibilise la démarche en interne comme vis-à-vis des clients

Comment accéder à un accompagnement ?

L'ADEME soutient financièrement les études d'écoconception « Premiers pas » pour les TPE et PME. Ces accompagnements sont accessibles via : agirpourlatransition.ademe.fr > Études d'écoconception des produits et des services.

Indicateurs de suivi

- Diagnostic réalisé : oui/non
- Nombre de hotspots environnementaux identifiés et priorités
- Feuille de route formalisée avec indicateurs de suivi : oui/non
- Nombre d'actions engagées à 6 mois / 12 mois

BP 1 — Identification des besoins et stratégie d'offre

Contexte et enjeux

La première bonne pratique d'écoconception d'un service de paysage n'est pas technique : elle est commerciale et stratégique. Elle part d'un constat simple mais dérangeant : la majorité des entreprises du paysage proposent ce qu'elles savent faire, pas nécessairement ce que leurs clients cherchent réellement. La demande de jardins plus naturels, plus résilients face au changement climatique, moins consommateurs d'eau et d'entretien est croissante en France — mais elle se heurte à une offre qui ne sait pas toujours l'identifier, la nommer et y répondre.

L'enjeu n'est plus de convaincre les clients de l'importance de l'écologie. Il est de répondre à leurs besoins réels — un jardin qui résiste à la chaleur, qui accueille les enfants, qui ne demande pas deux heures de tonte chaque semaine — avec des solutions écoconçues. Ce changement de posture, du discours militant à la réponse aux besoins, est la première transformation nécessaire.

La démarche marketing est peu déployée dans les entreprises du paysage, dont 95 % comptent moins de cinq salariés. Pourtant, une analyse même simple du positionnement commercial — quels clients, quels besoins, quelle offre, quelle communication — est la condition préalable à tout développement d'une offre écoconçue cohérente.

Actions prioritaires

- **Réaliser un diagnostic de son positionnement marketing** : qui sont mes clients actuels, quels sont leurs besoins exprimés et latents, quelle est mon offre réelle, comment suis-je perçu par rapport à mes concurrents ? Ce diagnostic peut être conduit simplement, par des entretiens avec une dizaine de clients et quelques heures d'analyse interne.
- **Définir une ou plusieurs offres d'écoconception clairement identifiables** — diagnostic écologique de jardin, contrat de soin régénératif, projet de végétalisation frugale — avec une promesse centrale précise, des livrables concrets et un argumentaire commercial adapté aux profils de clients ciblés. Apex Paysage a initié cette démarche en lançant une enquête clients complète avant de formaliser ses critères d'écoconception et de construire ses premières offres pilotes.
- **Adapter le discours commercial** : remplacer le vocabulaire technique ou militant — écoconception, régénératif, limites planétaires — par des mots qui parlent aux clients : jardin autonome, plantes qui résistent à la chaleur, moins d'arrosage, plus de nature. Le fond reste identique ; la forme s'adapte à l'interlocuteur.
- **Intégrer dès le premier rendez-vous un questionnaire approfondi sur les usages réels du jardin** : qui l'utilise, à quelle fréquence, pour quels usages, avec quelles contraintes de temps et d'entretien ? Cette identification fine des besoins conditionne la pertinence des solutions proposées et leur durabilité dans le temps.

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes intégrant des critères durables par rapport au nombre total de demandes reçues.
- Taux de transformation des rendez-vous en devis comportant une option d'écoconception.
- Satisfaction client à six mois sur la cohérence entre les attentes exprimées et la prestation réalisée.

Freins à anticiper

Voici quelques freins identifiés :

- La résistance à une démarche perçue comme chronophage dans des entreprises où le dirigeant est déjà surchargé.
- La difficulté à se positionner sur un marché local où la concurrence par les prix reste dominante.
- La tentation de communiquer sur l'environnement sans modifier réellement ses pratiques — le greenwashing, dont les clients sont de plus en plus conscients et méfiants.

BP 2 — Sobriété numérique et communication responsable

Contexte et enjeux

La digitalisation des entreprises du paysage s'est accélérée ces dernières années : logiciels de gestion de chantier, applications de suivi client, plans sur tablette, devis dématérialisés, réseaux sociaux. Cette transition numérique est globalement positive pour la productivité, mais elle s'accompagne d'une empreinte environnementale propre que peu d'entreprises ont encore mesurée. Le numérique représente en France environ 4,4 % de l'empreinte carbone nationale, avec des impacts sur l'énergie non renouvelable, les ressources rares nécessaires à la fabrication des équipements, et la toxicité liée à l'extraction minière.

Par ailleurs, la communication de l'entreprise — son site web, ses supports imprimés, sa présence sur les réseaux — est un levier stratégique de différenciation commerciale. La qualité et la cohérence de cette communication avec les valeurs environnementales affichées conditionne la crédibilité de l'entreprise auprès d'une clientèle de plus en plus attentive au greenwashing.

Actions prioritaires

Sur les équipements informatiques :

- Structurer la gestion du parc avec un prestataire principal, intégrer systématiquement des clauses de garantie prolongée et de reprise des anciens équipements
- Privilégier le matériel reconditionné ou labellisé (EPEAT, TCO Certified)
- Réparer et allonger la durée de vie du matériel existant avant tout remplacement.
- Les équipements électroniques sont des déchets spécifiques — DEEE — qui doivent être traités dans des filières spécialisées et non déposés en déchetterie ordinaire.

Sur les usages quotidiens :

Limiter le stockage cloud par un nettoyage régulier des données obsolètes

- Réduire la taille des pièces jointes, limiter les envois de mails inutiles
- Préférer le wifi à la 4G/5G pour les transferts de données
- Désactiver les fonctionnalités inutiles sur les tablettes et téléphones de terrain.
- Pour les réunions d'équipe à distance, modérer la qualité vidéo et la durée des visioconférences.

Sur le site web :

- Faire réaliser un audit environnemental du site (l'indicateur EcoIndex est disponible gratuitement en ligne)
- Choisir un hébergeur utilisant des énergies renouvelables
- Concevoir le site avec une architecture épurée
- Compresser et redimensionner les images et vidéos, choisir un CMS sobre. Le Label Numérique Responsable (niveaux 2 et 3) constitue un référentiel de qualité reconnu pour les prestataires web.

Sur les supports de communication imprimés :

- Choisir du papier certifié PEFC ou FSC, sans traitement (non blanchi au chlore), renoncer au pelliculage plastique
- Utiliser des encres végétales, travailler avec des imprimeurs labellisés Imprim'Vert
- Concevoir les supports pour un second usage — une plaquette utilisable comme signalétique de chantier, par exemple.

Nommer un référent « numérique responsable » en interne pour animer la démarche et veiller à la cohérence des pratiques. Organiser une Fresque du Numérique en interne pour sensibiliser les équipes aux impacts réels du numérique.

Indicateurs de suivi

- Part des équipements reconditionnés dans les achats informatiques annuels.
- EcoIndex du site web avant et après refonte.
- Volume de données stockées dans le cloud (évolution annuelle).
- Nombre d'heures de formation au numérique responsable.

BP 3 — Stratégie logistique et gestion du parc de véhicules

Contexte et enjeux

La logistique constitue l'un des trois leviers d'impact environnemental prioritaires de toute entreprise du paysage. Les déplacements — tournées des équipes, transport du matériel et des végétaux, visites commerciales, déplacements pour devis — génèrent des consommations de carburant et des émissions qui pèsent lourd dans le bilan environnemental d'un service, notamment sur les critères d'effet de serre, de toxicité et d'acidification.

L'analyse menée chez Ameline Arbora a mis en évidence la structure type des déplacements d'une entreprise d'entretien : des tournées quotidiennes vers de nombreux petits jardins dispersés sur un territoire, avec des véhicules thermiques chargés de matériel. Chaque kilomètre non parcouru est un gain environnemental et économique direct. Chez Maillard Paysage, c'est le transport des engins lourds — dumper, mini-pelle — et des matériaux de construction qui domine : un poids lourd effectuant 240 km par chantier représente à lui seul une consommation significative.

Actions prioritaires

Cartographier et analyser les déplacements actuels : kilomètres parcourus par semaine, par type de véhicule, par destination. Cet exercice, réalisable en quelques heures à partir des carnets de bord ou des relevés GPS, révèle systématiquement des optimisations possibles que l'habitude avait rendues invisibles. Rebeyrol a par exemple identifié qu'une organisation des tournées par zones géographiques permettrait de réduire significativement ses kilomètres de chantier.

Optimiser les tournées : regrouper les interventions par zone géographique, planifier les chantiers pour éviter les allers-retours inutiles, livrer le matériel et les matériaux le premier jour du chantier pour que les équipes n'effectuent ensuite que leurs déplacements personnels. Les outils numériques d'optimisation des tournées — applications de planification d'itinéraires — sont accessibles à partir de quelques dizaines d'euros par mois et produisent des gains mesurables dès les premières semaines.

Adapter la taille des véhicules aux besoins réels : éviter de mobiliser un camion poids lourd pour transporter un volume ne justifiant pas ce type de véhicule. Réfléchir à la mutualisation des engins entre équipes ou avec d'autres entreprises du réseau pour réduire le nombre de déplacements de matériel lourd.

Former les équipes à l'éco-conduite : une formation de quelques heures permet de réduire la consommation de carburant de 10 à 15 % sans modifier le parc ni les tournées. Mettre en place un suivi régulier de l'état des véhicules — pression des pneus, entretien moteur, remplacement des filtres à air — pour maintenir leurs performances dans la durée. Ameline Arbora a envisagé un système de défi interne avec récompense au kilomètre économisé pour engager les équipes.

Planifier la transition progressive vers des véhicules à faibles émissions : pour les petits véhicules de liaison et les véhicules légers de service, les alternatives électriques sont aujourd'hui disponibles, économiquement viables sur le cycle de vie et adaptées aux usages d'entretien. Pour les camions et engins lourds, la transition est plus lente mais doit être anticipée dès aujourd'hui dans les politiques d'achat — en intégrant des critères environnementaux dans les cahiers des charges de renouvellement du parc.

Étudier la possibilité de restreindre le périmètre d'intervention géographique pour concentrer les chantiers sur un territoire plus restreint, réduire les kilomètres et développer la clientèle de proximité — notamment en proposant des offres mutualisées entre voisins d'un même quartier ou d'une même rue.

Indicateurs de suivi

- Kilomètres parcourus par semaine et par type de véhicule.
- Consommation moyenne de carburant par véhicule (litres aux 100 km).
- Part des véhicules à faibles émissions dans le parc total.
- Nombre de collaborateurs formés à l'éco-conduite.

BP 4 — Matériel et investissement : stratégie d'achat et de gestion du parc

Contexte et enjeux

Les engins de chantier — mini-pelles, dumpers, tracteurs, tondeuses autoportées — et les équipements professionnels représentent une part importante de l'empreinte environnementale d'une entreprise du paysage, concentrée principalement sur les critères d'énergie non renouvelable et d'effet de serre. Leur impact est d'autant plus élevé qu'ils sont utilisés intensément sur de longues durées avec des moteurs thermiques gourmands en carburant.

La gestion du parc matériel est souvent peu structurée dans les PME du paysage : les achats se font au coup par coup, souvent en urgence lors d'une panne, sans analyse préalable des alternatives disponibles ni intégration de critères environnementaux dans le choix. L'adoption d'une politique d'achat responsable — même simple — permet de corriger progressivement cette situation.

Actions prioritaires

Établir un cahier des charges intégrant des critères environnementaux pour tout achat de matériel ou de véhicule :

- Consommation énergétique
- Niveau d'émissions de particules fines
- Durée de vie garantie
- Disponibilité des pièces détachées
- Reprise en fin de vie par le fournisseur.
- Interroger systématiquement les fournisseurs sur leur politique environnementale et leur service après-vente.

Privilégier la réparation et la maintenance préventive sur le remplacement : un engin bien entretenu dure significativement plus longtemps et consomme moins qu'un engin négligé. Il est donc essentiel de mettre en place par exemple un carnet de suivi pour chaque équipement, avec des contrôles réguliers planifiés.

Explorer les alternatives à l'achat neuf : matériel d'occasion reconditionné, location pour les besoins ponctuels, mutualisation avec d'autres entreprises pour les équipements spécialisés utilisés rarement. Ces modèles réduisent à la fois l'empreinte environnementale et le capital immobilisé.

Planifier le remplacement progressif des équipements thermiques par des alternatives électriques ou à faibles émissions, en commençant par les équipements les moins contraignants — tondeuses, souffleurs, taille-haies, outils de jardinage. Les gammes professionnelles électriques ont considérablement progressé en termes de puissance et d'autonomie ces dernières années.

Indicateurs de suivi

- Durée de vie moyenne des engins par catégorie.
- Part du parc à faibles émissions.
- Coût total de possession par type d'engin — achat, maintenance, énergie, fin de vie.
- Nombre de pannes évitées grâce à la maintenance préventive.

BP 5 — Fournitures et consommables : éco-sélection et achats responsables

Contexte et enjeux

Les consommables — végétaux, amendements, paillages, matériaux de construction paysagère, produits d'entretien, emballages — constituent le deuxième levier d'impact environnemental prioritaire pour la majorité des entreprises du paysage. Leur choix engage des impacts sur l'ensemble des neuf critères retenus dans la démarche : les végétaux produits hors sol sous serres chauffées ont une empreinte énergétique élevée, les bétons et enrobés pèsent lourd sur les ressources rares et l'énergie non renouvelable, les plastiques des géotextiles et conteneurs posent des problèmes d'écotoxicité et de fin de vie.

La mise en place d'une politique d'éco-sélection des consommables n'est pas une contrainte supplémentaire : c'est une démarche qui améliore simultanément la qualité des prestations, la fidélisation des clients et la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires.

Actions prioritaires

Formaliser une grille d'éco-sélection des fournisseurs et des produits, avec des critères pondérés :

- Origine géographique (proximité)
- Conditions de production, certifications environnementales (label Végétal Local, FSC, AB, Ecocert)
- Politique de gestion des emballages et de fin de vie
- Engagement RSE du fournisseur.

>> Envoyer un courrier à tous les fournisseurs actuels pour les informer de la démarche et leur demander leurs engagements et labels.

Pour les végétaux :

- Privilégier les espèces locales, indigènes ou adaptées au climat local et aux conditions pédologiques.
- Le label Végétal Local garantit une origine géographique contrôlée et une adaptation aux conditions écologiques régionales.
- Éviter les espèces exotiques envahissantes — dont la liste est réglementée par arrêté — et les végétaux produits sous serres chauffées lorsque des alternatives locales existent.
- Construire des palettes végétales adaptées aux différents contextes de sol et de climat locaux, et les proposer sous forme de kits modulables aux clients.

Pour les amendements et paillages :

Éliminer les engrais synthétiques au profit d'amendements organiques — compost, fumier, BRF — et de paillages issus de ressources locales — broyat de branches du chantier, paille, feuilles mortes. Ces substitutions améliorent simultanément la qualité biologique du sol et réduisent les impacts sur l'eutrophisation et la toxicité.

Pour les matériaux de construction :

- Réduire au maximum les quantités de béton et d'enrobé en substituant par des matériaux perméables, locaux ou de réemploi.
- Refuser ou minimiser les géotextiles en plastique non recyclable au profit de matériaux biodégradables ou de solutions sans géotextile.
- Éliminer le bois exotique — dont l'impact sur la déforestation tropicale est documenté — au profit du bois local certifié (douglas, mélèze, châtaignier, robinier) ou du bois de réemploi.

Pour les produits d'entretien :

- Appliquer la loi Labbé — interdiction des produits phytosanitaires pour les zones non agricoles — comme un plancher minimal et non comme un plafond.
- Aller au-delà en éliminant tous les intrants chimiques, y compris les engrais foliaires et les traitements préventifs, au profit de pratiques culturales préventives.

Indicateurs de suivi

- Part des végétaux labellisés Végétal Local ou issus de pépinières locales dans les achats annuels.
- Part des matériaux de réemploi dans les chantiers. Nombre de fournisseurs ayant répondu positivement à la démarche d'éco-sélection.
- Volume de paillages produits sur site par broyage des résidus de taille.

BP 6 — Autonomie énergétique et sobriété des locaux

Contexte et enjeux

Les locaux professionnels — dépôt, atelier, bureaux — contribuent à l'empreinte environnementale de l'entreprise à travers leur consommation d'énergie pour le chauffage, l'éclairage et les équipements, ainsi qu'à travers l'imperméabilisation des sols qu'ils génèrent. Cette contribution est généralement moins importante que celle des véhicules ou des consommables, mais elle offre des leviers d'action accessibles et souvent économiquement rentables à court terme.

Par ailleurs, la production locale d'énergie renouvelable — photovoltaïque en toiture, notamment — constitue une opportunité de réduction des coûts et d'autonomisation énergétique progressive particulièrement adaptée aux entreprises disposant de grandes surfaces de stockage couvertes.

Actions prioritaires

Réaliser un audit énergétique simple des locaux — consommation de chauffage, d'électricité, d'eau — pour identifier les principaux postes et les gisements d'économies. Cet audit peut être conduit par l'entreprise elle-même à partir des factures des trois dernières années.

Prioriser les actions à fort retour sur investissement : isolation de l'atelier, remplacement des éclairages par des LED, installation de minuteries et de détecteurs de présence, optimisation du chauffage. Ces investissements se remboursent généralement en deux à cinq ans.

Étudier la faisabilité d'une installation photovoltaïque en toiture de l'atelier ou du dépôt. Les entreprises disposant de grandes surfaces couvertes ont un potentiel de production significatif, et les dispositifs de soutien — autoconsommation avec revente du surplus — permettent d'optimiser la rentabilité de l'installation.

Végétaliser et désimperméabiliser les abords du dépôt : remplacer les surfaces enrobées inutiles par des stabilisés perméables ou des espaces enherbés, installer des haies en limite de propriété, créer des zones de compostage pour les déchets verts produits sur le dépôt. Ces aménagements améliorent la gestion des eaux pluviales sur site et constituent une vitrine cohérente des engagements de l'entreprise.

Indicateurs de suivi

- Consommation d'énergie annuelle des locaux en kWh.
- Part de l'énergie d'origine renouvelable dans la consommation totale.
- Surface végétalisée ou perméabilisée sur le site de l'entreprise.

BP 7 — Le réemploi dans les entreprises du paysage

Contexte et enjeux

Le réemploi — c'est-à-dire la réutilisation de matériaux, végétaux ou équipements dans leur état d'origine, sans transformation significative — est l'une des pratiques les plus prometteuses pour réduire l'impact environnemental des chantiers paysagers. Il s'inscrit au sommet de la hiérarchie des modes de gestion des ressources, avant le recyclage et a fortiori avant l'élimination.

Dans le secteur du paysage, le réemploi peut concerner les matériaux minéraux — pierres, pavés, gravats, béton fragmenté —, les matériaux végétaux — végétaux transplantés, souches réutilisées comme habitat, bois mort laissé sur place —, les éléments de construction — clôtures, portails, mobilier de jardin — et même les terres végétales, qui sont des ressources précieuses et non des déchets à évacuer.

Le travail conduit avec la SCIC Bellastock dans le cadre du programme « Paysagistes du vivant » a permis d'approfondir considérablement les méthodes et les outils pour intégrer le réemploi dans les projets paysagers. Un livrable de référence sur ce sujet est le mini-guide du réemploi dans les jardins, disponible en annexe du présent rapport.

Actions prioritaires

Intégrer systématiquement un diagnostic des ressources réemployables dans l'état des lieux amont de tout projet : quels matériaux sont présents sur le site et peuvent être réutilisés dans le projet — pierres, béton, briques, bois, clôtures existantes ? Quels végétaux peuvent être transplantés plutôt qu'arrachés et remplacés par du neuf ? Quelle quantité de terre végétale peut être conservée sur site plutôt qu'évacuée ?

Construire des relations avec les acteurs locaux du réemploi : plateformes de matériaux de seconde vie (Cycle Up, Valdelia, Backacia, Meneka...), chantiers de déconstruction, collectivités ayant des stocks de matériaux issus de travaux publics. Ces relations permettent de s'approvisionner en matériaux de qualité à moindre coût, tout en valorisant des ressources qui auraient sinon été éliminées.

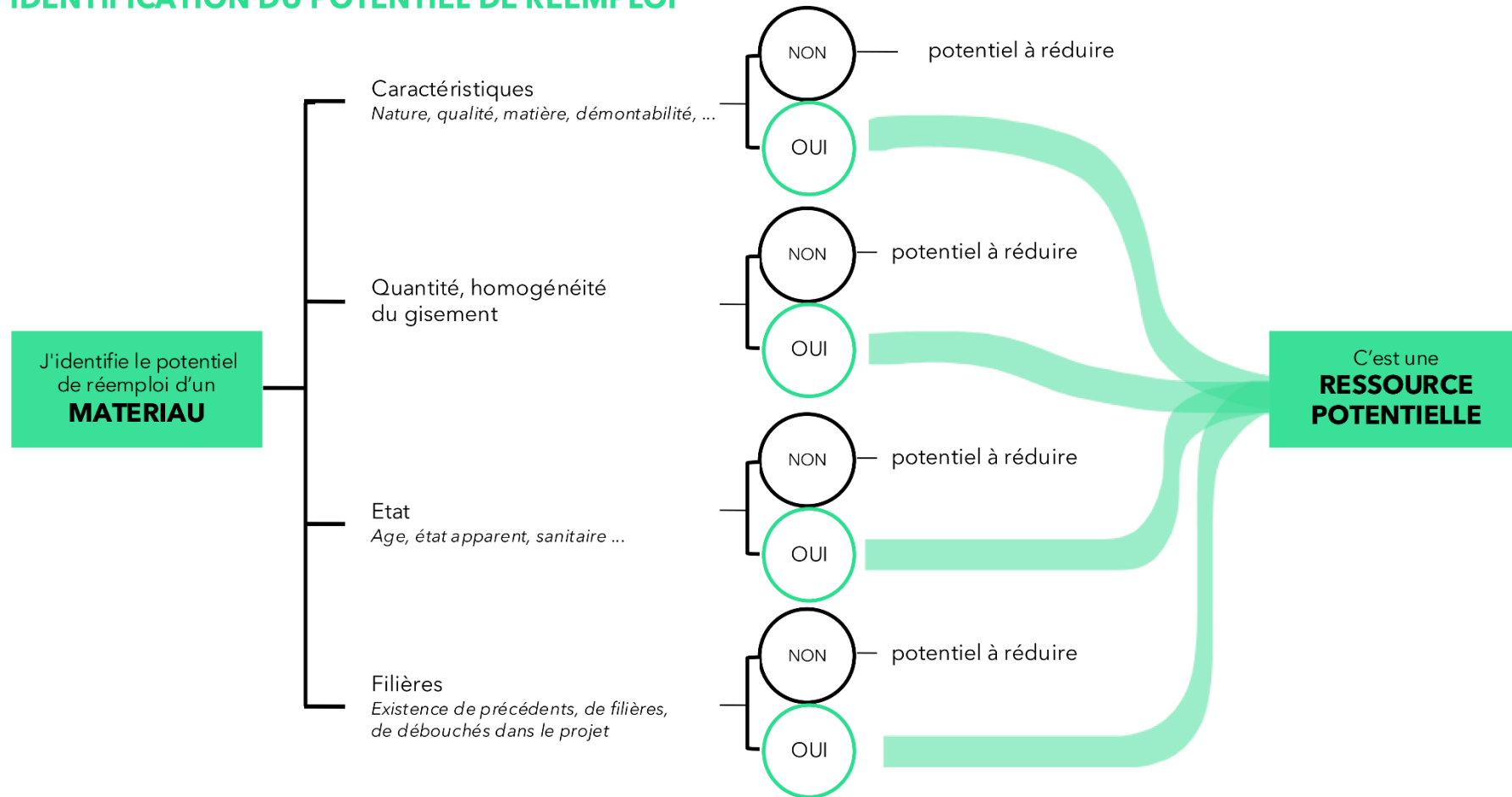
Standardiser partiellement les offres de chantier pour permettre la réutilisation des restes d'un projet à l'autre : végétaux en godets non utilisés, chutes de matériaux, palettes de pierres entamées. Plusieurs entreprises du programme ont identifié la possibilité de proposer ces restes à d'autres clients avec un rabais, ou de les conserver en stock pour un usage ultérieur.

Documenter les projets de réemploi réalisés — photos avant/après, quantités réemployées, économies générées — pour constituer un portfolio commercial valorisant et alimenter la communication de l'entreprise.

Indicateurs de suivi

- Part des matériaux issus du réemploi dans les chantiers (en volume ou en valeur).
- Nombre de chantiers avec diagnostic de ressources réemployables réalisé en amont.
- Quantité de végétaux transplantés plutôt que remplacés.

IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE REEMPLOI



BP 8 — Gestion des déchets et biodéchets

Contexte et enjeux

Les entreprises du paysage produisent des déchets de nature très diverse : déchets verts issus de la taille et de la tonte, gravats et terres d'excavation, déchets plastiques — conteneurs de végétaux, géotextiles, emballages —, déchets dangereux — huiles usagées, filtres, eaux de nettoyage des engins. Chacune de ces catégories est soumise à une réglementation spécifique et dispose de filières de valorisation distinctes.

Depuis le 1er janvier 2024, la loi impose à tous les ménages de trier et valoriser leurs biodéchets. Cette obligation, qui concerne également les professionnels, est une opportunité pour les paysagistes : ils peuvent proposer à leurs clients des solutions de valorisation sur site — compostage, paillage — qui répondent à cette obligation légale tout en améliorant la qualité du sol du jardin.

La gestion des déchets de chantier est souvent insuffisamment structurée dans les PME du paysage. Colver a identifié comme prioritaire de mieux connaître la destination finale de chaque type de déchet produit — actuellement peu traçable — et de former les équipes au tri sélectif selon les filières disponibles localement.

Actions prioritaires

Cartographier les filières de valorisation disponibles localement pour chaque type de déchet produit :

- Plateformes de compostage pour les déchets verts
- Déchetteries professionnelles ou plateformes de concassage pour les gravats et bétons
- Filières spécialisées pour les plastiques de type conteneurs et géotextiles
- Collecteurs agréés pour les huiles usagées et déchets dangereux.

Valoriser les déchets verts sur site en priorité ou opter pour une stratégie « zéro export » : le broyage des rémanents de taille pour produire du paillis utilisable sur le même chantier ou chez d'autres clients est la solution la plus écologique et souvent la plus économique, car elle évite les coûts de transport et d'élimination. Les végétaux fins peuvent être compostés sur site ou chez le client si un composteur est disponible.

Intégrer dans les devis une ligne spécifique « gestion et valorisation des déchets verts » : cela permet de valoriser commercialement la prestation, de la rendre visible pour le client, et de créer une incitation à valoriser sur site plutôt qu'à évacuer. Colver a envisagé de proposer un abattement sur cette ligne lorsque tout reste sur place.

Mettre en place une station de nettoyage des engins adaptée sur le dépôt : les eaux de lavage des engins sont chargées en hydrocarbures, en béton et potentiellement en graines d'espèces invasives. Leur rejet sans traitement dans le réseau d'eaux pluviales est interdit. Un bac de décantation simple, avec phytoépuration ou collecte pour traitement, permet de se conformer à la réglementation tout en réutilisant l'eau épurée pour d'autres usages — arrosage du dépôt par exemple.

Indicateurs de suivi

- Part des déchets verts valorisés sur site par broyage ou compostage.
- Part des déchets orientés vers des filières de valorisation identifiées plutôt que vers l'élimination.
- Nombre de types de déchets faisant l'objet d'un tri sélectif.

BP 9 — Recyclage et économie circulaire à l'échelle de l'entreprise

Contexte et enjeux

Le recyclage — transformation d'un déchet en matière première secondaire — est une option de valorisation à mobiliser lorsque le réemploi direct et la valorisation sur site ne sont pas possibles. Il s'inscrit dans une logique d'économie circulaire qui vise à fermer les boucles de matière à l'échelle de l'entreprise, du secteur et du territoire.

Dans le secteur du paysage, plusieurs flux de matière recyclable sont encore peu valorisés : les plastiques des conteneurs et godets de végétaux, pour lesquels des filières spécifiques commencent à se structurer ; les bétons et gravats, qui peuvent être concassés pour produire des agrégats recyclés utilisables en sous-couche de voirie légère ; les palettes de bois, récupérables par des acteurs spécialisés ; et les pièces métalliques des équipements en fin de vie, récupérables par les filières ferrailleuses.

Actions prioritaires

Proposer aux clients la réutilisation des gravats concassés de leur propre chantier comme sous-couche drainante ou stabilisée pour d'autres aménagements : cette pratique ferme une boucle de matière à l'échelle du site et réduit simultanément les coûts d'évacuation et d'approvisionnement en matériaux neufs.

Travailler à l'échelle du territoire pour mutualiser la collecte et la valorisation de certains flux de déchets — notamment les plastiques de conteneurs et géotextiles — avec d'autres entreprises du paysage ou d'autres artisans locaux qui produisent les mêmes types de déchets. Cette logique de mutualisation territoriale, plus réaliste que la mutualisation à l'échelle nationale d'un réseau dont les adhérents sont géographiquement dispersés, permet d'atteindre des volumes justifiant des filières de collecte spécifiques.

Développer sa propre plateforme de compostage et/ou recyclage selon les normes en vigueur pour pouvoir réutiliser les substrats sur d'autres chantiers voir même valoriser les produits en vendant le compost issu de la transformation opérée par l'entreprise.

Par ailleurs, la centrale de référencement du Réseau Alliance Paysage constitue un levier collectif pertinent pour inciter les fournisseurs partenaires à réduire leurs emballages — conditionnements en vrac, consignes, emballages réemployables — et à s'engager sur des pratiques plus vertueuses. Cette pression collective exercée à travers la relation commerciale du réseau est plus efficace que des démarches individuelles entreprise par entreprise.

Indicateurs de suivi

- Part des déchets recyclés dans le total des déchets produits.
- Nombre de filières de recyclage identifiées et actives.
- Volume de gravats concassés réutilisés sur site.

4.2 Écoconception d'un jardin frugal régénératif

Les 11 pratiques vertueuses pour un jardin frugal et régénératif :

BP 10 — L'état des lieux multicritère : la bonne pratique fondatrice

BP 11 — Travaux des sols et terrassements

BP 12 — Plantations et végétalisation

BP 13 — Murs de soutènement et ouvrages paysagers maçonnés

BP 14 — Circulations et revêtements

BP 15 — Clôtures et délimitations paysagères

BP 16 — La terrasse

BP 17 — La récupération des eaux pluviales

BP 18 — Désimperméabilisation et végétalisation urbaine

BP 19 — Le soin des arbres

BP 20 — Le soin du jardin : entretien régénératif

BP 10 — L'état des lieux multicritère : la bonne pratique fondatrice

Contexte et enjeux

L'état des lieux multicritère est la bonne pratique la plus déterminante de toute la démarche d'écoconception paysagère. Elle conditionne la pertinence de toutes les solutions qui suivront. Un jardin conçu sans état des lieux préalable rigoureux — qui travaille sur des hypothèses plutôt que sur des faits — génère systématiquement des gaspillages : végétaux inadaptés au sol qui dépérissent, apports d'eau excessifs parce que le drainage naturel n'a pas été analysé, matériaux importés alors que des ressources réemployables étaient disponibles sur site.

L'état des lieux multicritère mobilise quatre dimensions complémentaires qui correspondent aux quatre grandes composantes d'un jardin vivant.

Les quatre dimensions de l'état des lieux

Le sol et ses caractéristiques.

Le sol est le premier bien vivant du jardin. Avant toute intervention, le paysagiste écoconcepteur analyse sa texture — argileuse, limoneuse, sableuse — sa structure, son pH, sa teneur en matière organique, sa perméabilité et son activité biologique. Ces analyses peuvent être conduites par des méthodes simples de terrain — test à la bêche, test du boudin, test de la bouteille pour la texture, observation des lombrics et de la faune du sol — complétées si nécessaire par des analyses de laboratoire pour des projets complexes. Le kit de diagnostic des sols développé par Alliance Paysage constitue un outil opérationnel adapté aux conditions de terrain des entreprises adhérentes.

L'eau et le climat local.

Comprendre comment l'eau circule dans et autour du jardin est indispensable pour concevoir des aménagements résilients. Quelles sont les zones d'accumulation et de ruissellement ? Y a-t-il des zones sèches chroniques ? Le jardin est-il exposé aux vents desséchants ou bénéficie-t-il d'un microclimat favorable ? Les conditions d'exposition — ensoleillement, ombre portée des bâtiments et des arbres existants — déterminent directement les choix de végétaux. La prise en compte du changement climatique — augmentation des épisodes de sécheresse, intensification des pluies orageuses — est désormais incontournable dans tout diagnostic sérieux.

Le vivant déjà présent.

Avant d'introduire de nouvelles plantes, il importe d'identifier et d'évaluer le vivant existant : végétaux en place susceptibles d'être conservés ou transplantés, espèces bio-indicatrices révélant les caractéristiques du sol, présence d'espèces envahissantes à gérer, habitats pour la faune — nichoirs existants, tas de bois, zones humides. Le diagnostic Pollinis'action, adapté aux jardins privés dans le cadre du programme, permet d'évaluer rapidement le potentiel d'accueil des pollinisateurs. Cette reconnaissance du vivant existant requiert des compétences en botanique et en écologie que les professionnels sont invités à développer.

Les matériaux existants et réemployables.

Tout ce qui est déjà sur le site est une ressource potentielle : les pierres d'une ancienne rocaille, les dalles d'une terrasse à reconfigurer, le sable d'une allée à modifier, les briques d'une clôture à démolir, les gravats d'une extension de maison. Cartographier ces ressources en amont du projet permet d'intégrer le réemploi dès la phase de conception et d'en faire valoir la valeur économique et esthétique auprès du client.

Les besoins et usages du client

L'état des lieux ne se limite pas au site physique. Il inclut une analyse approfondie des besoins et des usages réels du client : comment utilise-t-il son jardin aujourd'hui et comment souhaite-t-il l'utiliser demain ? Quelle est sa disponibilité pour l'entretien ? A-t-il des contraintes particulières — accessibilité, allergie, présence d'enfants ou d'animaux ? Quelles sont ses aspirations esthétiques ? Attention à ne pas confondre besoin et demande. Cette mise en garde est essentielle pour dépasser la réponse limitée et limitante vis-à-vis des clients. Le besoin est une aspiration non matérielle de l'humain qui requiert une véritable écoute et empathie pour correctement le définir. Cette connaissance fine des besoins est la condition pour proposer un projet sur mesure, durable et approprié.

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets avec état des lieux multicritère formalisé avant toute proposition.
- Nombre d'analyses de sol réalisées.
- Part des projets intégrant un diagnostic Pollinis'action.
- Taux de satisfaction lié à la phase commerciale

BP 11 — Travaux des sols et terrassements

Règles professionnelles applicables : P.C.1-R0 (Travaux des sols, supports de paysage, UNEP, décembre 2012).

Enjeux environnementaux spécifiques

Le sol est un écosystème vivant qui met des siècles à se former et peut être détruit en quelques heures de terrassement intensif. La compaction par les engins lourds, l'élimination de la couche humifère, le stockage prolongé des terres à nu — qui tue la vie microbienne par dessiccation ou anaérobiose — et l'import de terres végétales non adaptées sont des erreurs courantes dont les conséquences se manifestent sur plusieurs années.

Actions d'écoconception régénérative

Pratiquer le terrassement doux :

- Limiter le recours aux engins lourds aux zones strictement nécessaires
- Equiper toutes les équipes de plaques de roulement pour répartir les charges
- Utiliser des outils manuels ou des mini-engins pour les zones sensibles.
- Analyser les méthodes de travail actuelles — mécaniques versus manuelles — pour identifier des alternatives moins invasives.

Conserver et réutiliser les terres végétales sur place :

- Décaper la couche humifère en premier, la stocker à part en andains végétalisés pour éviter sa dégradation, et la réintégrer en finition.
- Éviter toute importation de terres végétales supplémentaires si la qualité des terres en place le permet — une analyse préalable permet de vérifier ce point.

Adapter les plantations aux sols existants, y compris les sols pauvres : certains sols considérés comme « mauvais » abritent en réalité une biodiversité spécifique d'espèces pionnières ou calcicoles qui n'ont pas besoin d'amendements pour s'épanouir. L'exemple du jardin Lanezay cité par Paysages Conseil, illustre comment une adaptation des choix végétaux à un sol initialement perçu comme contraignant peut produire un jardin de grande qualité écologique et esthétique.

Valoriser les déblais sur site :

- Transformer les terres excavées en buttes, en talus ou en zones de biodiversité, plutôt que de les évacuer.
- Utiliser les gravats concassés comme sous-couche drainante pour les allées et surfaces stabilisées.

Indicateurs de suivi

- Part des chantiers avec réanalyse des terres en place avant toute importation.
- Volume de terres végétales réutilisées sur site par rapport aux terres évacuées.
- Nombre de chantiers sans import de terre végétale extérieure.

Cas pratique

Paysages Conseil - Normandie

Unité fonctionnelle retenue : « Réalisation de massifs pour un jardin particulier sur une zone de 70 m², avec 5 végétaux transplantés et 90 nouveaux végétaux. »

Problématique centrale :

Comment sensibiliser nos clients à la conception d'un jardin en prenant en compte et en respectant le sol en place ?

L'entreprise a développé une approche structurée en trois temps : un diagnostic systématique des sols par prélèvements et cartographie des ressources pédologiques, permettant d'identifier la qualité des terres disponibles et les contraintes ; une offre sur mesure co-construite avec le client pour préserver la vie du sol et limiter les apports extérieurs, avec des tests de compost et de terre pour éviter les transplantations inutiles ; et des chantiers tests documentés, avec traçage du « parcours du sol » pour rendre visible au client l'évolution du site et les bénéfices écologiques obtenus.

L dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME a conduit Paysages Conseil à formaliser une démarche en trois temps qui n'existait pas de façon structurée avant le programme. En amont de chaque chantier, l'entreprise s'engage désormais dans un *diagnostic systématique des sols par prélèvements et cartographie des ressources pédologiques* — texture, pH, teneur en matière organique, activité biologique — afin d'identifier la qualité des terres disponibles et les contraintes réelles du site. Ce diagnostic, réalisé en collaboration avec un expert en agronomie qu'il s'agissait d'identifier puis de contacter, était la première action prioritaire à court terme inscrite dans la feuille de route.

La deuxième action structurante est la *construction d'une offre sur mesure par rapport au sol existant*, co-construite avec le client dès la phase commerciale. L'objectif est de préserver au maximum la vie du sol en limitant les apports extérieurs : tests de compost et d'analyse de terre pour éviter les amendements inutiles, modification des procédures de terrassement pour limiter la compaction, analyse des méthodes de travail actuelles — mécaniques versus manuelles — et recherche d'alternatives moins invasives. La feuille de route prévoyait explicitement de former le personnel au contact des clients pour qu'il sache expliquer les enjeux du sol vivant et présenter les résultats de l'analyse.

La troisième action, plus ambitieuse, est la *création d'une offre de diagnostic de sol à deux niveaux* — un guide gratuit « prendre soin du sol selon la localisation » et une offre payante plus complète — permettant de toucher de nouveaux prospects sensibilisés à ces enjeux et de construire une réputation d'expert du sol vivant sur le territoire. L'entreprise souhaitait également créer des chantiers tests documentés, avec traçage du « parcours du sol » — schémas, dessins, relevés avant et après — pour rendre visible au client l'évolution du site et démontrer les bénéfices écologiques obtenus.

L'analyse environnementale conduite par le Pôle Écoconception a identifié les acquisitions de consommables comme premier poste d'impact, notamment les amendements et les substrats importés qui représentent la principale source d'empreinte environnementale d'un chantier de massifs. Elle a également pointé la logistique — trajets pour les approvisionnements — et les biens d'amortissement — engins de terrassement et de manutention — comme postes significatifs. Ces résultats confirment que le choix de travailler avec le sol en place plutôt que de l'importer ou de l'amender massivement est le levier à plus fort impact direct.

Indicateurs de suivi retenus dans la feuille de route : nombre de diagnostics de sol réalisés, nombre de chantiers avec analyse préalable des terres en place, volume de terres végétales réutilisées sur site par rapport aux terres évacuées, nombre de guides distribués et vendus, nombre de contacts prospects générés par la démarche.

BP 12 — Plantations et végétalisation

Règles professionnelles applicables : P.C.2-R1 (plantations d'arbres et d'arbustes), P.C.3-R0 (plantations de massifs), P.C.4-R0 (mise en œuvre des gazons).

Enjeux environnementaux spécifiques

La végétalisation est le levier le plus direct d'impact positif sur la biodiversité, la séquestration du carbone, la régulation thermique et le cycle de l'eau à l'échelle du jardin. Le choix des végétaux — espèces, provenance, conditions de production — détermine à la fois l'empreinte environnementale de la plantation et sa contribution aux services écosystémiques sur le long terme.

Actions d'écoconception régénérative

Construire et proposer des palettes végétales adaptées aux conditions locales — sol, exposition, climat, usages prévus — privilégiant les espèces indigènes ou les espèces adaptées au réchauffement climatique local. Le label Végétal Local garantit une origine géographique contrôlée et une adaptation aux conditions écologiques régionales. Éviter les espèces produites sous serres chauffées et les espèces exotiques potentiellement envahissantes.

Concevoir en strates : associer arbres, arbustes, vivaces et couvre-sols pour créer des écosystèmes pluristratifiés qui maximisent les services écosystémiques — production de biomasse, habitat pour la faune, régulation de l'eau et du microclimat — tout en minimisant les besoins d'entretien à long terme.

Transplanter systématiquement les végétaux existants valorisables avant de les remplacer par du neuf. Cette pratique réduit les achats de végétaux, valorise l'existant aux yeux du client, et maintient sur site des végétaux adaptés aux conditions locales.

Supprimer les engrais chimiques et les traitements phytosanitaires pour les nouvelles plantations : un choix végétal adapté aux conditions du sol n'a pas besoin d'intrants pour s'établir. Le paillage organique au pied des plantations remplace avantageusement les désherbants et réduit les besoins en eau.

Indicateurs de suivi

- Part des végétaux issus du label Végétal Local ou de pépinières locales.
- Part des végétaux transplantés par rapport aux végétaux neufs achetés.
- Nombre de projets avec palette végétale pluristratifiée.

Cas pratique

Jardin Création – Ile-de-France

Unité fonctionnelle : « Revégétaliser un jardin de ville de 200 m², situé dans un rayon de 8 km de l'entreprise, pendant 15 jours, avec réduction d'une terrasse existante de 25 m² à 10 m², augmentation de la surface de massifs (30 m de haie et 20 m de massifs ornementaux), 125 m² de gazon, et installation d'un réseau d'eau et d'électricité. »

Problématique :

Comment concevoir un jardin urbain qui réponde aux attentes esthétiques et pratiques du client tout en restaurant la biodiversité locale et en limitant les intrants ?

L'analyse environnementale a révélé que les végétaux eux-mêmes — et notamment leurs conditions de production — constituent un hotspot significatif. Les végétaux produits sous serres chauffées ou transportés sur de longues distances ont une empreinte énergétique et carbone élevée qui contraste avec leur fonction écologique positive une fois en place. L'enjeu est donc de maximiser le bénéfice écologique à long terme tout en réduisant l'empreinte environnementale de la production et du transport à court terme. Les matériaux d'aménagement — béton pour les fondations réduites de terrasse, enrobés, bordures — constituent le second poste d'impact identifié.

Les pistes d'écoconception développées par Jardin Création portent sur trois leviers principaux.

Le premier est la sélection végétale : *construire une palette locale adaptée aux conditions pédologiques et climatiques du jardin urbain*, en privilégiant les espèces indigènes ou naturalisées adaptées aux conditions de chaleur et de sécheresse urbaine croissantes, en s'approvisionnant auprès de pépiniéristes locaux, et en transplantant systématiquement les végétaux existants valorisables plutôt que de les remplacer par du neuf.

Le second levier est la *co-construction avec le client d'un plan de végétalisation intégrant des zones refuges pour les pollinisateurs* — prairies fleuries, , zones de graminées libres — comme alternatives partielles au gazon conventionnel, qui représente ici 125 m² et donc un hotspot d'entretien futur important.

Le troisième levier est la *réduction de la terrasse existante de 25 à 10 m²*, action de désimperméabilisation directement intégrée au projet, qui constitue un geste régénératif fort et un argument commercial différenciant.

La feuille de route prévoyait également l'analyse des sols et du microclimat local — ensoleillement, vents, zones d'ombre — comme étape préalable systématique à toute proposition végétale, et la formation de l'équipe à la reconnaissance des espèces locales et à leur utilisation dans des palettes adaptées.

Pour aller plus loin. La mise en place de parcelles tests comparant différentes méthodes de reprise végétale et la création d'un tableau de bord écologique partagé avec le client pour suivre l'évolution de la biodiversité sont des pistes que les entreprises souhaitant aller plus loin dans la mesure de leurs impacts peuvent explorer.

BP 13 — Murs de soutènement et ouvrages paysagers maçonnés

Règles professionnelles applicables : C.C.4-R0 (Mise en place de murets paysagers, retenues de sol et escaliers).

Enjeux environnementaux spécifiques

Les ouvrages maçonnés sont parmi les éléments de jardin à plus forte empreinte environnementale, principalement du fait des matériaux utilisés — béton, acier, blocs de pierre extraits en carrière. L'impact est concentré sur les critères d'énergie non renouvelable, d'effet de serre et de consommation de ressources rares. Le réemploi est ici le levier le plus puissant.

Actions d'écoconception régénérative

Privilégier la pose à sec des ouvrages en pierre : les murets en pierre sèche, technique traditionnelle et éprouvée, sont réparables, démontables, réemployables et constituent d'excellents habitats pour de nombreuses espèces — lézards, insectes xylophages, petits mammifères. Ils ne nécessitent ni béton ni liant.

Intégrer le réemploi systématiquement dans les propositions : asphalté décroûté, béton fragmenté, briques et tuiles de démolition, pierres locales récupérées. Ces matériaux, travaillés en pose opus incertum, produisent des ouvrages esthétiquement intéressants et écologiquement cohérents. La SCIC Bellastock et Apex Paysage ont démontré la faisabilité technique et commerciale de ces approches dans plusieurs réalisations.

Proposer des alternatives végétalisées aux ouvrages minéraux : talus engazonnés ou plantés, fascines de saules vivants, haies en rideau — pour les situations où un mur de soutènement n'est pas strictement indispensable.

Indicateurs de suivi

- Part des ouvrages en pierre sèche ou à pose sèche dans les réalisations.
- Part des matériaux de réemploi dans les ouvrages maçonnés.
- Nombre de projets avec diagnostic de ressources réemployables réalisé en amont.

Cas pratique

Apex Paysage – île-de-France

Apex Paysage a inscrit l'écoconception de ses ouvrages maçonnés comme axe central de son travail dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME, avec une problématique portant sur l'intégration du réemploi des matériaux dans les ouvrages paysagers. L'entreprise réalise des jardins incluant des murs de soutènement, des escaliers, des bordures et des ouvrages de maçonnerie paysagère variés — autant d'éléments à fort impact matériaux.

L'analyse environnementale a confirmé que les matériaux de construction — béton, acier, blocs de pierre extraits en carrière — concentrent la majorité des impacts sur les critères d'énergie non renouvelable, d'effet de serre et de consommation de ressources rares. Le béton en particulier, utilisé en fondation et en liant, représente un hotspot majeur. Les granulats et la pierre sont également significatifs, mais leur impact varie considérablement selon la distance d'extraction et le mode de transport.

Les actions identifiées dans la feuille de route s'articulent autour de quatre axes.

Premier axe : lancer une *enquête clients complète pour comprendre les besoins et attentes vis-à-vis de matériaux non conventionnels*, afin de lever la résistance supposée des clients à l'aspect des matériaux de réemploi et de mieux cibler les prospects sensibles à ces approches.

Deuxième axe : *formaliser les critères d'écoconception de l'entreprise* — choix des matériaux, gestion de l'eau, intégration du sol vivant — et les rendre visibles dans les devis et les documents commerciaux, de façon à créer une différenciation claire.

Troisième axe : *identifier deux projets pilotes pour tester la démarche d'audit préalable* des ressources réemployables sur site et de conception intégrant le réemploi au maximum — pierres récupérées, béton fragmenté en opus incertum, asphalte décroûté.

Quatrième axe : benchmarker les pratiques au sein du Réseau Alliance Paysage pour *s'inspirer des expériences des autres adhérents* et identifier des fournisseurs ou plateformes de réemploi locaux.

L'entreprise souhaitait également intégrer dans son offre commerciale la notion d'unité fonctionnelle — quelle est la fonction réelle de cet ouvrage et peut-elle être remplie par un matériau moins impactant ? — ce qui constituait un changement de posture conceptuelle important par rapport à une approche traditionnelle centrée sur la prescription de matériaux standards.

BP 14 — Circulations et revêtements

Règles professionnelles applicables : C.C.3-R0 (Travaux liés aux revêtements et leurs fondations) et C.C.7 (Travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales).

Enjeux environnementaux spécifiques

Les revêtements de circulation sont directement liés à l'imperméabilisation des sols — l'une des principales causes de dégradation des cycles hydrologiques locaux et de la biodiversité du sol. Chaque mètre carré imperméabilisé est un mètre carré où l'eau ne peut plus s'infiltrer, où la vie du sol est supprimée, et où la chaleur urbaine s'accumule. L'enjeu de la désimperméabilisation est désormais reconnu comme prioritaire dans les politiques d'aménagement — objectif Zéro Artificialisation Nette — et constitue une opportunité commerciale pour les paysagistes sachant le valoriser.

Actions d'écoconception régénérative

Proposer systématiquement des alternatives perméables aux revêtements imperméables : stabilisés renforcés, dalles alvéolées engazonnées, pavés à joints enherbés, graviers stabilisés, copeaux de bois compactés pour les zones peu circulées. Ces alternatives sont souvent moins coûteuses que les revêtements imperméables et offrent des performances d'usage comparables pour la grande majorité des usages résidentiels.

Intégrer le réemploi dans les revêtements : pavés anciens, dalles de béton fragmentées en opus incertum, graveluche de démolition concassée. Ces matériaux, de plus en plus recherchés pour leur esthétique et leur cohérence écologique, constituent une différenciation commerciale réelle.

Dimensionner rigoureusement les surfaces circulées par rapport aux usages réels :

- Réduire les allées à la largeur strictement nécessaire
- Végétaliser les marges et les espaces résiduels
- Concevoir des voies de passage en pas japonais plutôt qu'en revêtement continu pour les zones d'usage ponctuel.

Indicateurs de suivi

- Part des surfaces circulées en revêtements perméables dans les projets.
- Part des matériaux de réemploi dans les revêtements.
- Surface désimperméabilisée par rapport à la surface totale traitée.

Cas pratique

Maillard Paysage – Haut-de-France

Unité fonctionnelle retenue par Maillard Paysage pour son analyse : l'activité de circulations et revêtements, avec des chantiers incluant terrassements, poses de revêtements et travaux d'aménagement.

L'analyse environnementale qualitative conduite par le Pôle Écoconception a produit une répartition des impacts par étape du cycle de vie particulièrement instructive pour cette activité : l'acquisition des biens d'amortissement représente environ 40 % de l'empreinte totale — les engins de chantier, notamment la mini-pelle et le dumper, dont le transport sur les chantiers génère lui-même une empreinte significative —, l'acquisition de consommables environ 25 % — dont le béton et les cordeaux identifiés comme matériaux à fort impact en raison de leurs quantités utilisées —, la logistique environ 15 % — les distances réalisées par les véhicules, avec un impact proportionnel aux kilomètres parcourus —, la prestation environ 10 % et l'entretien matériel fin de vie environ 10 %.

Les enjeux identifiés sur les matériaux sont précis : le béton et les cordeaux ont un impact important lié à leur quantité utilisée sur les chantiers ; les dalles de grès cérame et de schiste sont identifiées comme alternatives à impact plus faible ; les géotextiles doivent être remplacés par des matières recyclées lorsque leur usage ne peut être évité. Sur la communication, les enjeux portent sur la durée de vie du covering des véhicules — support publicitaire sur les camions — dont la production représente un poste non négligeable.

Les actions prioritaires inscrites dans la feuille de route sont organisées autour de trois stratégies.

La première — *améliorer le bouclage amont des chantiers* — vise à optimiser l'efficacité opérationnelle et réduire les impacts par une meilleure préparation collaborative : check-up préalable avec le client avant lancement du chantier pour identifier les contraintes et les alternatives disponibles, implication systématique du chef d'équipe dans l'élaboration du devis pour confronter l'approche commerciale à la réalité du terrain, revues de commandes avec les équipes pour identifier des solutions optimisées ou alternatives pertinentes avant toute commande de matériaux, et réunions bi-mensuelles courtes pour assurer un suivi continu des améliorations. La formation des équipes aux outils de mesure avancés — l'application Moasure est citée nommément dans la feuille de route — est également prévue.

La deuxième stratégie porte sur la *maîtrise des émissions de la logistique* : contrôle et suivi systématique des véhicules incluant la pression des pneus et l'entretien moteur, formation à l'éco-conduite de toute l'équipe, réalisation d'une étude sur l'impact du remplacement des filtres à air sur la consommation, introduction progressive de biocarburant, et utilisation de buggys électriques pour les interventions sur chantiers d'entretien — cette dernière piste étant particulièrement adaptée aux petits déplacements en site.

La troisième stratégie concerne la *récupération des eaux pluviales sur* les chantiers, identifiée comme une éco-solution à proposer systématiquement aux clients de Maillard Paysage : l'installation d'un système de récupération des eaux permet de limiter la consommation d'eau sur chantier et de proposer au client une solution d'arrosage économe sur le long terme

BP 15 — Clôtures et délimitations paysagères

Règles professionnelles applicables : C.C.5-R0 (Travaux de réalisation de clôtures) et règles générales de construction paysagère (C.C.7).

Enjeux environnementaux spécifiques

Les clôtures représentent une surface considérable dans les jardins privés français, et leurs impacts environnementaux sont très variables selon les matériaux utilisés. Le PVC est un plastique dérivé du pétrole, non biodégradable, difficile à recycler et dont la production génère des composés chlorés toxiques. Le bois exotique — teck, bangkirai, ipé — provient majoritairement de forêts tropicales dont la gestion durable reste difficile à garantir malgré les certifications. Le béton et l'acier ont une empreinte carbone élevée. À l'inverse, les haies vives, les clôtures en bois local et les clôtures en matériaux de réemploi ont des impacts environnementaux très faibles et des bénéfices écologiques réels.

Actions d'écoconception régénérative

Proposer la haie vive comme alternative systématique à la clôture rigide lorsque la situation le permet : elle fixe du carbone, offre des habitats pour la faune, filtre la pollution atmosphérique, atténue les nuisances sonores et crée un microclimat favorable. Une haie composite — mêlant plusieurs essences locales à floraison et fructification décalées — maximise les services écosystémiques tout en offrant une esthétique évolutive et naturelle.

Éliminer le bois exotique non certifié et le PVC de l'offre commerciale.

- Proposer des bois locaux adaptés aux conditions extérieures — robinier, châtaignier, mélèze, douglas — qui offrent une durabilité naturelle comparable aux bois exotiques sans leur impact sur la déforestation tropicale.
- Intégrer le réemploi de clôtures, portails et éléments de délimitation récupérés dans les propositions commerciales.

Pour les clôtures en maçonnerie, appliquer les mêmes principes que pour les murs de soutènement — *pierre sèche, matériaux de réemploi, végétalisation des parements*.

Indicateurs de suivi

Part des projets de clôture intégrant une haie vive ou une alternative végétale. Part des bois locaux certifiés ou de réemploi dans les clôtures bois. Suppression effective du bois exotique non certifié et du PVC.

Cas pratique

Rebeyrol – Nouvelle Aquitaine

Unité fonctionnelle : « Poser une clôture rigide afin de délimiter la parcelle, masquer les vis-à-vis avec le moins d'entretien possible, pour une durée de vie de 10 ans (sans intervention), sur 50 mètres linéaires, dans un rayon de 15 km de l'entreprise, sur 3 jours. »

Problématique : Comment développer des solutions de clôtures plus vertueuses pour l'environnement, tant dans le type de clôture que dans leur mise en œuvre, et ainsi intéresser une nouvelle clientèle sensible aux enjeux environnementaux, tout en répondant aux besoins des clients ?

L'analyse environnementale a mis en évidence que les matériaux — acier et béton pour les clôtures rigides métalliques — concentrent l'essentiel des impacts sur les critères d'énergie non renouvelable, d'effet de serre et de ressources rares. L'acier représente un impact notablement plus élevé que le bois à surface équivalente ; le béton des dés de fondation, bien que plus discret en volume, contribue significativement à l'empreinte carbone de l'ouvrage. La logistique est également identifiée comme un poste d'impact : les trajets pour apporter le matériel et les panneaux, souvent lourds, sur les chantiers de clôture dispersés sur le territoire d'intervention.

Les pistes d'écoconception identifiées dans la feuille de route s'articulent autour de quatre orientations.

La première est la *diversification de l'offre vers des solutions végétales et des matériaux à moindre impact* : haies vives composites en essences locales comme alternative ou complément à la clôture rigide, bois locaux — robinier, châtaignier — pour les clôtures bois, réemploi d'éléments de clôture récupérés.

La deuxième est la *communication commerciale renforcée sur ces alternatives* : avoir un argumentaire solide et étayé pour rassurer les clients sur la durabilité et l'esthétique des solutions proposées, disposer d'échantillons et de références visuelles à montrer lors des rendez-vous, adapter le discours selon le profil du client — sensibilité environnementale, budget, contexte réglementaire.

La troisième orientation est le *travail sur la fonction réelle de la clôture pour mieux l'adapter au besoin du client* — une clôture peut délimiter, protéger, cacher un vis-à-vis, intégrer du végétal, accueillir des nichoirs — et proposer des solutions hybrides qui remplissent plusieurs fonctions avec moins de matériaux.

La quatrième est la *mise en place de nudges commerciaux* : proposer un nichoir ou un végétal en bonus pour les clients choisissant des solutions plus vertueuses, de façon à inciter sans contraindre et à rendre visible la dimension écologique de la clôture.

La feuille de route incluait également une réflexion sur la politique interne de choix des matériaux — jusqu'à quelle limite peut-on s'engager sur des alternatives sans perdre des marchés — et sur la formation des équipes commerciales pour qu'elles s'approprient ces arguments et les portent en autonomie lors des rendez-vous clients.

BP 16 — La terrasse

Règles professionnelles applicables : C.C.7 (règles générales de construction paysagère) et, selon la nature des travaux, C.C.3-R0 pour les revêtements.

Enjeux environnementaux spécifiques

La terrasse est souvent l'ouvrage à plus fort impact environnemental d'un jardin résidentiel, du fait des matériaux utilisés — dallage en pierre, béton désactivé, bois exotique — et de son effet d'imperméabilisation. Elle est également, avec la piscine, l'élément qui concentre le plus d'attentes esthétiques du client — ce qui en fait un enjeu commercial et un levier de différenciation pour l'écoconcepteur.

Actions d'écoconception régénérative

Questionner systématiquement le dimensionnement de la terrasse : la surface demandée est-elle réellement utilisée dans son intégralité ? Une terrasse de 40 m² dont seuls 20 m² sont régulièrement occupés représente 20 m² d'imperméabilisation inutile et de matériaux mobilisés en pure perte. Co-construire avec le client un dimensionnement juste, basé sur les usages réels observés.

Proposer des matériaux perméables ou à joints larges enherbés qui maintiennent une partie de l'infiltration : pavés à joints de sable enherbés, dalles alvéolées, pierres posées sur lit de sable avec joints ouverts. Ces solutions sont compatibles avec des usages de terrasse confortables et offrent une esthétique naturelle de plus en plus recherchée.

Intégrer le réemploi : dalles de pierre récupérées, béton fragmenté en opus incertum, briques de démolition — autant de matériaux qui donnent aux terrasses une patine et une authenticité que le matériau neuf ne peut pas reproduire.

Pour les terrasses en bois : *éliminer le bois exotique* au profit du bois local traité thermiquement ou de bois de réemploi. Les terrasses en bois local bien conçues et correctement entretenues ont une durée de vie comparable aux bois exotiques.

Indicateurs de suivi

- Part des terrasses avec matériaux perméables ou à joints enherbés.
- Part des matériaux de réemploi dans les terrasses.
- Réduction de la surface imperméabilisée par rapport à la demande initiale du client.

Univert paysage – Auvergne Rhône-Alpes

Univert Paysage a travaillé dans le cadre du programme sur la thématique des terrasses, avec un double enjeu : réduire l'impact environnemental des matériaux utilisés — bois, béton, pierre — et mieux intégrer les enjeux de perméabilité des sols dans la conception des ouvrages.

L'analyse environnementale a identifié les matériaux comme le poste d'impact dominant : le bois exotique, encore fréquemment utilisé dans les terrasses résidentielles pour ses qualités esthétiques et sa réputation de durabilité, cumule un impact lié à la déforestation tropicale, au transport longue distance et aux traitements de surface. Le béton des dallages et des plots de fondation représente le second poste. L'imperméabilisation des sols est un impact transversal aux deux matériaux — une terrasse de 20 m² imperméabilisée perturbe durablement le cycle de l'eau à l'échelle du jardin.

Les actions identifiées portent principalement sur l'éco-sélection des fournisseurs et des matériaux. L'entreprise a engagé un travail de cartographie de ses fournisseurs actuels pour identifier ceux qui proposent des alternatives vertueuses — bois locaux certifiés, dalles en matériaux recyclés, pierres de carrières locales — et de sollicitation active des fournisseurs par courrier présentant la démarche d'écoconception et leur demandant leurs engagements et labels.

Cette démarche de pression collective sur les fournisseurs, amplifiée par le levier de la centrale de référencement du Réseau Alliance Paysage, est identifiée comme l'un des leviers les plus efficaces pour faire bouger les pratiques d'approvisionnement.

Sur la question de la perméabilité, la feuille de route prévoyait de systématiser la proposition d'alternatives aux revêtements imperméables — dalles sur plots avec joints ouverts, pavés à joints enherbés, graviers stabilisés — et de co-construire avec chaque client un dimensionnement de terrasse basé sur les usages réels, pour éviter les surfaces inutilement grandes et donc inutilement imperméabilisées.

BP 17 — La récupération des eaux pluviales

Règles professionnelles applicables : C.C.7-R0 (Travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales, UNEP/Plante & Cité, 2020). L'utilisation de l'eau de pluie récupérée est encadrée par l'arrêté du 21 août 2008 pour les usages à l'intérieur des bâtiments, et libre pour les usages extérieurs.

Enjeux environnementaux spécifiques

La récupération des eaux pluviales est un levier régénératif majeur : elle réduit la consommation d'eau potable pour l'arrosage — une ressource rare dont la pression s'accroît avec le changement climatique —, elle atténue les pointes de ruissellement lors des épisodes orageux, et elle contribue à la recharge des nappes phréatiques locales lorsqu'elle est couplée à des solutions d'infiltration.

Actions d'écoconception régénérative

Proposer systématiquement une solution de récupération des eaux pluviales dans tout projet d'aménagement, en l'intégrant dès la phase de conception comme un composant structurant plutôt que comme un accessoire optionnel. La taille de la cuve doit être dimensionnée en fonction de la surface de toiture captrice, de la pluviométrie locale et des besoins d'arrosage estimés du jardin.

Coupler la récupération des eaux pluviales à des solutions de gestion à la parcelle : noues végétalisées, jardins de pluie, zones d'infiltration plantées d'espèces hygrophiles. Ces solutions absorbent les excédents d'eau lors des fortes pluies et les restituent progressivement par évapotranspiration, contribuant ainsi à la régulation du microclimat.

Proposer l'arrosage goutte-à-goutte ou par oyas — jarres en terre cuite enterrées qui diffusent l'eau par osmose — comme solutions d'arrosage sobre, combinées à la récupération d'eau pluviale. Ces techniques réduisent drastiquement la consommation d'eau par rapport à l'arrosage par aspersion, tout en améliorant la santé des végétaux.

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets intégrant une solution de récupération des eaux pluviales.
- Volume d'eau de pluie récupérable annuellement par les installations réalisées.
- Part des projets d'arrosage utilisant des systèmes économes — goutte-à-goutte, oyas.

Cas pratique

Les Jeunes Pousses

Unité fonctionnelle : « Installer une cuve de récupération des eaux de pluie de 4 m³ chez un particulier dans un secteur géographique de 30 km. »

Problématique : Comment réduire l'impact environnemental de l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales, depuis les matériaux de pose jusqu'à la consommation électrique de la pompe ?

Cette problématique est particulièrement intéressante car elle illustre le paradoxe de nombreuses solutions vertes : une installation de récupération d'eau pluviale est par nature écologiquement bénéfique — elle réduit la consommation d'eau potable pour l'arrosage et atténue le ruissellement —, mais sa réalisation elle-même génère des impacts qu'il est possible de réduire considérablement.

L'analyse environnementale a identifié quatre éco-défis prioritaires.

Le premier porte sur le béton de pose de la cuve : le béton est utilisé pour le calage et la stabilisation de la cuve enterrée, et son impact carbone est significatif. À court terme, la piste retenue est d'utiliser un *béton maigre moins dosé en ciment* et de réduire au minimum les épaisseurs nécessaires. À moyen terme, la piste est d'explorer la *suppression complète du béton au profit d'un lit de gravier recyclé* de granulométrie spécifique assurant le drainage et la stabilité — piste à approfondir et à tester sur des chantiers pilotes, en comparant la tenue dans le temps avec et sans béton.

Le deuxième éco-défi concerne précisément ce gravier : *remplacer le gravier conventionnel d'extraction par du gravier recyclé* — concassé de béton ou de graves — permet de réduire l'impact sur les ressources rares et l'énergie non renouvelable tout en valorisant un déchet de construction.

Le troisième éco-défi est *l'évaluation comparative de la cuve PEHD — polyéthylène haute densité — versus la cuve béton* : la cuve béton est plus lourde, plus difficile à transporter et à installer, mais potentiellement plus durable ; la cuve PEHD est plus légère, plus facile à mettre en œuvre, mais issue d'une matière plastique dérivée du pétrole. L'analyse selon les contextes — profondeur d'installation, type de sol, risque de montée de nappe — doit guider le choix au cas par cas plutôt qu'une règle générale.

Le quatrième éco-défi porte sur la pompe : la pompe de relevage, lorsqu'elle est mal réglée ou mal dimensionnée, peut tourner inutilement et consommer de l'énergie électrique de façon disproportionnée par rapport au service rendu. Les actions identifiées sont *l'optimisation du réglage de la pompe pour éviter les fonctionnements à vide*, et l'étude de la *faisabilité d'une offre combinée cuve et panneaux photovoltaïques pour alimenter la pompe en énergie renouvelable* — solution qui transforme l'installation en système autonome et qui constitue un argument commercial différenciant fort.

La feuille de route prévoyait également d'optimiser la logistique des chantiers d'installation de cuves en combinant les interventions géographiquement proches et en mutualisant les déplacements avec d'autres prestations, ainsi que la mise en place d'une station de nettoyage des engins sur le dépôt permettant de traiter et de réutiliser les eaux de lavage.

Pour aller plus loin. La combinaison des trajets de chantier avec la mutualisation des interventions pour réduire les déplacements, et la mise en place d'une station de nettoyage des engins permettant de traiter et réutiliser les eaux de lavage, sont des pistes complémentaires identifiées par Les Jeunes Pousses.

BP 18 — Désimperméabilisation et végétalisation urbaine

Enjeux environnementaux spécifiques

La désimperméabilisation est l'une des interventions à plus fort potentiel régénératif dans les jardins privés. Elle agit simultanément sur six des neuf critères environnementaux retenus : elle réduit le ruissellement (eau douce), améliore l'infiltration (cycle de l'eau), restaure la vie du sol (biodiversité), diminue les îlots de chaleur (effet de serre et ozone troposphérique), et réduit les risques d'inondation locale. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité, de l'objectif Zéro Artificialisation Nette fixé par la loi Climat et Résilience (2021) et des plans locaux de gestion des eaux pluviales. Ces travaux peuvent faire l'objet d'aides spécifiques de la part des collectivités territoriales.

Actions d'écoconception régénérative

Proposer systématiquement un bilan des surfaces imperméabilisées dans l'état des lieux, et chiffrer les coûts et bénéfices d'une désimperméabilisation partielle ou totale. Dans de nombreux cas, remplacer une surface enrobée vieillissante par un revêtement perméable végétalisé est moins coûteux que de la refaire à l'identique, tout en apportant des bénéfices environnementaux et esthétiques significatifs.

Concevoir des jardins de pluie en remplacement des surfaces imperméables : dépression végétalisée accueillant le ruissellement des toitures et des surfaces dures, le jardin de pluie combine esthétique florale, gestion des eaux pluviales et biodiversité en un seul aménagement. Les espèces adaptées — iris des marais, salicaires, joncs ornementaux — tolèrent à la fois les périodes d'inondation temporaire et les périodes de sécheresse.

Indicateurs de suivi

- Surface désimperméabilisée annuellement.
- Nombre de jardins de pluie réalisés.
- Part des projets intégrant une proposition de désimperméabilisation partielle ou totale.

Cas pratique

Ledoux Jardin

La restitution du dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME de Ledoux Jardin offre des éléments particulièrement riches sur les enjeux de communication, qui constituent le cœur de la problématique de cette entreprise spécialisée dans la désimperméabilisation et la végétalisation.

L'analyse environnementale a produit une répartition des impacts par étape du cycle de vie : l'acquisition de consommables représente environ 30 % de l'empreinte totale — matériaux de végétalisation, végétaux, terre végétale importée —, la logistique environ 20 % — livraison et transport des matériaux et végétaux, avec des impacts sur les consommations de carburant, le changement climatique, les COV et la toxicité humaine —, la prestation environ 20 % — consommations d'énergie des engins sur chantier —, les biens d'amortissement environ 10 % et la fin de vie environ 15 % — gravats et déchets plastiques, pour lesquels les filières de recyclage restent difficiles à identifier sans démarche spécifique.

Les actions identifiées dans la feuille de route s'articulent autour de deux axes principaux.

Le premier est *l'amélioration de la communication client* : utiliser un vocabulaire adapté et bien le faire comprendre au client pour qu'il se l'approprie — la désimperméabilisation est un concept technique que beaucoup de clients ne connaissent pas et qui peut paraître abstrait sans pédagogie adaptée —, proposer des ateliers thématiques avec des communications implicites plutôt qu'explicites — montrer ce qu'est un jardin de pluie ou une noue végétalisée plutôt que de parler d'abord d'infiltration et de coefficient de ruissellement —, mieux communiquer et mettre en valeur les actions réalisées et le bénéfice concret pour le client sur le site internet de l'entreprise.

Le second axe est *la formation et la montée en compétences du personnel au contact des clients* : ils sont en première ligne pour transmettre les enjeux environnementaux et argumenter les propositions de désimperméabilisation, et leur formation doit couvrir à la fois les aspects techniques — quels aménagements pour quels objectifs — et les aspects relationnels — comment présenter ces solutions sans perdre le client. La feuille de route identifiait également la nécessité de limiter les flux numériques et d'améliorer l'archivage des données clients, ainsi que de proposer systématiquement la gestion différenciée des espaces végétalisés créés.

La restitution de Ledoux Jardin inclut également un travail spécifique sur les critères de communication écoresponsable développés avec le Pôle Écoconception, articulés autour de six critères : efficace à l'usage — le produit ou service écoconçu doit d'abord fonctionner —, pertinent — mentionner les vrais enjeux environnementaux sans les déformer —, exact — la communication doit être réaliste et vérifiable —, vérifiable — les clients ont besoin de transparence sur les modes de preuve —, non trompeur — la communication doit inspirer confiance —, et humble — un service écoconçu pollue malgré tout, il s'agit de réduire les impacts et non de prétendre à une neutralité illusoire. Ces six critères constituent un cadre utile pour toutes les entreprises du programme souhaitant communiquer sur leur démarche sans s'exposer au greenwashing.

BP 19 — Le soin des arbres

Règles professionnelles applicables : P.E.1-R0 (Entretien des arbres, UNEP, octobre 2013).

Enjeux environnementaux spécifiques

Les arbres sont les infrastructures écologiques les plus précieuses d'un jardin. Un arbre mature séquestre du carbone, régule le microclimat par ombrage et évapotranspiration, intercepte les eaux de pluie, filtre la pollution atmosphérique, et fournit des habitats essentiels à de nombreuses espèces — oiseaux, chauves-souris, insectes xylophages, champignons. Sa préservation et son soin approprié sont des actes régénératifs d'une portée considérable, souvent mal compris par les clients.

Actions d'écoconception régénérative

Développer un discours commercial sur la valeur de l'arbre — pas seulement esthétique, mais écologique, économique et climatique — pour repositionner l'intervention arboricole non comme une contrainte mais comme un investissement dans le patrimoine du jardin. Créer des offres non culpabilisantes pour promouvoir la conservation des arbres existants plutôt que leur abattage, et la replantation systématique lorsqu'un arbre ne peut être maintenu.

Respecter scrupuleusement la saisonnalité des interventions : éviter les tailles en période de nidification — de mars à juillet selon les espèces — et en période de montée de sève. Ces contraintes, parfois perçues comme des obstacles commerciaux, sont en réalité des opportunités de dialogue avec le client sur les rythmes du vivant.

Valoriser le bois mort et les rémanents d'élagage : les branches mortes sur pied sont des habitats essentiels pour les insectes xylophages et les oiseaux cavernicoles. Les tas de bois mort au sol constituent des refuges pour de nombreuses espèces. Les rémanents d'élagage broyés sur place produisent un paillis de qualité riche en carbone et en micro-organismes.

Intégrer des connaissances naturalistes dans la formation des élagueurs : reconnaissance des espèces d'oiseaux nicheurs, des insectes saproxyliques, des champignons mycorhiziens. Ces connaissances enrichissent la pratique professionnelle et renforcent le positionnement de l'entreprise comme acteur de la biodiversité.

Indicateurs de suivi

- Part des interventions arboricoles réalisées en dehors des périodes de nidification.
- Part des rémanents d'élagage broyés et valorisés sur site.
- Nombre de replantations réalisées en compensation d'abattages.

Cas pratique

Colver

Problématique : « Comment pourrions-nous orienter le client afin qu'il ait la bonne perception du soin à apporter à l'arbre, tout en gérant de manière la moins impactante possible le chantier et les déchets associés ? »

Cette problématique est doublement intéressante : elle pose la question de la valorisation des biodéchets — rémanents d'élagage — et celle de la pédagogie client sur la valeur de l'arbre et les pratiques de soin respectueuses.

L'analyse environnementale conduite par le Pôle Écoconception a classé les biens d'amortissement comme premier poste d'impact — les véhicules et engins utilisés pour les interventions arboricoles, dont le transport par camion sur les chantiers —, les acquisitions de consommables en second — notamment les produits de traitement et les équipements de sécurité —, et la logistique en troisième. Un élément frappant de l'analyse est le faible niveau de traçabilité des déchets verts produits : la destination finale des rémanents d'élagage — plateforme de compostage, déchetterie, valorisation sur site — était peu documentée et peu maîtrisée, ce qui rendait difficile toute amélioration mesurable.

Les actions prioritaires identifiées dans la feuille de route sont organisées autour de quatre axes.

Le premier est *la cartographie des lieux de stockage et de valorisation des déchets verts disponibles sur le territoire d'intervention* — plateformes de compostage, filières de valorisation du bois, déchetteries professionnelles — pour disposer d'une carte de ressources opérationnelle utilisable par les équipes de terrain.

Le deuxième est la *formation des équipes au tri sélectif selon les différentes filières identifiées, avec des procédures claires et des supports de formation adaptés aux conditions de terrain* — pas question de former les élagueurs avec des slides en salle, mais avec des outils pratiques utilisables directement sur chantier.

Le troisième axe est la *mise en place des solutions de tri adaptées sur les chantiers et au dépôt* : différentes bennes ou zones de collecte selon la nature des déchets, organisation de la collecte pour mutualiser les trajets, et suivi des tonnages et des destinations pour disposer d'indicateurs concrets d'amélioration.

Le quatrième axe est *la valorisation des compétences des élagueurs dans le discours marketing de l'entreprise* : un arboriste-grimpeur certifié, formé aux pratiques de soin respectueuses de l'arbre et de la biodiversité, est un professionnel dont la valeur est souvent sous-communicée. Mettre en avant cette expertise — notamment la connaissance des espèces d'oiseaux nicheurs, des insectes saproxyliques, des pratiques de taille douce — constitue un argument de différenciation commerciale fort auprès d'une clientèle sensible à l'environnement.

L'entreprise a envisagé la création d'une offre commerciale non culpabilisante promouvant la replantation d'arbre sous la forme d'un engagement : un arbre abattu implique systématiquement la proposition d'une replantation, avec un bon d'achat incitatif offert pour la plantation d'un arbre local adapté au site. Cette proposition crée un lien durable avec le client et positionne Colver comme acteur de la régénération arborée plutôt que simplement comme prestataire d'abattage.

BP 20 — Le soin du jardin : entretien régénératif

Règles professionnelles applicables : P.C.3-R0 (Entretien des massifs). Loi Labbé (2014) et loi de transition énergétique (2015) : interdiction des produits phytosanitaires en zones non agricoles.

Enjeux environnementaux spécifiques

L'entretien régulier représente, pour les entreprises spécialisées dans cette activité, l'étape du cycle de vie où les impacts environnementaux s'accumulent sur la durée : consommation de carburant des équipements thermiques à chaque passage, génération hebdomadaire de déchets verts, usage potentiel de produits phytosanitaires, et multiplication des déplacements. C'est aussi l'étape où les pratiques régénératives — paillage, non-labour, gestion différenciée — ont le plus d'effet positif sur la qualité du sol et de la biodiversité, car elles s'exercent de façon répétée et cumulative.

Actions d'écoconception régénérative

Supprimer définitivement les produits phytosanitaires — désherbants et insecticides — au profit de méthodes alternatives : désherbage thermique ou mécanique, paillage organique dense supprimant la levée des adventices, plantes couvre-sol occupant l'espace au sol. Ces pratiques, qui nécessitent un temps d'adaptation de la végétation sur une à deux saisons, améliorent progressivement la biodiversité du sol et réduisent les besoins d'intervention.

Pratiquer le paillage permanent : couvrir systématiquement le sol nu des massifs d'une couche de paillis organique de 5 à 8 cm d'épaisseur — BRF, broyat de taille, paille, feuilles mortes. Cette pratique réduit l'évaporation, limite les adventices, maintient la fraîcheur du sol, nourrit la vie microbienne et améliore la structure du sol sur le long terme. La généralisation du paillage est l'action à plus fort impact immédiat pour tout jardinier souhaitant réduire son impact environnemental.

Adopter la tonte haute — 8 à 10 cm minimum — pour les surfaces engazonnées : la tonte haute favorise l'enracinement profond, améliore la résistance à la sécheresse, réduit la fréquence des tontes nécessaires et permet à une diversité floristique de s'exprimer dans le gazon. Proposer progressivement aux clients la conversion partielle des gazons en prairies fleuries.

Valoriser les biodéchets sur site : proposer systématiquement l'installation d'un composteur — de préférence les modèle en trois bacs — pour valoriser les déchets verts fins et les biodéchets alimentaires du client. Le broyage des rémanents de taille pour produire du paillis ferme la boucle des déchets verts à l'échelle du jardin.

Proposer des contrats d'entretien pluriannuels incluant un plan de gestion différenciée : identifier les zones à entretien intensif, les zones à gestion extensive — prairies fleuries, zones naturalisées — et les zones de non-intervention — tas de bois mort, zones humides temporaires. Cette différenciation réduit les temps d'intervention, améliore la biodiversité et donne au jardin une profondeur écologique que l'entretien uniforme ne peut produire.

Indicateurs de suivi

- Part des surfaces engazonnées converties en prairie fleurie ou en tonte haute.
- Part des jardins avec compostage sur site actif.
- Part des rémanents de taille valorisés en paillis sur le même jardin.
- Nombre de contrats d'entretien pluriannuels avec plan de gestion différenciée.

Cas pratique

Ameline Arbora

Unité fonctionnelle retenue : « Mise à disposition d'un éco-jardinier pour l'entretien général et le soin de parcs et jardins naturels — préparation du matériel, tonte, taille, gestion des abords, massifs, gestion des déchets à chaque passage — à raison de 17 heures d'entretien par an dans le cadre d'une tournée jusqu'à 10 clients dans la journée si petits jardins. »

Problématique centrale : « Comment sensibiliser nos clients à l'entretien écologique de leur jardin en préservant la vie du sol, la biodiversité et les ressources existantes ? »

L'analyse environnementale conduite par le Pôle Écoconception a produit une priorisation des étapes du cycle de vie particulièrement claire pour cette activité d'entretien. Les biens d'amortissement arrivent en premier en terme d'impact en raison des enjeux autour du choix, de la durée et de l'entretien des équipements — véhicules thermiques, tondeuses, souffleurs, taille-haies. L'acquisition de consommables arrive ex aequo avec des enjeux autour du choix, du rendement et de l'utilisation des produits — et représente la cible principale des actions d'éco-sélection. La fin de vie arrive en second plan — les tonnages de déchets verts produits annuellement, dont la valorisation est l'enjeu central. La logistique arrive ensuite avec des enjeux sur les pratiques de tournée et les kilomètres parcourus. Les pratiques d'entretien régénératif ont un impact environnemental net positif lorsqu'elles sont bien conduites.

La feuille de route d'Ameline Arbora est l'une des plus ambitieuses et des plus structurées du programme, avec six stratégies d'écoconception formalisées.

La stratégie n°0 — *co-définir et diffuser en interne la vision, les valeurs et les objectifs écologiques de l'entreprise* — est présentée comme la condition de toutes les autres. Elle implique la création d'une plateforme de marque interne, des ateliers de sensibilisation et de co-construction avec les équipes, et la production de supports partagés permettant à chaque collaborateur de comprendre et de porter les engagements de l'entreprise. Cette stratégie est fondamentale car elle conditionne la cohérence entre le discours commercial et les pratiques réelles de terrain.

La stratégie n°1 — *réduire l'empreinte environnementale et augmenter la force régénérative* grâce à une approche collaborative et des formations supplémentaires — se traduit par la co-construction de la feuille de route avec toute l'entreprise, la planification et le déploiement d'une formation en agronomie pour augmenter les connaissances sur les sols et les pratiques culturales, et la capitalisation sur cette formation par la création de fiches agronomiques spécifiques aux conditions rencontrées sur le territoire d'intervention.

La stratégie n°2 — *développer une nouvelle stratégie de communication et d'acquisition clients* — repose sur la construction d'un discours commercial positionné sur le concept d'éco-jardinier, avec une vidéo de sensibilisation, un guide de bonnes pratiques adapté au contexte local, une palette de prestations clairement présentée, et une offre sur mesure par rapport au jardin existant — avec anticipation et présentation visuelle de l'évolution du jardin dans le temps.

La stratégie n°3 — *optimiser les tournées et réduire les émissions des véhicules* — passe par la modélisation et l'analyse du processus d'optimisation actuel, l'identification et le test d'une application d'optimisation des déplacements, la formation à l'éco-conduite de toute l'équipe, et la mise en place d'un système d'incitation interne — défi et récompense au kilomètre économisé — pour engager les collaborateurs dans cet effort collectif. L'entreprise réfléchissait également à une étude sur le périmètre de prospection et d'intervention idéal, pour concentrer les chantiers sur un territoire plus restreint et réduire structurellement les distances parcourues.

La stratégie n°4 — *mettre en place une démarche d'éco-sélection du matériel grâce à une politique d'achats responsables* — implique un travail sur les fournisseurs d'équipements et de consommables, avec envoi d'un courrier présentant la démarche et demandant les labels et engagements environnementaux, et mise en place d'une grille d'éco-sélection interne.

La stratégie n°5 — *améliorer la connaissance amont du terrain grâce à des diagnostics systématiques avant toute intervention* — vise à transformer chaque premier passage chez un nouveau client en moment de découverte du sol, de la végétation en place et des ressources existantes, avec un diagnostic rapide formalisé permettant d'adapter les pratiques d'entretien au profil écologique spécifique du jardin.

La stratégie n°6 — *limiter l'impact des chantiers sur le sol existant grâce à l'amélioration continue des méthodes de travail* — inclut l'étude des méthodes actuelles de tonte, de taille et de déplacement sur les jardins, l'analyse des composts et des terres pour identifier les pratiques d'amendement les plus vertueuses, et la modification progressive des procédures de travail pour réduire la compaction des sols et favoriser la régénération de la vie biologique.

Partie 5 — Recommandations et perspectives

5.1 Introduction : trois niveaux de responsabilité, trois types de recommandations

Les enseignements du programme « Paysagistes du vivant » ne s'adressent pas uniquement aux entreprises qui y ont participé. Ils interpellent trois cercles de responsabilité distincts, qui chacun dispose de leviers spécifiques pour accélérer la transition écologique de la filière.

Le premier cercle est celui des entreprises du paysage elles-mêmes : ce sont elles qui, au quotidien, font les choix qui déterminent l'empreinte environnementale du secteur. Leur engagement est la condition nécessaire de toute transformation réelle.

Le second cercle est celui des organisations professionnelles et des réseaux — Alliance Paysage, ValHor, UNEP, Plante & Cité ... — qui ont la capacité de créer les conditions collectives favorables : formation, référentiels communs, outils partagés, pression collective sur les fournisseurs, représentation auprès des pouvoirs publics.

Le troisième cercle est celui des pouvoirs publics — ADEME, ministères, collectivités territoriales — qui disposent des leviers réglementaires, fiscaux et financiers permettant de créer un environnement favorable à l'engagement des entreprises, et de reconnaître et valoriser les démarches exemplaires.

Ces trois niveaux sont interdépendants. L'engagement des entreprises sans soutien des organisations professionnelles reste limité et fragile. L'action des organisations professionnelles sans signal clair des pouvoirs publics manque de force. Et les politiques publiques sans engagement des acteurs de terrain restent sans effet. C'est la combinaison de ces trois niveaux d'action qui peut produire une transformation structurelle de la filière.

5.2 Recommandations à destination des entreprises du paysage

5.2.1 Actions concrètes VS diagnostic d'écoconception

La tentation, face à l'ampleur des enjeux, est de vouloir tout changer simultanément. L'expérience d'un changement radical ou généralisé à toute l'entreprise montre qu'elle conduit à l'épuisement et à l'abandon.

Ce guide est conçu pour permettre à toute entreprise de commencer en autonomie, sans attendre : choisir une ou deux bonnes pratiques prioritaires, mettre en place leurs indicateurs de suivi, et progresser à son rythme. Les vingt BP constituent un cadre d'action immédiatement opérationnel.

Pour les entreprises souhaitant aller plus loin — quantifier précisément leurs impacts, prioriser en fonction de leur propre contexte, ou mobiliser leurs équipes dans un cadre structuré — un diagnostic d'écoconception de service individualisé constitue une étape complémentaire précieuse. Ce diagnostic, accessible via le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME (agirpourlatransition.ademe.fr), ne remplace pas l'action : il l'approfondit et la systématise.

5.2.2 Structurer son offre écoconçue avant de communiquer

Plusieurs entreprises du programme ont commencé par vouloir communiquer sur leurs engagements environnementaux avant d'avoir structuré une offre réellement différente. Cette séquence est risquée : elle expose au greenwashing, déçoit les clients qui ne voient pas de changement concret dans les prestations, et fragilise la crédibilité de l'entreprise. La recommandation est inverse : structurer d'abord une offre écoconçue — un diagnostic de jardin, un contrat d'entretien régénératif, un projet de végétalisation frugale — avec des livrables concrets, un argumentaire fondé sur des bénéfices mesurables pour le client, et des indicateurs de suivi. La communication vient ensuite, appuyée sur des réalisations documentées.

5.2.3 Investir dans la formation à trois niveaux

Les besoins de formation identifiés dans le programme sont clairs et convergents. Les entreprises souhaitant s'engager dans l'écoconception doivent investir simultanément dans trois types de formation : la formation à la démarche d'écoconception de service pour les dirigeants et les responsables de projets, la formation en agronomie, en botanique et en écologie pour les équipes de terrain, et la formation à l'accompagnement du changement — communication, pédagogie, gestion des objections — pour tous les collaborateurs au contact des clients. Ces trois formations ne sont pas substituables l'une à l'autre : elles agissent à des niveaux différents et se renforcent mutuellement.

Où se former ?

Un nouvel accord de branche du paysage, entré en vigueur le 30 avril 2026, prévoit désormais un abondement du Compte Professionnel de Formation (CPF) au niveau de la branche, notamment pour les formations liées à la biodiversité et à l'encadrement de proximité — une avancée significative pour financer concrètement ces montées en compétences.

Les ressources de formation disponibles, classées selon les trois besoins identifiés, sont les suivantes :

Organisme / Formation	Thématique	Format	Contact / Info
Formation à l'écoconception de service — pour les dirigeants et responsables			
Pôle Écoconception + beewo (Green Service Design)	Écoconception de service, cycle de vie, Green Service Design	<i>Sur-mesure inter / intra</i>	eco-conception.fr beewo.fr
ADEME — Accompagnement « 1ers pas en écoconception »	Diagnostic écoconception service, feuille de route	<i>Accompagnement individuel financé</i>	agirpourlatransition.ademe.fr
ESAJ — École Supérieure d'Art et de Jardin	Écoconception paysagère, gestion écologique, biodiversité jardin	<i>Inter-entreprises présentiel</i>	esaj.asso.fr/formation-continue
ENSP Versailles — Formation continue	Paysage, écologie appliquée, biodiversité, projet	<i>Inter-entreprises, e-learning</i>	ecole-paysage.fr/fr/annuaire-des-structures/formation-continue
Formation en agronomie, botanique et écologie — pour les équipes de terrain			
Plante & Cité (journées techniques)	Sol vivant, désimperméabilisation, végétal local, biodiversité pollinisatrice	<i>Journées thématiques gratuites webinaires</i>	plante-et-cite.fr
CNFPT — Formations espaces verts	Entretien écologique, gestion différenciée, biodiversité, sols	<i>Inter-collectivités, présentiel</i>	cnfpt.fr/trouver-formation
OFB — Plateforme ForBiodiv	Biodiversité, milieux naturels, pollinisateurs, gestion habitats	<i>Présentiel et distanciel</i>	ofb.gouv.fr/la-formation
École des Plantes de Paris	Botanique et écologie végétale — de la théorie à la pratique	<i>Présentiel, cycles 2025-2027</i>	ecoledesplantes.net
ASTREDHOR / Institut du Végétal	Ravageurs, maladies, lutte biologique, végétaux paysage	<i>Inter-entreprises, présentiel</i>	institut-du-vegetal.fr
CNFPT — École du Breuil (Paris)	Arboriculture, dendrologie, jardin naturel, paysage urbain	<i>Apprentissage et FC présentiel</i>	ecoledubreuil.fr
Formation à l'accompagnement du changement — pour tous les collaborateurs			
Domaine de Chaumont-sur-Loire (Centre d'Arts et de Nature)	Paysage, création jardinée, rapport au vivant, design écologique	<i>Résidences et formations courtes</i>	domaine-chaumont.fr
beewo / Florie Bugeaud-Rémond	Fresque du Climat, Fresque des Frontières Planétaires, Green Service Design	<i>Ateliers participatifs intra</i>	beewo.fr
ESAJ — Communication environnementale	Argumentaire écologique client, pédagogie du jardin naturel	<i>Inter-entreprises présentiel</i>	esaj.asso.fr/formation-continue
UNEP — Formations branche	Management, encadrement, communication client	<i>Via OPCO ou CPF branche paysage</i>	lesentreprisesdupaysage.fr

5.2.4 Mesurer et documenter pour pérenniser

Une démarche d'écoconception sans mesure est une démarche sans preuve de sa pertinence. Les entreprises sont encouragées à mettre en place dès le début de leur engagement des indicateurs simples mais régulièrement suivis :

kilomètres parcourus par semaine, part des végétaux locaux dans les achats, volume de déchets verts valorisés sur site, nombre de projets avec diagnostic amont réalisé. Ces indicateurs permettent d'objectiver les progrès, de les communiquer aux équipes et aux clients, et de nourrir les révisions annuelles de la feuille de route. Ils constituent également la base d'une communication externe crédible et vérifiable.

5.2.5 S'appuyer sur le réseau et les pairs

L'isolement est l'un des principaux freins à l'engagement dans une démarche exigeante. Les entreprises du programme ont unanimement souligné la valeur des échanges entre pairs — lors des sessions collectives de formation, lors des ateliers d'idéation, lors des moments informels où des professionnels confrontés aux mêmes difficultés partagent leurs expériences et leurs solutions. Rejoindre ou constituer des groupes locaux d'échange entre paysagistes engagés, participer aux événements professionnels consacrés à ces questions, solliciter les ressources disponibles au sein des réseaux professionnels — autant de façons de ne pas avancer seul et d'accélérer l'apprentissage collectif.

5.3 Recommandations à destination des organisations professionnelles

5.3.1 Capitaliser sur le programme et diffuser à grande échelle

Le programme « Paysagistes du vivant » a produit une connaissance précieuse — sur les leviers d'impact, sur les conditions de réussite, sur les freins réels des PME du secteur — qui ne doit pas rester cantonnée aux dix entreprises pionnières ni aux seuls adhérents du réseau. La diffusion large de ce guide, du podcast Paysagistes de demain et du mini-guide sur le réemploi dans l'ensemble des réseaux de l'interprofession — ValHor, UNEP, Plante & Cité, chambres consulaires — est une priorité pour maximiser l'impact du programme.

Cette diffusion doit s'accompagner d'une animation active : présentation lors des événements professionnels majeurs — Paysalia, salon Jardins, journées techniques régionales —, organisation d'ateliers de sensibilisation à l'écoconception dans les territoires, et mise à disposition des outils développés — kit de diagnostic des sols, diagnostic Pollinis'action, modèles de feuilles de route — auprès des entreprises qui n'ont pas bénéficié d'un dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME.

5.3.2 Structurer une plateforme d'échanges entre pairs à l'échelle du réseau

L'une des recommandations issues directement des dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME — formulée notamment par Apex Paysage — est la création d'une plateforme d'échanges au sein du réseau pour donner de la visibilité aux bonnes pratiques des adhérents, les mutualiser et permettre les échanges entre pairs sur les sujets d'écoconception. Un forum de discussion interne, des ateliers de benchmark réguliers entre adhérents sur des thèmes ciblés — comment j'ai structuré mon offre de diagnostic de jardin, comment j'ai convaincu mon client d'accepter des matériaux de réemploi —, et la valorisation des réalisations exemplaires dans les outils de communication du réseau seraient autant de façons de créer cette dynamique collective.

5.3.3 Faire évoluer la centrale de référencement vers des critères écoresponsables

Le réseau Alliance Paysage dispose d'une centrale de référencement des fournisseurs partenaires qui constitue un levier collectif puissant pour influencer les pratiques des fournisseurs du secteur. La recommandation est d'intégrer progressivement des critères environnementaux dans les conditions de référencement : réduction des emballages et passage au vrac ou aux emballages consignés, transparence sur l'origine des matériaux et des végétaux, politique de gestion des déchets et de fin de vie des produits, engagements RSE vérifiables. Cette pression collective exercée à travers la relation commerciale du réseau est plus efficace pour faire bouger les pratiques des fournisseurs que des démarches individuelles entreprise par entreprise.

5.3.4 Intégrer l'écoconception dans la formation initiale et continue

Les besoins de formation en agronomie, en botanique, en écologie et en écoconception de service ne peuvent pas être satisfaits uniquement par des programmes d'accompagnement individuels comme le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME. Ils doivent être intégrés dans les cursus de formation initiale des paysagistes — CAPA, Bac Pro, BTSA — et dans l'offre de formation continue accessible aux professionnels en activité. Les organisations professionnelles ont un rôle décisif à jouer dans ce plaidoyer auprès des établissements de formation et du ministère de l'Agriculture, dont dépendent ces cursus.

Dans l'immédiat, le développement d'une offre de formation courte et accessible — modules de deux à trois jours sur l'agronomie des sols de jardin, sur la reconnaissance des végétaux locaux, sur les bases de l'écoconception de service — directement mobilisable par les adhérents du réseau permettrait de répondre aux besoins identifiés sans attendre une évolution des cursus officiels.

5.3.5 Développer des outils de mesure et de valorisation partagés

Apex Paysage a proposé dans son dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME la création d'un score ou d'un référentiel d'indicateurs métiers à l'échelle du réseau, permettant de valoriser les pratiques vertueuses — biodiversité accueillie, réemploi intégré, gestion de l'eau améliorée — auprès de la clientèle. Cette piste mérite d'être développée collectivement, en s'inspirant des démarches existantes — label EcoJardin pour les espaces verts publics, diagnostic Pollinis'action pour la biodiversité pollinisatrice — et en les adaptant aux spécificités des jardins privés et des PME du paysage.

Un tel outil, s'il est co-construit avec les entreprises et les clients, et s'il repose sur des indicateurs vérifiables et communicables, constituerait un puissant levier de différenciation commerciale pour les entreprises engagées et un signal fort adressé à l'ensemble de la filière. Il conviendra cependant de veiller à ne pas contribuer à accentuer le sentiment de confusion dû à la multiplicité de labels et scoring environnementaux se développant actuellement.

Une voie complémentaire mérite d'être explorée : l'appropriation par les entreprises du paysage de la norme NF X30-264 (Management environnemental -Principes et méthode pour la mise en place d'une démarche d'écoconception), recommandée par l'ADEME. Cette norme permet à toute entreprise ayant structuré sa démarche de revendiquer l'allégation « service écoconçu conformément aux exigences de la norme NF X30-264 » — une valorisation crédible et vérifiable, sans attendre la création d'un label sectoriel. Cela suppose cependant que les entreprises soient préalablement informées, sensibilisées et accompagnées dans sa mise en œuvre.

5.4 Recommandations à destination des pouvoirs publics et de l'ADEME

5.4.1 Maintenir un dispositif d'accompagnement à l'écoconception pour les PME du paysage

Le dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME — accessible via la page Études d'écoconception des produits et des services sur agirpourlatransition.ademe.fr — a démontré sa pertinence et son efficacité dans le cadre du programme « Paysagistes du vivant ». La combinaison d'un financement accessible, d'un cadre méthodologique structuré apporté par des experts, et d'un accompagnement individualisé produit des résultats tangibles : feuilles de route personnalisées, prise de conscience par les équipes, identification de pistes d'amélioration concrètes et prioritaires.

Ce guide constitue un premier niveau d'outillage que les entreprises peuvent mobiliser en autonomie. Pour autant, il ne se substitue pas à un accompagnement individualisé, pour plusieurs raisons complémentaires :

- La quantification des impacts : un diagnostic produit des données chiffrées propres à l'entreprise, là où le guide donne des ordres de grandeur sectoriels
- La priorisation contextualisée : les hotspots varient selon la spécialité, la taille et le territoire de chaque structure
- La mobilisation collective : la co-construction de la feuille de route avec les équipes dans un cadre structuré génère un niveau d'appropriation que la lecture seule ne peut produire
- La légitimité externe : l'intervention d'un expert tiers crédibilise la démarche en interne comme vis-à-vis des clients et des donneurs d'ordre

La recommandation centrale de ce rapport aux pouvoirs publics est donc de maintenir et d'amplifier ce dispositif pour les TPE et PME du secteur du paysage, en s'appuyant sur les réseaux professionnels comme vecteurs d'information et d'animation. Le coût unitaire de ces accompagnements reste modeste au regard des transformations structurelles qu'ils produisent.

5.4.2 Généraliser l'usage des outils existants d'écoconception dans les marchés publics

Les collectivités territoriales sont des donneurs d'ordre majeurs pour les entreprises du paysage. Les outils pour intégrer des critères écologiques dans les marchés publics d'entretien des espaces verts existent déjà et sont opérationnels. Le label EcoJardin, créé en 2012 par Plante & Cité, constitue une référence reconnue : il totalise fin 2025 plus de 880 sites labellisés sur l'ensemble du territoire, et son référentiel — sept domaines de gestion écologique, des grilles d'auto-évaluation, des critères hiérarchisés — est libre d'utilisation et directement mobilisable comme base de rédaction de prescriptions techniques dans les cahiers des charges des marchés publics. Des documents spécifiques existent d'ailleurs pour guider les maîtres d'ouvrage publics dans cet exercice, produits par Plante & Cité.

La recommandation n'est donc pas de créer de nouveaux outils, mais d'en généraliser l'usage auprès des collectivités qui ne s'en sont pas encore emparées — en particulier les communes de moins de 20 000 habitants, encore peu représentées dans le réseau des labellisés EcoJardin. Des sessions de sensibilisation ciblées à destination des élus et des services espaces verts des petites et moyennes collectivités, organisées par l'ADEME et les organisations professionnelles, permettraient d'accélérer cette diffusion sans créer de nouvelle ingénierie.

5.4.3 Amplifier le soutien à la structuration des filières de proximité

Plusieurs défaillances de marché identifiées dans le programme renvoient à une disponibilité encore insuffisante de ressources locales, malgré des dynamiques positives engagées. Pour les végétaux locaux, des initiatives de structuration de filières régionales Végétal Local sont en cours dans plusieurs territoires — soutenues notamment par le Fonds Vert — mais elles restent inégalement réparties sur le territoire national et insuffisantes pour répondre à une demande qui croît

avec la montée en puissance des démarches d'écoconception. La recommandation est d'amplifier ces soutiens en priorisant les territoires encore peu dotés en pépinières produisant des végétaux d'origine locale certifiée.

Pour les plastiques horticoles, une démarche de structuration d'une filière nationale de collecte et de recyclage des pots horticoles plastiques usagés a été initiée par ValHor et A.D.I.VALOR. Cette initiative mérite un soutien accéléré : les plastiques de conteneurs et de godets représentent des volumes significatifs dans les déchets des entreprises du paysage, sans filière de recyclage accessible dans la plupart des territoires.

Pour le réemploi des matériaux paysagers, les plateformes de matériaux de seconde vie se développent dans les zones urbaines denses mais restent quasi absentes des territoires ruraux et périurbains où travaillent de nombreuses PME du paysage. Un soutien ciblé à l'émergence de plateformes de réemploi à l'échelle des bassins de vie permettrait de rendre cette pratique accessible au-delà des quelques grandes agglomérations qui en bénéficient aujourd'hui.

5.4.4 Financer la production de connaissances sur l'impact régénératif des jardins privés

L'approche régénérative développée dans ce guide repose sur une conviction bien fondée : les jardins privés ont un potentiel considérable de contribution positive à la biodiversité, aux cycles hydrologiques locaux et à la séquestration de carbone. Ce potentiel est encore insuffisamment documenté de façon quantitative à l'échelle du territoire français.

Des données existent sur les jardins publics — notamment grâce aux suivis conduits dans le cadre du label EcoJardin et des programmes de sciences participatives. En revanche, les données sur la contribution des jardins privés aux services écosystémiques à l'échelle des quartiers ou des communes sont rares et difficiles à exploiter à des fins de communication publique ou d'argumentation commerciale.

Le financement de programmes de recherche participative — impliquant les paysagistes, les propriétaires de jardins et les chercheurs — pour mesurer et documenter l'impact réel des pratiques régénératives constituerait un investissement à fort retour : ces données permettraient de renforcer les argumentaires commerciaux des entreprises engagées, de justifier des politiques publiques de soutien à l'écoconception paysagère, et de contribuer à la base de connaissances nationale sur la biodiversité des espaces privés.

5.5 La question du modèle économique : un faux obstacle

La question du modèle économique de l'écoconception paysagère est souvent présentée comme un frein majeur à l'engagement des entreprises. L'expérience du programme « Paysagistes du vivant » invite à nuancer considérablement cette représentation.

Plusieurs entreprises participant au programme — notamment celles spécialisées dans l'entretien et le soin des jardins — ont apporté la preuve, par leur propre expérience, que des pratiques régénératives peuvent être économiquement viables et même rentables. La suppression des achats de produits phytosanitaires, la valorisation des déchets verts sur site en paillage plutôt que leur évacuation payante, la réduction des kilomètres grâce à l'optimisation des tournées, la diminution des SAV liés à des végétaux inadaptés — autant d'effets positifs sur les coûts opérationnels qui se manifestent à mesure que les pratiques s'installent.

Mais la question du modèle économique va au-delà de la simple réduction des coûts. Elle est fondamentalement une question de positionnement commercial. Si les pratiques d'écoconception engendrent des coûts supplémentaires — temps de diagnostic amont, formation des équipes, approvisionnement en végétaux locaux parfois plus chers — ces coûts peuvent et doivent se traduire en tarifs plus élevés. La demande existe : lorsque la valeur écologique des prestations est expliquée, documentée et visible, les clients acceptent de les rémunérer à leur juste prix. Il ne s'agit pas d'une logique de « premium » réservée à une clientèle fortunée, mais d'une logique de transparence : rendre visible ce qui était invisible — la qualité du sol, la biodiversité restaurée, l'eau économisée — et permettre au client de choisir en connaissance de cause.

La vraie difficulté n'est donc pas économique — elle est commerciale et communicationnelle. Il s'agit de savoir structurer une offre, la nommer, argumenter sa valeur et trouver les clients qui y adhèrent. Cette démarche ouvre également vers un modèle relevant de l'économie de la fonctionnalité : vendre non plus des prestations techniques standardisées, mais des services répondant à des attentes de confort, d'esthétique et de valeurs — un modèle plus sobre en ressources et plus créateur de valeur durable.

C'est précisément ce travail de positionnement que ce guide, et la démarche d'écoconception dans son ensemble, vise à outiller. Les entreprises qui ont su opérer ce repositionnement témoignent d'une meilleure fidélisation de leur clientèle, d'une plus grande satisfaction de leurs équipes — qui retrouvent du sens dans un métier qu'ils ont souvent choisi pour leur amour du vivant — et d'une résistance accrue à la concurrence par les prix, qui reste le piège commercial dans lequel s'enfoncent les entreprises n'ayant pas su se différencier.

5.6 Limites de la démarche et conditions de généralisation

5.6.1 Un programme pionnier dont les résultats restent à consolider

Le programme « Paysagistes du vivant » est, à notre connaissance, le premier programme collectif d'écoconception de service conduit à cette échelle dans le secteur du paysage privé en France. Ses résultats sont encourageants et ses

enseignements précieux, mais ils reposent sur un échantillon de dix entreprises dont la représentativité ne peut être garantie. Ces entreprises ont en commun d'être adhérentes d'un réseau professionnel actif, ce qui les distingue déjà d'une grande partie du tissu des PME du paysage. Leur niveau d'engagement préalable vis-à-vis des enjeux environnementaux est également supérieur à la moyenne du secteur, puisqu'elles ont volontairement participé à un programme exigeant.

Les résultats du programme — notamment les diagnostics environnementaux et les feuilles de route — sont des évaluations qualitatives conduites par des experts, et non des mesures quantitatives d'impact vérifiées par des tiers. Ils donnent des ordres de grandeur fiables pour orienter les priorités d'action, mais ne constituent pas des données permettant des comparaisons chiffrées inter-entreprises ou des affirmations quantitatives absolues sur les réductions d'impact attendues.

5.6.2 Une méthodologie à adapter selon les contextes

La méthodologie développée dans ce guide — écoconception de service combinée à l'écoconception du jardin, avec l'état des lieux multicritère comme pratique fondatrice — est conçue pour les entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins privés. Elle est directement applicable à cette cible. Son adaptation à d'autres segments du paysage — paysagistes concepteurs intervenant sur des espaces publics, entreprises spécialisées dans les grandes surfaces de gazon, prestataires de végétalisation urbaine — nécessiterait des ajustements méthodologiques prenant en compte les spécificités de chaque contexte : unités fonctionnelles différentes, cycles de vie différents, interlocuteurs et modes de contractualisation différents.

De même, la méthodologie a été développée dans un contexte français et européen. Son application dans d'autres contextes réglementaires, climatiques et culturels nécessiterait une adaptation.

Partie 6 — Passez à l'action

6.1 Coconstruire son plan d'actions

La lecture de ce guide ne suffit pas à transformer une entreprise. La transformation passe par des décisions concrètes, des actions planifiées et des ressources allouées. Cette dernière partie propose un cadre simple pour passer de la lecture à l'action.

Le point de départ est toujours un diagnostic honnête de sa situation actuelle. Où en est mon entreprise sur chacun des sept leviers du cycle de vie de service ? Quelles sont mes deux ou trois pratiques à plus fort impact négatif ? Quelles sont les bonnes pratiques que j'applique déjà, même partiellement, et sur lesquelles je peux capitaliser ? Cette auto-évaluation, conduite idéalement avec quelques collaborateurs clés pour multiplier les regards, permet de sortir d'une vision globale et parfois paralysante de l'ampleur de la tâche pour entrer dans une logique de progression concrète et mesurable.

La deuxième étape est la définition d'une ou deux priorités pour les douze prochains mois. Non pas une liste de vingt actions — qui restera dans un tiroir — mais une ou deux actions ciblées, réalistes, avec un responsable identifié, un calendrier, un budget et un indicateur de résultat. La logistique est souvent le meilleur point d'entrée : analyser les déplacements de la semaine passée, identifier les optimisations évidentes, mettre en place un suivi hebdomadaire des kilomètres parcourus. C'est simple, visible, et les résultats sont rapides.

La troisième étape est la co-construction avec les équipes. Une décision prise seul par le dirigeant et annoncée à l'équipe a peu de chances de changer réellement les pratiques sur le terrain. Un atelier de deux heures où les collaborateurs identifient eux-mêmes les gaspillages, proposent des solutions et s'engagent sur des indicateurs a infiniment plus de chances de produire un changement durable. L'expérience du programme le confirme sans ambiguïté : la co-construction de la feuille de route est une condition de sa mise en œuvre effective.

6.2 Modèle de fiche action

Chaque action prioritaire identifiée dans le plan peut être formalisée selon le modèle ci-dessous, directement inspiré des fiches d'éco-conception utilisées dans les accompagnements à l'écoconception de l'ADEME.

Intitulé de l'action	ex. : Optimiser les tournées d'entretien par zone géographique
Étape du cycle de vie	ex. : Logistique
Niveau d'écoconception visé	1 — incrémental / 2 — re-design / 3 — innovation fonctionnelle
Description de l'action	Décrire précisément ce qui va être fait, comment, avec quels moyens
Pertinence environnementale	Sur quels critères des 9 retenus cette action agit-elle ? Quel est l'ordre de grandeur de l'impact attendu ?
Opportunités	Quels bénéfices supplémentaires cette action génère-t-elle — économiques, commerciaux, humains ?
Freins identifiés	Quels sont les obstacles à anticiper ? Comment les lever ?
Méthode de mise en œuvre	Quelles étapes, dans quel ordre, avec qui ?

Référent	Jalons	Indicateur de suivi
Qui porte l'action ?	Court terme / Moyen terme / Long terme	Comment mesurer l'avancement et le résultat ?

Ce modèle peut être dupliqué pour chaque action identifiée dans le plan. L'ensemble des fiches constitue la feuille de route de l'entreprise, que nous recommandons de réviser au minimum une fois par an — idéalement à l'occasion d'une réunion d'équipe dédiée — pour ajuster les priorités, célébrer les progrès et maintenir la dynamique dans la durée.

Conclusion et perspectives

Un premier pas, pas un aboutissement

Le titre de ce guide — Premiers Pas — n'est pas une formule de modestie. C'est une affirmation programmatique. Ce qui est présenté ici est une première étape dans la construction d'une méthodologie professionnelle d'écoconception du paysage : une étape fondatrice, documentée, testée sur le terrain avec dix entreprises volontaires, mais une étape néanmoins. La route est longue, les enjeux sont immenses, et les marges de progrès — pour les entreprises, pour les organisations professionnelles, pour les pouvoirs publics — restent considérables.

Ce constat n'est pas pessimiste. Il est lucide. Et cette lucidité est précisément ce qui différencie une démarche d'écoconception sérieuse d'une opération de communication environnementale. L'écoconception ne promet pas la perfection. Elle propose une direction, une méthode et des outils pour progresser de façon rigoureuse, mesurable et durable.

Ce que ce programme a démontré

Le programme « Paysagistes du vivant » a apporté plusieurs démonstrations qui méritent d'être retenues comme acquis solides.

Il a démontré, d'abord, que l'écoconception de service est applicable au secteur du paysage. La méthodologie développée par le Pôle Écoconception et Beewo, initialement conçue pour l'industrie et les services tertiaires, peut être adaptée aux spécificités du métier de paysagiste — sa polyvalence technique, la nature systémique de son objet, la relation particulière qu'entretient le professionnel avec son client et avec le vivant. L'articulation entre écoconception de service et écoconception du jardin, développée dans ce guide, constitue un *apport méthodologique original* qui n'existait pas dans la littérature professionnelle avant ce programme.

Il a démontré, ensuite, que trois leviers concentrent l'essentiel des impacts environnementaux d'une entreprise du paysage quelle que soit sa spécialité : *les biens amortissables, les consommables, et la logistique*. Cette convergence des diagnostics entre dix entreprises très différentes est un résultat robuste qui permet de proposer des priorités d'action claires, sans attendre une mesure exhaustive et coûteuse de chaque situation.

Il a démontré aussi que la démarche d'écoconception produit des effets internes au-delà de la seule réduction des impacts environnementaux : *mobilisation et cohésion des équipes autour d'un projet de sens, clarification du positionnement commercial, structuration de l'offre, amélioration de la relation client*. Ces effets, souvent sous-estimés dans les présentations de l'écoconception, sont pourtant des conditions de durabilité de la transformation engagée.

Il a démontré, enfin, que *le modèle économique de l'écoconception paysagère est viable*, notamment dans les activités d'entretien et de soin des jardins où plusieurs entreprises ont apporté la preuve par l'expérience. La question n'est pas tant économique que commerciale : il s'agit de savoir se positionner, communiquer sa valeur ajoutée et trouver les clients qui y adhèrent — et ils existent, en nombre croissant.

Ce qui reste à construire

Ce programme a aussi révélé des chantiers ouverts que ce guide ne peut pas clore.

Le premier est celui de la *mesure quantitative des impacts*. Les évaluations environnementales conduites dans le cadre du programme sont qualitatives — elles donnent des ordres de grandeur fiables mais ne produisent pas de données chiffrées permettant des comparaisons rigoureuses entre entreprises ou avec d'autres secteurs. Le développement d'outils d'évaluation environnementale quantitative adaptés aux PME du paysage — simples à utiliser, peu coûteux, donnant des résultats exploitables — reste un chantier méthodologique important.

Le second est celui de la formation. *Le besoin de formation* en agronomie, en botanique, en écologie et en écoconception de service est réel, convergent et urgent. Il ne peut pas être satisfait uniquement par des programmes d'accompagnement individuels. Son intégration dans les cursus de formation initiale et continue des paysagistes — à tous les niveaux de qualification — est un investissement à long terme dont la filière doit se saisir collectivement.

Le troisième est celui de *la biodiversité comme critère central*. L'introduction de la biodiversité comme neuvième critère d'analyse environnementale, développée dans ce guide grâce au travail d'Arthropologia, est une innovation conceptuelle importante. Mais son opérationnalisation — comment mesurer simplement la contribution d'un jardin à la biodiversité locale, comment suivre son évolution dans le temps, comment en rendre compte de façon crédible auprès des clients — reste un travail en cours. Le diagnostic Pollinis'action, adapté dans ce programme aux jardins privés, est un premier outil. D'autres sont à développer.

Le quatrième est celui de *la régénération comme objectif*. L'approche régénérative développée dans ce guide — aller au-delà de la réduction des impacts pour générer des impacts positifs nets sur les écosystèmes — est ambitieuse et stimulante. Elle est aussi difficile à documenter et à démontrer à l'échelle d'un jardin privé dans un temps court. Construire les preuves de cette régénération — par des protocoles de suivi accessibles aux paysagistes, par des partenariats avec

des chercheurs et des associations naturalistes, par la capitalisation des expériences à l'échelle du réseau — est un chantier de long terme qui mérite un investissement soutenu.

Une profession à l'avant-poste

Un paysagiste est un jardinier, et étymologiquement un jardinier est un gardien. Ce guide a tenté de répondre à la question de ce qu'il s'agit de garder : le vivant dans les jardins, les équilibres écologiques dont nos sociétés dépendent, la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la richesse de la biodiversité.

Ce rôle de gardien n'est pas nouveau pour les paysagistes. Ce qui est nouveau, c'est la conscience de son urgence et les outils pour l'exercer de façon professionnelle, rigoureuse et mesurable. C'est ce que ce programme a voulu apporter. Et si les dix entreprises pionnières de « Paysagistes du vivant » ont ouvert la voie, c'est à l'ensemble de la profession de la suivre, à son rythme, avec ses propres ressources et ses propres convictions.

Car concevoir autrement les jardins, c'est aussi concevoir autrement notre rapport au vivant. Et dans ce projet-là, les paysagistes ont un rôle irremplaçable à jouer.

Références bibliographiques

Ouvrages et guides de référence

Clément Gilles, 2011. Leçon inaugurale au Collège de France. Collège de France, Paris.

Divo Alain, Jault Franck, 2013. Traité d'écopaysagisme. Éditions du Rouergue, Paris.

Bugeaud-Rémond Florie, 2023. Green Service Design. Éditions Pôle Éco-conception, Saint-Étienne.

Ministère wallon de l'Environnement, 2019. Aménager son jardin en préservant l'environnement. Service public de Wallonie, Namur.

De Toledo, C. (2026). *L'Internationale des rivières : un récit de l'avenir* (231 p., coll. « La petite jaune »). Éditions Verdier. ISBN 978-2-37856-283-0.

Sur les fondements de l'écoconception de service

Richardson Katherine et al., 2023. *Earth beyond six of nine planetary boundaries*. Science Advances, vol. 9, n° 37. Stockholm Resilience Centre. — Cette référence est déjà citée dans le rapport comme « Stockholm Resilience Centre, 2025 » dans le tableau de la partie 2.2.3, mais la citation n'est pas exacte : la publication fondatrice est de 2023, pas 2025. La source correcte est Richardson et al. 2023, et la page institutionnelle du SRC (www.stockholmresilience.org) renvoie aux mises à jour. Il est conseillé de corriger cette attribution dans le corps du texte et les références.

Bugeaud-Rémond, F. (2022). *Green Service Design : pour une conception de services éco-responsables* (191 p.). Pôle Éco-conception. ISBN 978-2-9581529-1-8. <https://www.greenservicedesign.fr>

Sur la conception écologique et la biodiversité des jardins

Clergeau Philippe, 2020. *Une écologie du paysage urbain*. Apogée, Rennes. — Complète utilement Gilles Clément en apportant la dimension urbaine de la biodiversité et le concept de trame verte et bleue à l'échelle des jardins.

Muratet Audrey, Fontaine Benateau, 2015. *Contrasting impacts of pesticides on butterflies and bumblebees in private gardens in France*. Biological Conservation, 182, 148-154. — Apporte des données scientifiques quantifiées sur l'impact des pesticides dans les jardins privés français, utile pour étayer la BP 5 et la BP 20.

Gaston Kevin J. et al., 2005. *Urban domestic gardens (II): Experimental tests of methods for increasing biodiversity*. Biodiversity and Conservation, 14(2), 395-413. — Référence scientifique clé sur les leviers d'amélioration de la biodiversité dans les jardins privés, pertinente pour les BP 12, 15, 19 et 20.

Larramendy Sandrine (coord.), Plante & Cité, 2023. Conception écologique d'un espace public paysager — Guide méthodologique de conduite de projet, 2e édition. Plante & Cité, Angers.

Feix, I., Marquet, S. & Thibier, E. (2018). *Aménager avec la nature en ville : des idées préconçues à la caractérisation des effets environnementaux, sanitaires et économiques* (100 p., Réf. 010658, Collection « Expertises »). ADEME Éditions. ISBN 979-10-297-1179-4. <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/1170-amenager-avec-la-nature-en-ville.html>

Sur le sol vivant

ADEME, 2019. *Méthodologies d'évaluation des fonctions et des services écosystémiques rendus par les sols*. Librairie ADEME, Angers. — Rapport de séminaire faisant le bilan des indicateurs physiques, chimiques et biologiques disponibles pour évaluer les fonctions des sols. Directement pertinent pour la BP 10 (état des lieux multicritère) et la BP 11 (travaux des sols).

Bispo Antonio et al., 2017. *Occupational Health and Safety in Agriculture: Impact of Soil Management Practices on Soil Health*.

Rapports et documents de programme

Réseau Alliance Paysage, 2023. Plaidoyer pour concevoir autrement les jardins vivants aux multiples fonctions. Réseau Alliance Paysage.

Pôle Écoconception, Beewo, 2024-2025. Restitutions Tremplin PME « Premiers pas en écoconception » — Ameline Arbora, Apex Paysage, Colver, Jardin Création, Ledoux Jardin, Les Jeunes Pousses, Maillard Paysage, Paysages Conseil, Rebeyrol, Univert Paysage. Documents internes au programme.

Bellastock, Arthropologia, 2025. Supports de formation « Le réemploi dans l'aménagement de jardins » et « La biodiversité dans les jardins ». Programme Paysagistes du vivant, Réseau Alliance Paysage.

Sur l'écoconception en contexte PME

ADEME, 2023. *Les bénéfices de l'écoconception pour les entreprises — Étude auprès de 25 entreprises volontaires*. ADEME Infos / Pôle Écoconception, Saint-Étienne. — Cette étude mesure concrètement les bénéfices économiques et environnementaux de l'écoconception dans des PME de secteurs variés. Elle documente que 30 % des

entreprises ont mesuré une augmentation de leur marge après engagement en écoconception, et que 48 % ont maintenu leur marge stable. C'est un appui solide pour la section 5.5 du rapport (la question du modèle économique).

ADEME, 2024. *Lignes directrices pour la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception*. Librairie ADEME, Angers. — Document de référence méthodologique proposant une approche en 7 étapes pour les projets d'écoconception, et mentionnant la norme NF X30-264 comme cadre complémentaire à l'ISO 14006. Pertinent pour consolider la Partie 2.

Sur le réemploi des matériaux

ADEME, Rotor DC, Bellastock et al., 2022. *Réemploi des matériaux de construction — Recensement des filières et mise en œuvre des pratiques de réemploi en France*. Librairie ADEME, mars 2022. — Rapport de trois ans documentant 40 revendeurs, 10 chantiers-tests et 10 fiches matériaux. Essentiel pour étayer la BP 7 et la BP 13. L'ADEME y estime que le réemploi de matériaux reconditionnés permet d'éviter entre 50 % et 96 % des émissions carbone par rapport à un produit neuf équivalent.

ADEME, 2016. *Identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction*. ADEME, RDC Environnement, éco BTP, I Care Environnement, Angers. — 16 fiches de retour d'expérience sur les freins et leviers, bâtiment et travaux publics. Utile pour contextualiser les freins identifiés en paysage (BP 7).

Sur le numérique responsable

ADEME, Arcep, 2024 (mise à jour 2025). *Évaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective*. Librairie ADEME / Arcep, Paris. — La mise à jour de janvier 2025 confirme que le numérique représente 4,4 % de l'empreinte carbone nationale (29,5 Mt CO₂eq en 2022), soit l'équivalent des émissions du secteur des poids lourds. Le chiffre de « 4,4 % » cité dans la BP 2 du rapport correspond bien à cette source, mais la citation est manquante : il faut l'ajouter en référence.

Sur la logistique et les déplacements

ADEME, 2023. *E-commerce : modélisation des impacts et recommandations filières et grand public*. Librairie ADEME, Angers. — Bien que centré sur l'e-commerce, ce rapport fournit un référentiel d'évaluation quantitative des impacts environnementaux des chaînes logistiques et identifie les leviers les plus prometteurs. Il est transposable au secteur du paysage pour appuyer la BP 3.

ADEME, programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement). *Ressources et retours d'expérience sur la réduction des impacts logistiques des entreprises*. www.agirpoulatransition.ademe.fr — Programme d'accompagnement structuré destiné aux acteurs du transport et de la chaîne logistique pour réduire leurs émissions. Pertinent comme ressource opérationnelle pour les entreprises souhaitant aller plus loin sur la BP 3.

Sur la biodiversité

ADEME. (2020). *Végétaliser : agir pour le rafraîchissement urbain. Les approches variées de 20 projets d'aménagement* (44 p., Réf. 011157, Collection « Ils l'ont fait »). ADEME Éditions. ISBN 979-10-297-1565-5. <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/20-vegetaliser-agir-pour-le-rafraichissement-urbain-9791029715655.html>

Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France. (2019). *Plantons local en Île-de-France : pour favoriser la biodiversité* (101 p.). ARB IDF. https://arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Publications/arb-idf_-_plantons_local_en_idf_-_web-bd.pdf

Office français de la biodiversité (OFB) & projet Life ARTISAN. (2024). *Place aux Solutions fondées sur la Nature ! Pour adapter nos territoires au changement climatique* (24 p.). OFB. <https://ofb.gouv.fr/life-artisan/documentation-life-artisan/nouvel-outil-interactif-pour-adapter-nos>

Normes et règles professionnelles

UNEP/Plante & Cité, 2012. Règles professionnelles P.C.1-R0 — Travaux des sols, supports de paysage.

UNEP/Plante & Cité, 2013. Règles professionnelles P.E.1-R0 — Entretien des arbres.

UNEP/Plante & Cité, 2014. Règles professionnelles P.C.3-R0 — Travaux de plantation des massifs.

UNEP/Plante & Cité, 2016. Règles professionnelles C.C.3-R0 — Travaux liés aux revêtements et leurs fondations.

UNEP/Plante & Cité, 2020. Règles professionnelles C.C.7-R0 — Travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales.

NF X30-264. *Management environnemental — Principes et méthode pour la mise en place d'une démarche d'écoconception*. AFNOR. — Norme française complémentaire à l'ISO 14006, spécifiquement recommandée par l'ADEME dans sa méthodologie en 7 points. Son mention consolidera les fondements de la Partie 2.

ISO 14044:2006. *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*. Organisation internationale de normalisation. — Norme de référence pour la conduite des ACV, complémentaire à l'ISO 14006 et au travail méthodologique du Pôle Écoconception.

Références réglementaires

Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. Article 16.

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Article 174.

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience).

Décret n° 2017-673 du 28 avril 2017 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur.

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux espèces végétales envahissantes.

Loi Labbé, 2014, complétée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, 2015. Interdiction des produits phytosanitaires en zones non agricoles.

Ressources en ligne

Plante & Cité, Répertoire et label EcoJardin : www.label-ecojardin.fr

Pôle Écoconception, Ressources méthodologiques : www.eco-conception.fr

Végétal Local, Marque et réseau de pépiniéristes : www.vegetal-local.fr

Stockholm Resilience Centre, Planetary Boundaries, mise à jour 2025 : www.stockholmresilience.org

ADEME, Dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME: www.agirpouurlatransition.ademe.fr

ADEME, Pôle Écoconception. *Bénéfices de l'écoconception pour les entreprises*. <https://infos.ademe.fr/lettre-strategie/les-benefices-de-lecoconception-pour-les-entreprises/>

ADEME, Arcep. *Empreinte environnementale du numérique en France*. <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5226-evaluation-de-l-impact-environnemental-du-numerique-en-france-et-analyse-prospective.html>

ADEME. *Réemploi des matériaux de construction — Recensement des filières*. <https://librairie.ademe.fr/industrie-et-production-durable/5516-reemploi-des-materiaux-de-construction.html>

ADEME. *Méthodologies d'évaluation des fonctions et des services écosystémiques rendus par les sols*. <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/491-methodologies-d-evaluation-des-fonctions-et-des-services-ecosystemiques-rendus-par-les-sols.html>

Université Paris-Saclay. *Les jardins, une opportunité pour la conservation de la biodiversité en milieu périurbain*. <https://www.universite-paris-saclay.fr/les-jardins-une-opportunite-pour-la-conservation-de-la-biodiversite-en-milieu-periurbain> — Programme de recherche interdisciplinaire sur le rôle des jardins privés périurbains pour la conservation de la biodiversité des pollinisateurs et des plantes à fleurs. Utile pour étayer le neuvième critère (biodiversité) et l'approche régénérative.

ADEME & Région Hauts-de-France. (2016, mis à jour 2022). *ARBOClimat — Outil d'aide au choix des essences arborées* [Jeu de données et outil de simulation]. ADEME Data. <https://data.ademe.fr/datasets/arboclimat-choix-des-essences>

Muséum national d'Histoire naturelle (Vigie-Nature), Plante & Cité, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Département de Seine-Saint-Denis & Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France. (2015, mis à jour annuellement). *Florilèges — Programme de suivi participatif de la flore des prairies urbaines* [Programme de sciences participatives]. MNHN – Vigie-Nature. <https://www.vigienature.fr/fr/florileges>

Les Entreprises du Paysage (UNEP). (s.d.). *Formations professionnelles pour les entreprises du paysage* [Portail en ligne]. UNEP. <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr>

Domaine régional de Chaumont-sur-Loire. (s.d.). *Centre d'Arts et de Nature — Programme de formations et résidences* [Portail en ligne]. <https://www.domaine-chaumont.fr>

Plante & Cité. (s.d.). *Ressources techniques et formations professionnelles pour les espaces verts* [Portail documentaire]. <https://www.plante-et-cite.fr>

Sigles et acronymes

- **ACV** — Analyse du Cycle de Vie
- **ADEME** — Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **BPA** — Brevet Professionnel Agricole
- **BRF** — Bois Raméaux Fragmentés
- **B TSA** — Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- **CAPA** — Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
- **DAS** — Domaine d'Activité Stratégique
- **DEEE** — Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DT-DICT** — Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- **FSC** — Forest Stewardship Council (certification forestière)
- **GNR** — Gazole Non Routier
- **GSD** — Green Service Design
- **ISO** — Organisation Internationale de Normalisation
- **PEFC** — Programme for the Endorsement of Forest Certification
- **PEHD** — Polyéthylène Haute Densité
- **PME** — Petite et Moyenne Entreprise
- **RSE** — Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SAV** — Service Après-Vente
- **SCIC** — Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- **TPE** — Très Petite Entreprise
- **UNEP** — Union Nationale des Entreprises du Paysage
- **USR** — Unité de Service Rendu
- **ZAN** — Zéro Artificialisation Nette
- **ZNT** — Zones Non Traitées

Annexes

Annexe A — Le mini-guide du réemploi dans les jardins

Le mini-guide du réemploi dans les jardins, co-produit avec la SCIC Bellastock dans le cadre du programme, constitue un livrable autonome dédié à cette thématique. Il présente la méthodologie du réemploi appliquée aux aménagements paysagers, des exemples de réalisations, les filières d'acteurs disponibles et les étapes opérationnelles — diagnostic, dépose, conditionnement, stockage, mise en œuvre. Il est disponible auprès du Réseau Alliance Paysage et en téléchargement sur son site.

Annexe B — Le podcast Paysagistes de demain — Saison 1

La saison 1 du podcast Paysagistes de demain, produite dans le cadre du programme, comprend douze épisodes donnant la parole aux entrepreneurs, experts et praticiens qui font évoluer la profession. Elle est disponible sur toutes les plateformes de streaming audio. Les thèmes abordés couvrent l'ensemble des sujets traités dans ce guide : écoconception de service, sol vivant, biodiversité, réemploi, relation client, modèle économique.

[Accueil - Alliance Paysage](#)

Annexe C — Le diagnostic Pollinis'action adapté aux jardins privés

Le diagnostic Pollinis'action, initialement développé pour les espaces verts publics, a été adapté dans le cadre du programme aux spécificités des jardins privés. Il permet d'évaluer rapidement le potentiel d'accueil des pollinisateurs d'un jardin et d'identifier les actions prioritaires pour l'améliorer. Il est disponible auprès du Réseau Alliance Paysage et sur le site d'arthropologia.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

ADEME • 20, avenue du Grésillé • BP 90 406 • 49004 Angers Cedex 01

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



EXPERTISES

ECOCONCEPTION PAYSAGERE : PREMIERS PAS

Le secteur du paysage privé — entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins — se trouve à un moment charnière. La demande croissante d'une clientèle sensibilisée aux enjeux environnementaux, la pression réglementaire croissante et l'urgence écologique créent les conditions d'une transformation profonde des pratiques professionnelles. Pourtant, les paysagistes manquaient jusqu'ici d'un cadre méthodologique structuré pour engager cette transition de façon rigoureuse et mesurable.

C'est pour répondre à ce manque que le Réseau Alliance Paysage, avec le soutien de l'ADEME, a conduit le programme « Paysagistes du vivant » : une démarche collective réunissant dix entreprises adhérentes accompagnées par le Pôle Écoconception et son partenaire Beewo dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'écoconception de l'ADEME. L'objectif : construire, tester et documenter une méthodologie d'écoconception professionnelle adaptée aux spécificités du métier de paysagiste.